TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 11 080 DERNIÈRE ÉDITION DIMANCHE 14 - LUNDI 15 SEPTEMBRE 1980

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 2,30 dir.; Tunisie, 220 m.; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 255 CFA ; Danemark, 4,75 kr.; Espagne, 50 pes.; G.-B., 35 p.; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 rls. ; Irlande, 55 p. ; Italie, 700 l. ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 35 esc. ; Sénégal, 225 CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; E.-U., 95 cts; Yougoslavie, 36 din.

Tarif des abonnements page 8

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

Le sort des otages de Téhéran

Washington « étudie soigneusement » les quatre conditions de l'imam Khomeiny

Une ébauche de règlement ?

Les cinquante otages américains, détenus maintenant depuis trois cent quinze jours, seront-ils bientôt libérés ? La prise de position de l'imam Khomeiny, précisant clairement pour la première fois les conditions d'une éventuelle libération des diplomates, autorise un certain optimisme. Echaudés par l'expérience des dix derniers mois, le président Carter et le département d'Etat ont réagi avec une extrême prudence, mais plusieurs indices montrent que Washington n'exclut plus un dégel dans cette affaire.

Au début de septembre, la commission des affaires étrangères du Majlis avait déjà, dans un projet de réponse à la lettre que lui avaient adressée en juillet cent quatre-vingt-sept membres du Congrès américain, fait preuve d'un certain assouplissement en indiquant qu'une « voie menant à la solution de la crise » pourrait être trouvée si le Congrès américain envisageait « la restitution des biens du chah et de sa famille ». La réponse était restée cependant à l'état de projet, les représentants du parti républicain islamique (P.R.I.) faisant valoir qu'elle ne mettait pas assez l'accent « sur les crimes américains ». De même, M. Radjaï, le nouveau premier ministre, répondant à une missive personnelle du secrétaire d'Etat américain, M. Muskie, avait affirmé il y a quelques jours que l'Iran était disposé à discuter du sort des otages si les Etats-Unis faisaient preuve de repentir.

En un tournemain, l'imam vient de déblayer le terrain pour une solution négociée de la crise en renonçant aux deux exigences politiquement inacceptables par les Etats-Unis : il n'est plus question de demander à Washington de « se repentir » ou de reconnaître officiellement ses « crimes » passés. Pas davantage d'organiser, ne serait-ce que pour la forme, un procès des otages. Les quatre conditions de l'imam ne paraissent pas poser de problème politique insurmontable. Dans sa lettre à M. Radjaï, rédigée sur un ton particulièrement conciliant, le secrétaire d'Etat américain a pratiquement abandonné les demandes contre l'Iran et fourni des garanties de non-ingérence politique et militaire, en affirmant que les Etats-Unis feraient preuve « du respect le plus total pour votre indépendance, votre intégrité territoriale et pour le principe de non-intervention ». Il est de même entendu que le problème du déblocage des avoirs iraniens « gelés » aux Etats-Unis sera en principe résolu dès qu'un règlement politique sera conclu.

Demeure la « restitution » des biens du chah, qui pose des problèmes politiques — Washington ne voudrait certainement pas créer un précédent fâcheux, — mais également juridiques. Ces biens sont en effet l'objet de procès devant plusieurs tribunaux américains, et le département d'Etat a déjà souligné que le gouvernement n'a aucun moyen de préjuger de la décision éventuelle de ces tribunaux ou de confisquer une fortune « privée ».

Quoi qu'il en soit, l'essentiel est que, pour la première fois depuis le début de cette affaire, l'imam Khomeiny paraît vouloir adopter une position modérée, abandonnant plusieurs de ses exigences. Il semble bien que la lente mais incessante dégradation de la situation intérieure soit à l'origine de la volte-face de l'imam.

Il est également possible qu'en ébauchant un règlement du problème des otages, l'imam Khomeiny souhaite désarmorcer la « conjuration » des forces extérieures qui, selon lui, se préparent à agir contre la République islamique. L'aggravation de la situation à la frontière irakienne constituerait dans ce cas un avertissement qui n'est pas passé inaperçu à Téhéran.

Dans un message « aux pèlerins de La Mecque et à tous les musulmans du monde », diffusé, vendredi 12 septembre, par la radio de Téhéran, l'imam Khomeiny a, pour la première fois, posé en termes clairs les conditions d'une libération éventuelle des otages américains. « Si les Etats-Unis, *a-t-il dit,* restituent les biens du chah, renoncent à toutes leurs demandes dirigées contre nous, garantissent de ne pas s'ingérer politiquement ni militairement dans nos affaires et débloquent nos avoir bancaires, alors les otages seront libérés. » *L'imam Khomeiny a ajouté qu'il avait transmis ces exigences au Majlis (Parlement) afin qu'il* « puisse décider de la ligne d'action à suivre, dans l'intérêt de la nation ».

A Washington, le département d'Etat a réagi prudemment en faisant savoir que les quatre conditions posées par l'imam Khomeiny devront être « *examinées soigneusement* » avant que les Etats-Unis puissent parvenir à des « *conclusions définitives* » sur leur signification. Le président Carter a déclaré pour sa part que les Etats-Unis « *étudiaient soigneusement* » les différentes déclarations faites en Iran au cours de la semaine écoulée.

Entre-temps, les violents affrontements frontaliers qui opposent les forces armées iraniennes et irakiennes depuis plusieurs jours dans l'ouest de l'Iran se sont étendus vendredi au secteur sud de la frontière entre les deux pays. Selon la radio de Téhéran, dans la région de Khorramchahr (province pétrolière du Khouzistan), les forces irakiennes ont ouvert le feu vendredi matin contre les positions iraniennes, provoquant une « *riposte vigoureuse* » des forces terrestres et maritimes iraniennes. A Bagdad, l'agence d'information irakienne a indiqué que des avions irakiens ont bombardé vendredi matin des « *zones militaires* » iraniennes sur la frontière, notamment près de Diali et de Wasset.

La Turquie après le coup d'État militaire

• Le général Kenan Evren promet de rétablir la démocratie dès que possible
• Le gouvernement américain paraît soulagé

La situation reste calme en Turquie au lendemain du coup d'État militaire qui a porté au pouvoir le général Evren et ses principaux collaborateurs de l'état-major. La levée provisoire du couvre-feu, vendredi après-midi 12 septembre à Ankara, n'a donné lieu à aucun incident, et une partie au moins de la population turque paraît avoir accueilli la nouvelle avec un certain soulagement.

Ce sentiment est partagé par Washington, où l'on se défend d'avoir suscité ou favorisé le coup d'Etat, mais où l'on considère qu'une entreprise d'assainissement et de stabilisation était devenue nécessaire en Turquie.

La plupart des dirigeants turcs demeurent assignés à résidence. Les nouvelles autorités ont assuré qu'ils seraient libérés dès que la situation le permettrait. Dans un discours télévisé, le général Evren a vivement critiqué, vendredi, les carences du précédent régime, et promis de rétablir le plus rapidement possible la démocratie après l'élaboration et le vote d'une nouvelle constitution.

Comme un jour normal...

De notre correspondant

Ankara. — Après la levée du couvre-feu, de quatorze à vingt heures, des milliers d'habitants d'Ankara ont vécu, vendredi 12 septembre, un jour de congé presque normal, se promenant dans les rues, déambulant dans les parcs ou s'asseyant aux terrasses des cafés. Les citoyens de la capitale, habitués à l'état de siège depuis la fin de 1978, ont même été surpris de rencontrer si peu de soldats en service. Le déploiement des chars et des véhicules blindés paraissait purement symbolique.

Sur l'ensemble du territoire, le calme absolu régnait. Les communications téléphoniques et télégraphiques avec l'étranger ont été rétablies, et le trafic aérien, ferroviaire et maritime international a repris. Les banques rouvriront normalement lundi 15 septembre. Le communiqué du Conseil national de sécurité (C.N.S.) a déclaré que les dépôts des particuliers jouissent, comme auparavant, de la garantie de l'Etat.

La population, cependant, s'interroge : que va-t-il se passer ? Le sérieux et l'attachement au régime parlementaire démocratique du général Evren, un champion du kémalisme, sont connus. Cette constatation représente un gage de bon départ pour beaucoup de Turcs, à la condition que l'ancien chef d'état-major général, un modéré dépourvu d'ambitions politiques et devenu chef de la junte, presque à contre-cœur, devant la carence des dirigeants civils, continue à contrôler ses subordonnés.

Le discours du général Evren est clair : le retour à la normale ne se fera qu'après que des modifications auront été apportées à la Constitution, donc au fonctionnement des partis politiques et au système électoral. C'est le Conseil national de sécurité qui sera provisoirement doté des compétences législatives de l'exécutif.

ARTUN UNSAL.

(Lire la suite page 2.)

Le sens d'une élection

par PIERRE CHATENET (*)

Notre Constitution prévoit deux consultations électorales de caractère national au suffrage universel direct. L'une globale, pour élire le président de la République, l'autre, fractionnée en circonscriptions pour désigner une partie du Parlement, l'Assemblée nationale.

Ce sont les deux seules élections d'étendue et de portée nationales. Tel n'est pas le cas, bien qu'elles aient lieu un même jour — sans doute à tort — sur l'ensemble ou la moitié du territoire, pour les élections municipales ou cantonales. Le besoin d'agitation de la classe politique et les débordements publicitaires des *mass media* tentent d'en faire des événements de la politique nationale. C'est un contresens institutionnel, et une mauvaise action politique dans la mesure où cela ne peut que fausser le caractère de ces élections, que l'on appelle, à juste titre, administratives. La Constitution fait nettement la différence, qui place seulement celles du président et du Parlement sous le contrôle du Conseil constitutionnel.

Il n'y a donc que deux élections directes politiques, dans le sens propre du terme. Est-ce à dire qu'elles sont identiques, équivalentes, en quelque sorte interchangeables ? Assurément non. Pour des raisons de droit, et pour des raisons de bon sens.

En droit, c'est évident et ne nécessite pas de commentaire. Il suffit de lire les textes pour voir que la différence de finalité implique une différence de portée.

R. A.

(Lire la suite page 5.)

(*) Ancien membre du Conseil constitutionnel.

« Le Monde Dimanche » a un an

« Le Monde Dimanche », supplément de fin de semaine du « Monde », publie aujourd'hui son cinquante-troisième numéro. Un an. L'anniversaire est modeste. Il n'est pas indifférent cependant de le marquer : la rentrée de 1979 avait vu naître des entreprises analogues. Et, pour certaines, éphémères.

Pour un organe de presse, la vente est un référendum permanent. Malgré une augmentation malheureusement inévitable du prix du numéro du dimanche-lundi, les lecteurs anciens et des lecteurs nouveaux ont voté « pour », semaine après semaine.

« Le Monde Dimanche » s'efforcera de rester fidèle à la voie qui lui a été tracée : améliorer la connaissance des sociétés et des hommes, mesurer les conséquences du progrès scientifique et technologique, faire aux sciences humaines la place qui leur est due et, au sens le plus large, divertir.

AU JOUR LE JOUR

France

Après le France, Manufrance sombre, pavillon haut, dans la tristesse et l'impuissance générales. C'est à croire qu'une fatalité s'acharne sur tout ce qui porte le nom de France.

Fin de la grandeur que M. Debré voudrait restaurer ? Ascèse nécessaire avant une résurrection pour le troisième millénaire ? Une consolation, en tout cas : en 1981, la France trouvera acquéreur.

BRUNO FRAPPAT.

POINT

0,48 % pour la culture

Le compte à rebours continue pour la part de la culture dans le budget de l'Etat : 0,57 % en 1979, 0,55 % en 1980 et 0,48 % en 1981. L'augmentation annuelle est inférieure à la progression générale du budget, inférieure bien sûr à l'inflation.

Le mythique « 1 % culturel » que l'on espérait il y a quelques années est loin, puisqu'on est retombé ainsi sous la barre du demi-pourcent ; la marge d'action du ministre de la culture sera d'autant plus réduite, et la portée de ses choix d'autant plus limitée.

Au ministère, on semble se satisfaire d'une telle situation : on ne cache pas les compressions prévisibles (dans le fonctionnement des services administratifs notamment), mais on met en valeur les priorités, les actions à venir. On met l'accent sur la création, en augmentant les crédits du théâtre et du cinéma de 20 %, en apportant un soutien sensible aux arts plastiques (les commandes aux artistes devraient en principe doubler). L'effort fait depuis deux ans en faveur de la musique et de la danse sera également poursuivi.

Même persévérance, enfin, côté patrimoine, où les musées, grâce à leur loi-programme, continuent d'être relativement bien lotis ; où l'inventaire devrait, à la faveur d'un léger coup de pouce, voir réduit son temps d'achèvement; où l'archéologie sort de la misère pour entrer dans la précarité.

Il est vrai que l'Année du patrimoine, devenue année de sensibilisation au patrimoine, ne devait pas laisser d'espoirs excessifs. Ici, comme dans bien d'autres domaines, la culture dissimule sa nudité sous le manteau de la communication. Faute de pouvoir l'aider sérieusement, on en parle, on en fait parler, et, le cas échéant, on la confie à d'autres, en encourageant, par exemple, le mécénat d'entreprise.

Il serait malvenu de crier haro sur ce ministère démuni, désarmé. On peut simplement constater que ses efforts, sa bonne volonté, sont à la hauteur de ses moyens : non pas dérisoires, mais faits d'artifices, de charité, d'honnêteté, comme on disait jadis, pour se faire pardonner la pauvreté des pauvres.

(Lire page 9.)

UNE HISTOIRE DE LA MALADIE

Chaque société a ses maux

L'histoire de la médecine est volontiers triomphaliste ; le développement de la méthode scientifique, depuis Claude Bernard, lui assurerait une maîtrise croissante sur les maux qui affligent les humains. La perspective qu'a adoptée Marcel Sendrail dans sa monumentale et passionnante *Histoire culturelle de la maladie* relève d'une approche fort différente : loin de rejeter dans les ténèbres des origines les hypothèses et les thérapeutiques des civilisations antérieures ou étrangères à l'avènement de la science, il entend montrer que chaque société a ses maux *« qu'elle assume conformément aux croyances et aux idéaux qui lui sont propres »*.

Mieux encore : Marcel Sendrail tente de dégager le style pathologique caractéristique de chaque civilisation, aussi important à connaître que son art ou ses institutions.

S'inspirant de Karl Sudhoff, brillant historien allemand de la médecine, il montre que dans l'Antiquité la lèpre représente le *fatum* auquel il est impossible de se soustraire. La peste, maladie spécifique du Moyen Age (notamment du quatorzième siècle), matérialise pour les contemporains une conception tragique de l'existence, soumise à une punition collective voulue par Dieu.

Au seizième siècle, le mal le plus représentatif sera la syphilis, parce que le monde moderne en gestation traverse une crise morale et spirituelle : la contagion vénérienne est, en effet, autant l'œuvre d'explorateurs, intervenant comme transporteurs du germe, que le résultat du libertinage.

Plus tard, la tuberculose triomphera dans une époque marquée à la fois par l'amour romantique et la misère sociale résultant du machinisme naissant. Enfin, le cancer apparaît comme la maladie typique du vingtième siècle, car il stigmatise autant l'allongement de la vie humaine que l'assaut donné à l'environnement par les agents polluants.

ROLAND JACCARD.

(Lire la suite page 6.)

Le Monde

étranger

APRÈS LE COUP D'ÉTAT MILITAIRE

L'annonce du coup d'Etat militaire en Turquie n'a pas provoqué, dans l'ensemble, beaucoup de surprise dans le monde. La dégradation de la situation laissait envisager cette éventualité après les avertissements répétés de l'état-major turc au pouvoir civil et les précédents de 1960 et de 1971. Mais la prise du pouvoir par les généraux suscite un certain nombre de commentaires.

● A MOSCOU, les milieux officiels paraissent éprouver une certaine inquiétude, que traduit notamment l'insistance avec laquelle l'agence Tass indique que le général Evren a réaffirmé la fidélité de la Turquie à l'OTAN. On rappelle dans la capitale soviétique que même avant le coup d'Etat, Washington et l'organisation atlantique espéraient « entraîner la Turquie sur le front antisoviétique », comme l'écrivaient les « Izvestia » en avril dernier. Mais la « Pravda » a annoncé la nouvelle ce samedi matin 13 septembre sans véritable commentaire politique et a rappelé que le général Evren souhaitait voir son pays conserver de bonnes relations avec ses voisins, dont l'U.R.S.S.

● A BRUXELLES, la Commission des Communautés européennes a exprimé « l'espoir que les droits de l'homme seront respectés en Turquie et que les institutions y seront rétablies ».

● A LONDRES, le *Foreign Office* s'est refusé à toute déclaration, mais la presse britannique commente abondamment le coup d'Etat en insistant le plus souvent sur le soulagement relatif avec lequel il peut être accueilli en Occident. La presse conservatrice se montre particulièrement compréhensive à l'égard du général Evren.

● A BONN, le chancelier Schmidt a espéré « un retour rapide de la Turquie à des conditions de vie démocratique normales ». Le ministère des finances n'a pas voulu se prononcer dans l'immédiat sur la poursuite de l'importante aide économique accordée par la R.F.A. à la Turquie.

● A ROME, le gouvernement a exprimé sa « profonde préoccupation » et son « inquiétude » devant les événements. La presse consacre une très large place au coup l'Etat, et certains commentaires soulignent que la situation en Turquie et celle que connaît actuellement l'Italie présentent certaines analogies : crise économique, terrorisme, immobilisme politique...

● A STOCKHOLM, le ministre suédois des affaires étrangères, M. Ullsten, a déclaré que le coup d'Etat était « un revers pour la démocratie en Europe » et a lancé un appel aux nouveaux dirigeants pour qu'ils libèrent les personnalités politiques assignées à résidence.

● A COPENHAGUE, nous signale notre correspondante, on considère que les livraisons d'armes à destination de l'armée turque doivent être suspendues « sine die ». Le ministre des affaires étrangères a indiqué que le gouvernement danois « ne pouvait sous aucun prétexte approuver une prise du pouvoir par des militaires ».

Comme un jour normal...

(Suite de la première page.)

Quelle sera la composition du futur gouvernement ? Sera-t-il un cabinet de techniciens civils ou une équipe réunissant des militaires et des civils ? Une Assemblée constituante sera-t-elle chargée de la rédaction de la nouvelle Loi fondamentale ? Quels en seront la composition et le mode d'élection ? Aucune information ne filtre, à l'heure actuelle, quant aux intentions des auteurs du coup d'Etat.

En attendant, le général Saltik, secrétaire général du C.N.S., remplit les fonctions de premier ministre. M. Ozal, ancien secrétaire général de la présidence du conseil sous M. Demirel, et qui est en même temps directeur du Plan, aurait été désigné comme chef de la délégation turque auprès des organismes financiers internationaux. M. Aydinoglu, gouverneur de la banque centrale, serait chargé de coordonner la politique économique et financière. Les deux hommes ont rendu compte, vendredi, aux membres du C.N.S., de la situation de l'économie.

On s'attend à d'importants mouvements dans l'administration, et notamment dans le corps des gouverneurs civils des départements. Le général Tolunay, commandant adjoint de la gendarmerie nationale, vient d'être nommé directeur général de la sécurité, en remplacement d'un titulaire civil. Cette administration, qui dépendait jusqu'à présent du ministère de l'intérieur, passe sous l'autorité du commandement de la gendarmerie nationale. D'autre part, les maires d'Istanbul et d'Antalya ont été remplacés par des militaires.

Les chefs des principaux partis politiques ont été transférés, vendredi, vers d'importantes bases militaires, mais seront libérés *« en temps opportun »*, précise-t-on.

Fidélité aux alliances

L'ancien premier ministre, M. Demirel, chef du parti de la justice (droite), et sa femme, ainsi que M. Ecevit, chef de l'opposition et président du parti républicain du peuple (social-démocrate), accompagné de son épouse, se trouvent dans un camp militaire de Gelibolu, près des Dardanelles. M. Erbakan, chef du Parti du salut national (pro-islaislamique), est assigné à résidence à la base navale d'Uzunada, près d'Izmir. Quant à M. Türkes, chef du Parti du mouvement nationaliste (extrême droite), il demeure toujours introuvable, et des rumeurs contradictoires circulent à Ankara sur son sort. M. Caglayangil, ancien chef de l'Etat par intérim, demeure sous résidence surveillée dans la capitale.

Du côté de la politique étrangère, le C.N.S. s'affirme partisan de la continuité. Le secrétaire général du ministère des affaires étrangères, M. Türkmen, a commencé à convoquer par petits groupes, vendredi après-midi, les ambassadeurs des pays étrangers en poste à Ankara.

Il leur a expliqué que la Turquie entendait demeurer fidèle à tous les pactes et groupes dont elle fait partie, notamment l'OTAN et le Conseil de l'Europe. Il a ajouté que les manœuvres militaires de l'organisation atlantique, qui ont commencé en Thrace orientale, continueraient à se dérouler normalement selon le programme établi. Il est significatif que les premiers ambassadeurs reçus par le secrétaire général représentaient tous des pays membres de l'alliance atlantique.

M. Türkmen aurait par ailleurs déclaré à ses interlocuteurs que le C.N.S. ne désirait pas traduire en justice les dirigeants des partis et les parlementaires. C'est là une différence nette et encourageante par rapport au coup d'Etat de mai 1960 : une Haute Cour, composée de juges militaires et civils, avait alors jugé et condamné *« pour avoir violé la Constitution »* les membres du gouvernement du parti démocrate de Menderes, et les élus de cette formation. Menderes et deux autres ministres avaient été pendus, le chef de l'Etat d'alors, M. Bayar, voyant la peine de mort prononcée contre lui commuée en prison à vie. De nombreux députés du parti démocrate condamnés à de lourdes peines de prison ne furent libérés que grâce à une loi d'amnistie votée plusieurs années plus tard.

ARTUN UNSAL.

NICOSIE : une menace de durcissement dans les pourparlers intercommunautaires.

(De notre correspondant.)

Nicosie. — Le gouvernement chypriote évite de commenter officiellement le coup d'Etat et attend une clarification de la situation. Les événements risquent en tout cas de peser sur la reprise, le 16 septembre, des pourparlers intercommunautaires pour le règlement du problème de Chypre. Les dirigeants chypriotes turcs dépendent entièrement d'Ankara et le véritable interlocuteur à la table de négociations sera le gouvernement turc, fait-on remarquer.

De source proche des Nations unies dans la capitale chypriote on laisse entendre toutefois que la date des négociations n'a pas été reportée. M. Raouf Denktash, le leader chypriote turc, a estimé de son côté que les événements de Turquie *« n'influenceront pas les pourparlers à Chypre »*. Il a qualifié le putsch militaire en Turquie d'« historique » et ajouté qu'il *« contribuera à la prospérité de la nation turque »*.

Ces propos pourraient signifier un durcissement de la position turque, une attitude négative au moins temporairement. Entre-temps, les forces armées turques à Chypre, quelque trente mille hommes, ont été mises en état d'alerte et le seul passage autorisé entre les deux secteurs grec et turc le long de la ligne de démarcation était fermé le 12 septembre.

DIMITRI ANDREOU.

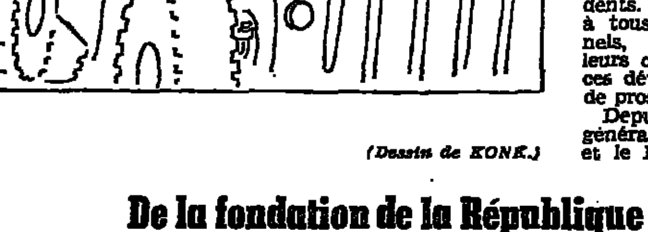
LE MESSAGE DU GÉNÉRAL EVREN

Un violent réquisitoire contre les carences du pouvoir civil

Ankara. — Après s'être rendu au mausolée d'Atatürk, le général Evren a lu, le 12 septembre, à midi, un message à la télévision et à la radio (nos dernières éditions du 13 septembre). Reprenant les thèmes des différents avertissements qu'il a lancés depuis deux ans, le chef d'état-major général a déclaré que la Turquie traverse la plus longue crise de l'histoire de la République, tandis que l'anarchie, la terreur et les menées séparatistes font vingt victimes par jour.

Il a déploré que des *« divergences factices »* aient été créées entre les Turcs partageant la même religion et les mêmes valeurs nationales, au point qu'ils en viennent à s'entretuer. Cette situation, a-t-il dit, était impossible à imaginer il y a dix ans.

Pour le général Evren, les civils n'ont pas compris que les troubles que connaît la Turquie étaient pleinement conformes à la stratégie d'infiltration et d'affaiblissement menée par ses adversaires. *« N'ayant ni pris conscience de ce danger, ni pris les décisions propres à assurer la sécurité intérieure et les mesures prioritaires pour combattre ces adversaires, les dirigeants civils ont été victimes de rivalités politiques et de simples calculs partisans fondés sur le caprice et l'irréalisme. »*



(Dessin de KONK.)

De notre correspondant

Le général Evren a estimé qu'il aurait fallu prendre des mesures légales, réorganiser l'administration, améliorer les conditions sociales, l'éducation nationale et les relations de travail, ce dont se souciaient peu les sénateurs et les députés, qu'il a accusés d'être restés des spectateurs irresponsables guidés par leurs intérêts partisans. Lorsque le pouvoir voulait prendre des mesures qu'il estimait nécessaires, a-t-il dit, l'opposition les en empêchait de façon tout à fait irresponsable en un moment où la Turquie avait le plus grand besoin d'unité nationale et de solidarité.

Les parlementaires, a-t-il ajouté, ont ainsi facilité les polarisations et les divisions. *« Au lieu d'aller de concert pour éteindre le feu, ils ont versé de l'essence, leur objectif étant d'arriver au pouvoir. »*

Le chef de l'état-major a de nouveau indiqué que la séparation des pouvoirs inscrite dans la Constitution s'est révélée à la pratique une lutte des pouvoirs, au grand dam du pays. Après avoir mis en cause indirectement aussi bien les organes de la justice que les universités retranchés derrière les slogans de l'état de droit et de l'autonomie, le général Evren a accusé les partis politiques d'avoir œuvré continuellement pour accroître la tension intérieure du pays et, en somme, d'avoir encouragé les menées séparatistes et subversives. Il a déploré l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat du fait que chaque parti s'efforçait de placer ses hommes dans l'administration.

Le Parlement paralysé

Le général s'en est pris à ceux qui avaient refusé de chanter l'hymne national, *« symbole de l'indépendance, de l'unité et de la solidarité de la nation turque, agissant comme des fanatiques religieux ou comme des partisans des idéologies étrangères, et qui chantaient à la place* l'Internationale ». Les forces armées, a-t-il dit, observaient depuis longtemps attentivement ces incidents. Elles ont lancé des appels à tous les organes constitutionnels, qui, incapables d'utiliser leurs compétences, contemplaient ces développements dans un état de prostration.

Depuis huit mois, a souligné le général Evren, rien n'a été fait, et le Parlement se trouve paralysé depuis le 22 mars 1980. De petits calculs politiques ont mené dans l'impasse les élections présidentielles. Dans aucun pays du monde une telle démarche n'a jamais été prise aussi à la légère.

Le général a condamné les agissements de ceux qui, par calcul électoral, sèment la discorde entre les membres des sectes religieuses, qui, jusqu'alors, vivaient tranquillement, alors que les organes constitutionnels ne sont pas conscients des dangers que courait l'Etat et n'avaient pas vu la dynamite placée dans les fondements mêmes de l'Etat par ses adversaires.

Dans les deux dernières années, il y a eu 5 241 tués et 14 152 blessés, a rappelé le chef d'état-major général. Or les pertes de l'armée turque pendant la bataille de Sakarya (1921) se sont élevées à 5 713 morts et 18 480 blessés. Il y a bel et bien une guerre larvée dans le pays.

C'est pour ces raisons, a dit le général Evren, que les forces armées ont pris le pouvoir d'abord pour sauvegarder l'unité nationale, pour préserver les droits et libertés, la vie, les biens et la sécurité des citoyens, ensuite pour restaurer l'autorité de l'Etat.

« Nous étions obligés de le faire, a-t-il dit. *La Turquie devra entrer dans une période de développement économique accéléré, et l'armée turque se fonde uniquement sur les idées kemalistes. »*

A cette fin, a assuré le général, l'armée transmettra dès que possible *« l'administration du pays à un régime démocratique fondé sur les principes de la laïcité et du droit »*.

Reprenant la phrase célèbre du préambule de la Constitution de 1961 sur l'unité du pays, le général Evren a conclu que l'armée turque, attachée au nationalisme kémaliste, est fidèle au principe de la paix dans le pays et dans le monde et croit qu'elle surmontera cette période difficile avec la nation tout entière. Il a invité la Turquie a demeurer fidèle à toutes les alliances dont elle fait partie, notamment à l'OTAN. Il a ajouté que la Turquie, attachée à la politique de bon voisinage, poursuivra ses relations économiques, sociales et culturelles avec tous les pays, et notamment ses voisins, dans l'indépendance et le respect mutuel, la non-ingérence dans les affaires intérieures et dans la légalité. La Turquie poursuivra une politique pacifique dans le règlement des questions internationales. — A. U.

De la fondation de la République aux interventions répétées de l'armée

Nous avons publié dans nos éditions datées du 13 septembre une chronologie des événements qui ont conduit du coup de force militaire de mars 1971 au coup d'Etat du 12 septembre. Voici les principales dates de l'histoire turque depuis la fondation de la République jusqu'à 1971.

23 AVRIL 1920. — A l'invitation de Mustapha Kemal, qui avait condamné la politique du gouvernement impérial avant même le déclenchement du conflit avec la Grèce (dont le futur Atatürk apparaissait comme le grand vainqueur), une grande Assemblée nationale se réunit et se proclame représentative de l'ensemble du pays. Elle délègue ses pouvoirs à un conseil des ministres présidé par Mustapha Kemal.

JUIN-AOUT 1923. — Election de la seconde Assemblée nationale, qui voit le triomphe des candidats kémalistes.

29 OCTOBRE 1923. — Proclamation de la République turque, dont Mustapha Kemal est aussitôt élu président. Il désigne son principal collaborateur, Ismet Inonü, comme premier ministre.

1923-1938. — Mustapha Kemal, avec le soutien du parti unique créé à cette fin (parti républicain du peuple), modernise le pays, écrase les tentatives de séparatisme kurde et la réaction intégriste religieuse, fait taire les oppositions et dote la Turquie d'une Constitution de type parlementaire (20 avril 1924). De bons rapports sont établis avec les pays voisins, dont la Grèce.

10 NOVEMBRE 1938. — Mort de Mustapha Kemal. Ismet Inonü lui succède et doit poursuivre l'accomplissement des réformes parfois considérables lancées par Atatürk, sans disposer du charisme personnel du fondateur de la Turquie moderne.

1939-1945. — La Turquie reste à l'écart de la guerre et tente de louvoyer entre les deux camps, puis se rapproche des alliés à la fin du conflit mondial.

1945. — A la demande des Américains, qui s'inquiètent des mécontentements provoqués par les difficultés économiques et la politique d'Ismet Inonü, la création de nouveaux partis politiques est autorisée.

MAI 1950. — Le parti démocrate, constitué par des dissidents du parti républicain du peuple, et qui avait enregistré certains succès au précédent scrutin législatif, remporte un véritable triomphe, qui donne lieu à certains troubles, notamment dans les campagnes. Le nouveau président de la République est Djelal Bayar, et le président du conseil, Adnan Menderes.

1950-1960. — Le règne du parti démocrate est d'abord marqué par l'abolition de certaines interdictions édictées par Atatürk, dans le domaine religieux notamment, par l'appel aux capitaux étrangers et une intégration plus étroite de la Turquie dans le camp occidental. Les scrutins ultérieurs confirment la victoire des partisans de Menderes, mais marquent en même temps leur déclin. L'opposition se durcit, surtout après les élections de 1957, tandis que de violentes manifestations éclatent à Istanbul, en particulier, entre les communautés grecque et turque. Des lois fortement répressives sont adoptées.

27 MAI 1960. — L'armée prend le pouvoir et fait arrêter les principales personnalités du régime. Le parti démocrate est dissous. Quinze condamnations à mort sont prononcées, dont celle de Menderes.

13 JUILLET 1961. — La nouvelle Constitution, présentée par le gouvernement du général Gursel, est adoptée par référendum.

SEPTEMBRE 1961. — Menderes et deux autres anciens dirigeants sont pendus.

20 NOVEMBRE 1961. — Ismet Inonü forme un gouvernement de coalition.

22 FEVRIER 1962. — Une tentative de coup d'Etat fomentée par une partie de l'armée de terre, est déjouée.

21 MAI 1963. — Une tentative de putsch des officiers de l'Ecole de guerre est écrasée à Ankara.

10 OCTOBRE 1965. — Les élections générales portent au pouvoir M. Suleyman Demirel, président du parti de la justice.

1970. — Succession de crises. Le gouvernement devient minoritaire. De violentes bagarres éclatent ; un état de siège partiel est proclamé. La livre turque est dévaluée des deux tiers.

JANVIER - MARS 1971. — Les violences se multiplient, tandis que la crise économique s'aggrave.

12 MARS 1971. — Le haut commandement militaire prend le pouvoir politique sous son contrôle. L'état de siège ne sera levé qu'avec les élections du 14 octobre 1973, et M. Demirel retrouvera le pouvoir dix-huit mois plus tard.

CHEZ LES TURCS DE PARIS

« Non à la junte fasciste ! » Aïcha calligraphie posément sur une grande feuille de carton orange, dans une pièce enfumée de l'union départementale de Paris de la C.F.D.T. De tous les ateliers de confection du Sentier et de Belleville, on vient ici aux nouvelles. Ismaïl, après avoir entendu la radio vendredi matin, n'a même pas pris le chemin de l'atelier : « Je suis venu directement ici. »

Fasciste, la junte ? Pour tous cela va de soi. Et s'il n'y a eu aucune effusion de sang, « c'est parce que les gens ont peur », *estime Amet. La seule mention des Etats-Unis déclenche des rires entendus. Pour Ismaïl, il ne fait pas de doute que les Américains ont téléguidé le coup d'Etat :* « La preuve ? Evren était encore aux Etats-Unis le mois dernier. »

Même mobilisation tranquille — pour aucun d'entre eux le putsch n'a été totalement une surprise — dans cet atelier du quartier de Pigalle : « Il faudrait faire quelque chose tout de suite », *affirme Abdullah, qui craint pour sa famille,* « plutôt sympathisante Ecevit ». *Faute d'informations précises, des rumeurs courent : il y aurait eu trois morts et vingt blessés à Ankara.*

« Faire quelque chose », *tout de suite : faute de mieux on s'est contenté, vendredi soir, de distribuer à la sauvette quelques tracts aux passants en goguette, sur les grands boulevards et au quartier Latin. Loin d'Istanbul.*

EN TURQUIE

WASHINGTON : compréhension et satisfaction à peine dissimulée

De notre correspondant

Washington. — Les Etats-Unis ne sont ni inquiets ni mécontents du putsch d'Ankara. Ils y voient volontiers — malgré les précautions oratoires des milieux officiels — une entreprise d'assainissement qui était devenue nécessaire. Mais on jure à Washington être tombé des nues en apprenant le coup d'Etat. Le général Renick, chef de la mission militaire américaine à Ankara, a été réveillé par le téléphone à 2 h. 45 (heure locale) soit soixante-quinze minutes avant l'annonce officielle du putsch. Ses interlocuteurs l'ont doublement rassuré : sur le sort des Américains en Turquie et sur le respect des alliances militaires. Les Etats-Unis nient formellement avoir eu vent de l'affaire avant ce coup de téléphone. Ils avaient noté, comme tout le monde, les menaces répétées des généraux turcs au cours des derniers mois.

Et vous avez cherché à les décourager de prendre le pouvoir ? a-t-on demandé vendredi 12 septembre au porte-parole du département d'Etat. *« Ni découragé ni encouragé »* a répondu M. John Trattner, qui devait subir un véritable interrogatoire dans la bonne tradition de la presse américaine. Que faisait donc à Washington, il y a quelques jours, le commandant des forces aériennes turques ? Par quel hasard des manœuvres de l'OTAN se déroulaient-elles en Turquie pendant le putsch ? S'agissait-il d'une couverture, comme en Grèce, en 1967 ?

Le porte-parole du département d'Etat n'a pas fait la moindre critique à l'égard des putschistes. Certes, *« les Etats-Unis doivent s'inquiéter du pouvoir retiré à tout gouvernement démocratique élu »*. Cependant, en prenant le pouvoir, *« les militaires turcs ont déclaré vouloir restaurer un gouvernement démocratique qui fonctionne »*, dans un pays *« assailli par un terrorisme politique croissant et de sérieuses difficultés économiques »*.

Le risque islamique

L'administration de M. Carter avait manifesté moins de compréhension pour le récent coup d'Etat en Bolivie. Ce traitement particulier serait dû à *« une différence qualitative »*, selon les termes de M. Trattner. Contrairement aux putschistes boliviens, les généraux d'Ankara ont affirmé leur intention de rétablir le processus démocratique. Et Washington a décidé de *« les prendre au mot »*.

Deux raisons sont avancées ici pour expliquer les événements du 12 septembre. D'une part, les militaires turcs ne pouvaient plus supporter d'être responsables de l'ordre public sans avoir les moyens de le maintenir et, d'autre part, ils craignaient que la nature séculière de l'Etat d'Atatürk soit menacée par des poussées religieuses. Une réunion islamique à Konya, la semaine dernière, marquée par des inscriptions en arabe, les aurait notamment inquiétés.

La Turquie a toujours été considérée par les Etats-Unis comme une position stratégique de première importance sur le flanc sud et est de l'OTAN. Quelque quatre mille cinq cents soldats américains, appartenant surtout aux forces aériennes, y sont installés de manière quasi permanente. Les relations entre les deux pays s'étaient tendues à partir de l'été 1974, lorsque le Congrès américain avait mis l'embargo sur les ventes d'armes pour punir la Turquie d'avoir envahi Chypre. Le président Carter arrangea les choses par la suite, obtenant la levée de l'embargo.

Washington ne pense pas que les militaires turcs s'éterniseront au pouvoir. Ils sont plutôt apolitiques, souligne-t-on, et l'ont déjà démontré deux fois précédemment. On n'exclut pas que les généraux se montrent plus efficaces que les politiciens renversés pour engager un processus de réconciliation avec la Grèce. Mais un coup d'Etat, ajoute-t-on, ne suffit pas à résoudre les difficultés économiques d'un pays.

Les Etats-Unis estiment qu'ils ont fait le maximum en 1980 pour la Turquie : une aide de 200 millions de dollars auxquels s'ajoutaient des crédits militaires pour un montant comparable. Il était prévu d'augmenter cette dernière somme de 25 % au cours de l'année fiscale 1981. L'assistance américaine ne sera *« ni réduite ni augmentée »*, a affirmé le porte-parole du département d'Etat. Il est clair, cependant, que les militaires vont solliciter une aide accrue, faisant valoir que le retour du pays à la normale est lié au rétablissement, au moins partiel, de son économie.

ROBERT SOLÉ.

ATHÈNES : le dialogue avec Ankara devrait se poursuivre

De notre correspondant

Athènes. — Le gouvernement grec continue à examiner avec une attention toute particulière la nouvelle situation créée par le coup d'Etat militaire en Turquie. Mais il a évité jusqu'à présent toute déclaration ou commentaire officiel. Cependant, au ministère des affaires étrangères, on laisse entendre, en première analyse, que le putsch des militaires turcs n'aura pas de fâcheuses retombées sur les relations entre Athènes et Ankara. Il semble que le gouvernement hellénique ait déjà reçu des assurances dans ce sens et que le dialogue engagé entre les deux capitales afin de rechercher des solutions aux problèmes actuellement en suspens se poursuivra normalement. La rencontre des secrétaires généraux des deux ministères des affaires étrangères, prévue à l'origine le 15 septembre à Athènes, aura lieu, à la demande de la Turquie, début octobre à New-York, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies. Elle précédera celle des ministres respectifs des affaires étrangères.

En ce qui concerne Chypre, on s'attend ici que les conversations intercommunautaires seront poursuivies malgré le changement d'autorités à la tête de l'Etat turc.

Dans l'opposition cependant, tout le monde n'apprécie pas la réserve et la position d'attente adoptées par le gouvernement de M. Rallis. Avec l'ensemble de la presse grecque, les partis hostiles au premier ministre estiment que le coup d'Etat militaire d'Ankara a été déclenché [illegible] le feu vert de Washington et au *« grand soulagement »* de l'OTAN. M. André Papandreou, président du parti socialiste Pasok, a fustigé les militaires turcs et a déclaré que leur coup d'Etat relève des plans des Etats-Unis et de l'OTAN qui englobent la Méditerranée orientale, le Proche-Orient, Chypre et la mer Egée. Le président du Pasok a exprimé les craintes de voir la nouvelle dictature installée en Turquie compliquer dangereusement des problèmes déjà très aigus.

M. Jean Zigdis, président du parti centriste Edyk, s'est étonné non pas du coup d'Etat, mais du retard apporté dans sa réalisation... Il a estimé que ce retard ne saurait être expliqué que par le souci de Washington de maintenir le plus longtemps possible une façade parlementaire en Turquie. Quant aux deux partis communistes, ils dénoncent la dictature *« fasciste »* installée maintenant à Ankara et qui est, disent-ils, au *« service de l'impérialisme américain »*.

Vendredi, des groupes de jeunes, porteurs de pancartes et de banderoles, ont tenté de se rassembler devant l'ambassade de Turquie à Athènes. Dispersés par la police, ces jeunes ont manifesté dans les rues du centre de la capitale aux cris de *« Grec, souviens-toi de ta junte »* et *« Soutien au peuple tur[c] »*. Des manifestations hostiles à l'OTAN et aux Etats-Unis ont également eu lieu au Pirée, dans la banlieue d'Athènes, à Thessalonique et à Patras.

MA[RC] MARCEAU.

« L'HUMANITÉ » : un fleuron de l'OTAN.

M. Yves Moreau écrit dans *l'Humanité*, sous le titre *Un fleuron de l'OTAN* :

« Le coup d'Etat s'inscrit dans une tentative de redéploiement des forces américaines, tentative dont l'installation de bases en Egypte est un autre signe.

» Tentative à laquelle l'impérialisme sacrifie allègrement tous les grands principes que, pourtant, M. Carter ne cesse d'invoquer : la non-ingérence, la démocratie et les droits de l'homme.(...)

» Le général Evren, qui a dirigé le putsch, proclame sa « foi dans le système démocratique parlementaire ». Mais les premières décisions de la junte ont consisté à étendre la loi martiale à tout le pays et à interdire toute activité aux partis politiques et à la centrale syndicale progressiste DISK.

» Place forte orientale du « monde libre », la Turquie demeure l'un des pays où persistent les pires atteintes aux droits de l'homme, où la culture est bâillonnée, où les poèmes de Nazim Hikmet sont censurés.

» Un pays où les combattants de la liberté ont un besoin pressant de notre solidarité. »

LA CRISE SOCIALE EN POLOGNE

Moscou et Washington accordent des crédits à Varsovie pour l'achat de produits alimentaires

Alors que l'agitation sociale persiste en Pologne, Moscou et Washington ont accordé à Varsovie des crédits sensiblement égaux (respectivement de 100 à 120 millions de dollars) destinés surtout à l'achat de produits alimentaires. La difficile mise en place des syndicats indépendants et la création de nouveaux se poursuivent. Même le parti paysan — l'une des composantes du Front national — réclame davantage d'autonomie. De source officielle, on laisse entendre que M. Kania, le nouveau chef du parti, pourrait rapidement rencontrer M. Brejnev.

Varsovie (*A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.*) — Les autorités polonaises donnent l'impression de *« naviguer à vue »* et la présentation des événements par les mass media reflète cette attitude. Le bon exemple des entreprises où les retards accumulés pendant les grèves ont déjà été rattrapés ou sont en voie de l'être alterne avec le mauvais exemple de celles où se produisent encore des arrêts de travail.

La télévision a cité, vendredi après-midi 12 septembre, le cas d'une usine où les ouvriers avaient formulé cent soixante-dix revendications. Dans d'autres, des hausses de salaires de 2 000 à 3 000 zlotys (70 à 100 dollars) et *« parfois davantage »* ont été réclamées. De telles exigences, a souligné le présentateur, ne sont *« ni réalistes ni réalisables »*.

De source dissidente, on précise que sept nouvelles entreprises se sont mises en grève vendredi, dont une aciérie de quatre mille cinq cents employés, située à Myszko, près de Katowice. Parfois ce sont les maladresses — voulues ou involontaires ? — de la direction qui déclenchent le mouvement. Ainsi, à Kielce, les ouvriers d'une usine de roulements à billes ont arrêté le travail, pour la seconde fois, parce que la direction avait affiché un avis affirmant que les travailleurs qui adhéreraient au syndicat indépendant formé dans l'entreprise après la première grève perdraient leurs avantages sociaux.

Le grignotage des vingt-trois syndicats fédérés dans le Conseil central des syndicats (officiels) se poursuit. Les instances supérieures des syndicats des employés de la santé (sept cent mille membres) et des instituteurs ont récusé les syndicats officiels et décidé de créer leur propre organisation « autonome » et « autogérée ».

D'autre part, le bureau directeur de l'Association des journalistes polonais, qui s'est réuni vendredi à Varsovie, s'est penché, selon l'agence PAP, sur *« le rôle de la presse, les problèmes de la propagande, la politique de l'information, les droits et les obligations des journalistes, la dignité du métier de journaliste et les limites de la censure »*. La réunion du bureau intervient au moment où plusieurs centaines de journalistes ont engagé une action pour constituer un syndicat indépendant.

Les revendications du parti paysan

Le parti paysan (Z.S.L.) — l'une des formations officielles qui ont adhéré au Front national après avoir reconnu la prépondérance du P.C. et accepté son programme — s'est prononcé pour un *« perfectionnement du système politique »* afin d'élargir sa marge de manœuvre. Cette décision a été prise par le vingt-troisième plénum du « comité suprême » (comité central) du Z.L.S. — la deuxième force politique en Pologne après le POUP, — qui s'est réuni vendredi à Varsovie et dont un compte rendu des travaux est diffusé par l'agence PAP.

« Il est nécessaire de perfectionner le système politique du pays et de procéder à une séparation des pouvoirs législatif, exécutif et politique à tous les niveaux », indique le document, en précisant que *« le législatif doit primer l'exécutif »*.

Le parti paysan, qui estime que les grèves n'étaient pas uniquement *« économiques »*, mais aussi *« socio-politiques »*, demande que la *« démocratie »* soit rétablie dans le *« système mis en place des corps éligibles »*.

Le parti paysan préconise aussi la révision du *« système de coopération »* entre les partis politiques (communiste, paysan et démocrate) afin que le Z.S.L. puisse devenir un *« authentique partenaire pour le parti communiste »* et *« participer pleinement à la vie du pays »*.

Il demande une augmentation des tirages de la presse et des éditions paysannes, de plus larges pouvoirs dans l'élaboration de la politique agricole et de la politique des cadres, ainsi qu'une plus grande *« participation »* aux activités des organisations de jeunesse.

Le parti paysan, qui apporte son *« plein soutien à la nouvelle direction du POUP dans ses efforts pour maîtriser la crise socio-économique »*, se prononce pour la *« tolérance »* et la *« liberté de culte »*.

Analysant la situation qui prévaut actuellement dans le pays, le Z.S.L. estime qu'elle *« n'est pas encore partout revenue à la normale »* et que *« les difficultés économiques se sont approfondies »*. Dans ces conditions, il demande aux signataires de l'*« accord social »* (de Gdansk), le gouvernement et les grévistes, de *« respecter honnêtement leurs engagements »*.

Le quotidien *Zycie Warszawy* a vivement critiqué les dissidents et plus particulièrement M. Jacek Kuron, l'un des principaux animateurs du Comité d'autodéfense sociale (KOR), en demandant au gouvernement d'être *« vigilant »*, car les *« forces anti-socialistes »* pourraient passer bientôt à l'attaque pour tenter de changer le système politique du pays.

M. Kuron, pour sa part, estime qu'il s'agit d'une tentative de séparer les dissidents des syndicats ouvriers indépendants et pense que le parti a élaboré une stratégie à long terme pour « récupérer » les organisations indépendantes qui se créent.

L'avenir de M. Gierek

Les autorités polonaises ont fait savoir aux journalistes étrangers que M. Kania, le nouveau premier secrétaire du parti, pourrait bientôt rencontrer M. Brejnev. Quant à M. Gierek, frappé d'un infarctus le 5 septembre, son état est « satisfaisant » car une amélioration progressive se confirme. Quant à son avenir on a indiqué, officieusement, à Varsovie, qu'il n'est pas exclu qu'il ait à jouer un rôle dans la politique extérieure de son pays. Car la Pologne entend bien, précise-t-on, poursuivre une telle activité, notamment en proposant qu'une conférence internationale sur le désarmement se tienne à Varsovie.

A Paris, M. Ryszard Wojna, commentateur de *Trybuna Ludu*, venu pour la fête de *l'Humanité*, a déclaré, vendredi soir à Antenne 2, que M. Gierek pourrait devenir *« président honoraire du parti »*. (Une telle suggestion avait été repoussée au cours du plénum qui nomma, le 6 septembre, M. Kania comme chef du parti.)

L'aide soviétique aux termes de l'accord conclu le 11 septembre, à Moscou, s'élève à 85 millions de roubles (environ 100 millions de dollars) et les livraisons s'échelonneront jusqu'à la fin de 1980, a annoncé vendredi l'agence PAP. La Pologne recevra 500 000 tonnes de blé, 6 000 tonnes de poissons, 6 000 tonnes de poissons en conserves, 6 000 tonnes de coton, 6 000 tonnes de cellulose, 6 000 tonnes de caoutchouc synthétique, ainsi que des engrais, de l'huile de tournesol, des concentrés de tomates, du miel, des oignons, du sarrazin et du thé. L'achat de ces produits à l'Ouest aurait coûté à la Pologne 150 millions de dollars.

A Washington, le président Carter a annoncé qu'il venait d'approuver une augmentation de 120 millions de dollars des crédits américains à la Pologne pour l'achat de produits agricoles. Cette augmentation avait été demandée par Varsovie.

Cette aide permettra surtout l'achat d'un total de 4 millions de tonnes de grains et de céréales dans les années 1980-1981. La Pologne pourra également acheter aux Etats-Unis du coton, du tabac et du riz. Elle s'ajoute aux crédits autorisés jusqu'à maintenant d'un montant de 550 millions de dollars pour l'année fiscale 1980.

Polémique soviéto-américaine

L'Union soviétique a démenti vendredi qu'elle ait eu des consultations avec les Etats-Unis à propos de la situation en Pologne (*le Monde* du 13 septembre). Un communiqué publié par l'agence Tass proclame que les informations selon lesquelles les deux Super-Grands ont discuté de la Pologne lors de rencontres à Washington et à Moscou sont de *« pures fabrications. L'U.R.S.S. n'a pas été en rapport avec les Etats-Unis sur la situation en Pologne et elle n'a pas eu de consultations à ce sujet. L'Etat polonais, son gouvernement, la classe ouvrière, dirigée par le parti ouvrier unifié polonais, surmonteront, sûrement, les difficultés qui ont surgi dans les domaines social et économique et sauront résoudre leurs problèmes dans l'intérêt du socialisme. Quant aux milieux qui parlent de l'ingérence étrangère, ils doivent avant tout en tenir compte dans leur politique et respecter strictement les principes de la non-ingérence dans les affaires intérieures »*.

Le département d'Etat a maintenu, vendredi, que l'évolution de la récente crise en Pologne avait bien été évoquée au cours de *« contacts diplomatiques »* entre les deux pays.

AU « CLUB DE LA PRESSE » D'EUROPE 1

M. Lech Walesa : je suis un ouvrier, que diable !

Europe I a diffusé vendredi soir 12 septembre un « Club de la presse » exceptionnel. Exceptionnel par la date, puisque cette émission passe généralement à l'antenne le dimanche, mais surtout par les conditions de l'enregistrement. L'invité, M. Lech Walesa, animateur des syndicats polonais indépendants, se trouvait dans son petit appartement de la banlieue de Gdansk. Aux murs de la pièce, des portraits de Jean-Paul II et du maréchal Pilsudski, le chef de la Pologne dans les années 20. Il a répondu aux questions, enregistrées au magnétophone, d'une quinzaine de journalistes parisiens.

L'homme est carré, sans complexes, mais refuse de répondre aux questions pièges, et s'interdit de faire des prévisions. Il vient d'achever la première étape de son combat : la création, par la grève, de syndicats libres. *« La deuxième étape est maintenant commencée : nous organisons les syndicats indépendants. Y aura-t-il une troisième étape ? Nous verrons. Il a déjà eu des changements et il doit y en avoir encore, mais il ne faut pas devancer la réalité. L'étape actuelle est suffisamment difficile. Le moins qu'on puisse dire est que les autorités ne font rien pour nous aider ; cela aurait été de toute façon difficile, mais ainsi c'est très difficile. Nous avions l'espoir que nos syndicats seraient en quelque sorte les garants de la démocratisation. En sera-t-il ainsi ? Ce qui nous paraissait si grand ne sera-t-il pas réduit à peu de chose ? Alors, la troisième étape, n'est-ce pas, on en parlera plus tard. »*

Est-il vrai que les permanents du nouveau syndicat toucheraient 2 000 zlotys de plus que le salaire moyen ?

« Qui a raconté ces sornettes ? J'accepterais qu'ils reçoivent un salaire inférieur, mais jamais supérieur. Il n'y a pas de danger de bureaucratisation. Les dirigeants syndicalistes continueront à travailler comme ouvriers. Dans les bureaux, il y aura des spécialistes, des avocats par exemple. Nous, nous ne ferons que contrôler, quelques heures dans la journée, mais nous continuerons à travailler.

Comment fonctionneront les syndicats indépendants ?

« Il est trop tôt pour le dire. Ils fonctionneront comme leurs membres en décideront après des élections démocratiques.

» La coopération entre nos syndicats et les syndicats officiels est non seulement possible mais elle serait même souhaitable, à condition que l'on essaie pas de nous avaler, de nous grignoter, mais qu'il s'agisse d'une coopération pour créer quelque chose.

» Quant aux moyens financiers, leurs biens sont aussi les nôtres et nous procéderons à des vérifications. S'ils ont plus à offrir que nous, nous examinerons d'où viennent leurs ressources. Mais coopérer avec eux, oui, s'ils peuvent suivre notre rythme. »

Peut-on envisager une évolution démocratique des syndicats officiels telle qu'ils ne se différencient pas des syndicats indépendants, et qu'il y ait alors fusion ? *« C'est possible, quoique cela paraisse difficile. »*

Le marxisme ce n'est pas mon affaire

La politique ? Elle ne l'intéresse pas. Il revient souvent sur ce thème. Le marxisme ? Ce n'est pas son affaire. Il est syndicaliste et entend rester indépendant sans céder aux séductions et tentatives de récupération : *« La semaine dernière, on m'a proposé de prendre la tête des syndicats officiels. C'est hors de question. »*

L'aide occidentale à son syndicat ? *« Aucune aide n'est gênante. Celle de l'A.F.L.-C.I.O. par exemple. Nous les remercions. C'est très bien. Quand nous le pourrons, nous les aiderons volontiers nous aussi. »*

Le modèle de syndicalisme occidental est-il adaptable à la Pologne ?

« Absolument pas. Il ne serait pas adapté. Notre modèle syndical, d'ailleurs, doit être meilleur. Mais même notre climat est différent. »
même notre climat est différent.

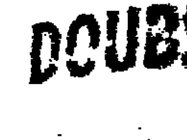
Quel fut le rôle du KOR (comité d'autodéfense sociale) dans les derniers événements ?

« Le moment n'est pas venu d'apprécier l'influence des uns et des autres. Je ne m'occupe pas d'apprécier quoi que ce soit, je vais de l'avant. Ce que nous savons, c'est qu'il n'y a pas eu ici de stratèges, qu'il n'y a pas eu la moindre préparation des grèves. D'ailleurs, elles ont commencé en d'autres endroits du pays ; dans certains, la visite du pape, en élevant les esprits, a eu une influence, certainement. Le pape n'est pas venu à Gdansk ; l'influence de sa visite ne nous était pas nécessaire. Ici, nous sommes dans la ligne de 1956, de 1970, c'est notre épopée que nous continuons. »

Que pense M. Walesa du nouveau premier secrétaire du parti ? *« Ne me parlez pas de M. Kania ! Je ne sais pas qui c'est ; il ne s'est pas encore présenté à moi. S'il venait, je pourrais l'inscrire à nos syndicats. Mais pas à un poste de direction. »*

Ce qui l'anime ? Sa foi religieuse, dont il parle longuement : *« C'est la source de ma force... Quelqu'un peut penser autrement, cela ne me dérange pas. Moi, je sais que sans la foi je ne serais rien. »* C'est ce qui lui rend insupportable la malhonnêteté. Il faut réagir contre les habitudes prises depuis trente-cinq ans.

Ses syndicats seront-ils un contre-pouvoir au parti ouvrier ? *« Je réponds volontiers à vos questions, mais ne m'obligez pas à répondre à des questions théoriques ; ce n'est pas de mon ressort. Je suis un ouvrier. Un ouvrier que diable ! »*



AFRIQUE

LE CONFLIT SAHARIEN

Le « comité des sages » de l'O.U.A. recommande à nouveau l'organisation du cessez-le-feu et d'un référendum

A l'issue de la cinquième session de Freetown du comité « ad hoc » de l'O.U.A. chargé de régler le problème du Sahara occidental, les six « sages » du comité (Nigéria, Tanzanie, Mali, Guinée, Soudan, Sierra Leone), ont recommandé l'application des résolutions adoptées par le seizième sommet de l'O.U.A. de Monrovia en 1979 — après avoir entendu les opinions de toutes les parties, — à savoir : cessez-le-feu suivi d'un référendum « juste et général ». Ils ont, de plus, fixé une date limite — décembre 1980 — pour l'instauration du cessez-le-feu, qui devrait être garanti par les « casques bleus » de l'ONU. Le référendum serait organisé par l'O.U.A. avec l'assistance des Nations unies.

Aucun communiqué officiel n'a été publié par l'O.U.A., et les six recommandations du comité ne seront pas publiées officiellement avant que le secrétaire général de l'organisation, M. Edem Kodjo, ne les ait portées à la connaissance des parties en cause et des chefs d'État africains.

Rabat reste sur ses positions

De notre correspondant

Rabat. — Les premiers commentaires du gouvernement marocain à la résolution adoptée jeudi 11 septembre par le « comité des sages » africains à Freetown, sont sévères si l'on en juge par la conférence de presse tenue immédiatement après la fin de la réunion par M. Boucetta, ministre des affaires étrangères, et diffusée, vendredi soir, par la radio marocaine.

Après avoir remarqué que les « recommandations » des sages devaient être adoptées à la majorité des deux tiers par une conférence au sommet de l'O.U.A., le ministre a rappelé les positions du Maroc qui sont en contradiction formelle avec les deux principaux points de la résolution de Freetown.

A propos du cessez-le-feu, il a affirmé que le Maroc « *n'avait jamais ouvert le feu* » sauf quand il était attaqué. Ce n'est pas à lui qu'il faut donc demander de « *cesser le feu* », *mais à « l'agresseur »*, c'est-à-dire au Polisario.

Sur le deuxième problème principal, à savoir le référendum, même opposition totale. Le Maroc, a *déclaré en substance* M. Boucetta, a manifesté sa volonté de coopérer dans le cadre africain en envoyant à Freetown des délégués des populations du Sahara occidental qui *sont des représentants authentiques* de la population sahraouie et qui avaient autrefois combattu contre l'occupation coloniale espagnole.

Au total, selon M. Boucetta, le comité des sages *a seulement repris « ce qui avait été déjà fait auparavant sans ajouter ni dynamique ni recherche d'une solution de paix »*.

Le seul élément nouveau, selon le ministre marocain, réside dans une certaine hésitation à considérer le Polisario comme représentatif, hésitation qui s'est manifestée par l'appel à des forces armées des Nations unies chargées de surveiller le cessez-le-feu. Ce recours à l'ONU ne serait, selon le ministre marocain, qu'une manière pour l'O.U.A. de « *fuir ses responsabilités* ».

En dehors de ces déclarations, les commentaires sur l'attitude de l'Algérie sont plus nuancés. Notant la présence du président, M. Chadli, à Freetown, certains observateurs en tirent la conclusion que l'Algérie a joué, comme à l'accoutumée, un rôle décisif dans l'élaboration et l'adoption à l'unanimité de la résolution de Freetown. Selon ces observateurs, l'Algérie ne serait parvenue à ses fins qu'en renonçant à porter ses efforts comme on pouvait s'y *attendre, après la session de juillet* dernier de l'O.U.A. à Freetown, sur l'admission de la « *république sahraouie* » à l'ONU. Cette fois-ci, l'Algérie aurait préféré mettre en avant *des exigences plus faciles à* faire admettre, comme celles d'un référendum ou plus populaires comme la proclamation du cessez-le-feu. L'appel à l'ONU serait également une tentative pour sortir du cadre de l'O.U.A. où l'Algérie aurait fait en juillet dernier le « plein » des voix favorables à la reconnaissance et à l'admission de la R.A.S.D. dans l'organisation africaine. De là à penser que l'Algérie aurait adopté à Freetown une attitude relativement modérée, il n'y a qu'un pas que certains observateurs franchissent allègrement, en faisant de nouveau allusion à l'éventualité de négociations directes entre l'Algérie et le Maroc. Toutefois, les rumeurs répandues encore en juillet et août dernier sur des négociations algéro-marocaines en coulisse n'ont reçu de confirmation d'aucun côté.

ROLAND DELCOUR.

● *Le gouvernement sud-coréen* a entrepris des démarches diplomatiques auprès de pays tels que la France, qui entretiennent des relations étroites avec l'Algérie, ainsi qu'auprès de la Croix-Rouge internationale, pour obtenir la libération de cinquante pêcheurs sud-coréens détenus par le Front polisario, a-t-on appris samedi 13 *septembre* à Séoul. Les pêcheurs sud-coréens avaient été capturés par le Polisario alors qu'ils se trouvaient à bord de deux embarcations au large du Sahara occidental, dans le cadre d'un accord de pêche Maroco-sud-coréen. On indique de même source que le Polisario exigerait une rançon pour leur libération. — (*A.F.P.*)

EN MARGE DE LA CONFÉRENCE DE PARIS SUR LA NAMIBIE

Le dirigeant noir sud-africain Oliver Tambo réaffirme son étroite solidarité avec les nationalistes namibiens

Parmi les personnalités africaines qui participent à la Conférence internationale de soutien de la lutte du peuple namibien, ouverte jeudi 11 septembre à Paris au siège de l'Unesco, figue M. Olivier Tambo, dirigeant du Congrès national africain (A.N.C.), mouvement nationaliste clandestin d'Afrique du Sud.

Né en 1917 dans le Pondoland, ancien élève des missions anglicanes, M. Oliver Tambo, qui fut l'un des compagnons d'études de l'ancien président du Botswana, Sir Seretse Khama, récemment décédé, est diplômé de mathématiques et de sciences naturelles du collège universitaire de Fort-Hare. Ayant quitté l'enseignement pour devenir avocat, il entra dans l'arène politique dès l'âge de trente ans.

Militant d'abord aux côtés de Nelson Mandela, emprisonné depuis 1964, il fut vice-président du Congrès national africain de 1958 à 1967, puis succéda au prix Nobel Albert Luthui à la présidence du parti après le décès de ce dernier en 1967. En exil depuis vingt ans, le chef de l'A.N.C. réside le plus souvent en Zambie, voyageant beaucoup à travers le monde pour y défendre la cause de la communauté noire d'Afrique du Sud.

Même ovale du visage, même barbiche noire en pointe, même regard aussi que Patrice Lumumba, M. Oliver Tambo a un physique qui n'est pas sans rappeler celui de l'ancien dirigeant congolais. Manifestant le même zèle militant que ce dernier, il est pourtant plus réfléchi, moins passionné, beaucoup plus sobre dans l'expression de ses convictions. Dans une interview au « Monde », M. Oliver Tambo a fait un tour d'horizon des problèmes sud-africains.

« *La France a le sens de l'indépendance. Comment l'amener à œuvrer de son en faveur de la cause de la communauté noire sud-africaine?* », demande tout d'abord M. Oliver Tambo qui plaide avec une fougue qui n'a rien de surprenant chez un avocat. Manifestant sa joie à l'annonce de la commutation de la condamnation à mort de M. James Mange (*le Monde* du 13 septembre), le dirigeant de l'A.N.C. exprime sa reconnaissance « *à l'égard de la communauté internationale qui, consciente des risques qu'encourait M. Mange, s'est mobilisée pour tenter de l'arracher à la mort* ». Dans le même esprit, il se félicite de la réunion à Paris, sous les auspices de l'ONU, de la conférence de la solidarité avec la Namibie, tout en indiquant : « *Le succès réel de cette rencontre, ou son échec, sera fonction de la suite donnée aux décisions qui y seront prises.* »

Solidaire de la SWAPO namibienne, « *parce que tous les mouvements de libération africains combattent en fin de compte le même ennemi et parce que la Namibie et la République sud-africaine sont les deux seuls pays du continent qu'ait épargnés la décolonisation*, il indique : *Il n'existe aucun lien structurel entre l'A.N.C. et la SWAPO, mais nos états-majors restent en contact permanent. Nous coopérons étroitement sur le terrain et nous nous considérons comme deux divisions appartenant à une même armée...* »

Satisfait des sympathies que rencontrent en France ceux qui luttent en Afrique contre les défenseurs du système de l'apartheid, notre interlocuteur constate cependant avec nostalgie : « *Peut-être attendons-nous trop de la part des Français... Peut-être sommes-nous trop exigeants... Mais nous déplorons que notre cause ne parvienne pas à mobiliser les esprits aussi complètement que ce fut le cas pour la cause des nationalistes vietnamiens à l'époque de la guerre d'Indochine...* »

Puis M. Oliver Tambo s'étonne de « *ne jamais avoir pu encore, à aucun moment, avec aucun officiel français, de contact d'aucune nature* ». Il estime cette situation d'autant plus paradoxale que « *la France n'est pas raciste* » et que « *aux Pays-Bas, en Italie, en Scandinavie, les relations avec les responsables politiques sont aisées et fréquentes* ». Il ajoute que la situation le surprend plus encore lorsqu'il considère « *les bons rapports de la France avec tous les Etats africains, lesquels condamnent tous énergiquement l'apartheid* ». Selon le dirigeant de l'A.N.C., « *la France continue à développer ses échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud comme elle a continué, à une certaine époque, à vendre des armes aux Sud-Africains, en violation des décisions de l'ONU...* », situation qui, dit-il, « *suscite une réelle amertume chez les nationalistes d'Afrique australe* ».

« *Nous sommes en guerre avec Botha, parce qu'il rejette la loi de la majorité alors que, pour notre part, nous rejetons tout ce qui n'est pas cette loi* », dit-il. Puis, interrogé sur les chances d'une négociation entre Pretoria et les responsables de l'A.N.C., il répond : « *C'est impossible de concevoir toute idée de négociation aussi longtemps que des hommes comme Nelson Mandela ou Walter Sisulu resteront emprisonnés à Robben Island. Leur libération constitue un préalable...* » Au sujet de cette notion de majorité, il tient à préciser : « *La loi de la majorité n'exclut pas du partage du pouvoir les communautés appartenant à la minorité. L'Afrique du Sud est composée d'un seul peuple appartenant à des communautés de couleurs différentes qui, toutes, ont droit à l'exercice du pouvoir.* » Il dit faire preuve du même esprit de tolérance à l'égard des formations nationalistes autres que l'A.N.C., indiquant : « *Nous n'en sommes pas au stade des rivalités entre partis politiques parce que notre objectif prioritaire est d'abord d'éliminer le gouvernement du parti nationaliste de Pretoria. Actuellement hors la loi, contrainte à la clandestinité, l'A.N.C. entretient de bons rapports avec tous les mouvements d'opposition à Botha et encourage activement la constitution de tout groupe organisé opposé à ce régime.* »

M. Tambo est catégorique : « *Nous disposons de nombreuses unités de guérilla opérationnelles sur le terrain même, mais elles ne sont ni aussi nombreuses, ni aussi puissantes que nous le voudrions parce que nos adversaires ont d'immenses capacités de résistance, mais nous progressons chaque jour...* » L'aide extérieure reste pourtant modeste selon notre interlocuteur, qui indique que, par l'intermédiaire de l'Organisation de l'unité africaine, beaucoup d'Etats africains apportent un soutien au moins diplomatique à l'A.N.C. En fait, pour lui, aucun doute n'est possible. L'étape qui s'annonce décisive pour les nationalistes noirs sud-africains, c'est la prochaine indépendance de la Namibie. « *Lorsque la Namibie aura été décolonisée*, dit M. Tambo, *la fin du statut colonial, qui reste celui des communautés de couleur en Afrique du Sud, sera proche. Le cordon sanitaire qui protège encore les Sud-Africains sur leur frontière septentrionale aura en effet disparu.* »

PHILIPPE DECRAENE.

AMÉRIQUES

Canada

A LEUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'OTTAWA

Les parlementaires francophones ont recherché les moyens d'enrayer le recul du français dans le monde

De notre correspondant

Montréal. — Réunis à Ottawa du 8 au 12 septembre, dans le cadre de la onzième assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de *langue française* (A.I.P.L.F.), environ deux cents élus représentant trente-deux pays ont fait *part de leurs inquiétudes devant* l'affaiblissement de la langue française dans le monde, au profit de l'anglais. Les résolutions adoptées au cours de cette réunion seront *soumises au gouvernement des* pays francophones, qui seront appelés à *freiner* cette tendance par l'adoption de mesures visant à redonner au français une plus grande importance *sur la scène internationale.*

Le président du Sénat canadien, M. Jean Marchand, fut un des premiers orateurs à s'inquiéter qu'*une* seule langue, l'anglais, prenne de *plus en plus* un caractère universel. « *Le français,* a-t-il déclaré, *est encore une des principales langues du monde* », *mais il faut que* les gouvernements, l'opinion publique et les organisations internationales fassent des efforts réels pour lui conserver sa place.

Les congressistes se sont réjouis de la création, par la France, d'une commission parlementaire chargée *d'étudier une véritable politique* de la langue française, en France et dans le monde. Parmi les mesures *suggérées au cours du colloque*, on relève notamment une proposition en faveur du renforcement de la *coopération interparlementaire et des* résolutions préconisant l'usage obligatoire du français dans les publications scientifiques *bénéficiant de* subventions gouvernementales. Une plus grande utilisation du français dans les banques de données informatiques et la création de sociétés d'éditions communes *permettront une* plus grande diffusion de la littérature des petits pays.

Le *projet* de création d'un « Commonwealth *francophone* », idée chère *au président* sénégalais, M. Léopold Sedar Senghor, et au premier canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, a été *également abordé par les parlementaires.* Selon le secrétaire de *l'A.I.P.L.F., M.* Xavier Deniau, député (app. R.P.R.) du Loiret, cette question a été discutée en privé par certains *délégués.* Le *président sénégalais,* qui préfère, pour sa part, l'expression « communauté organique », avait présenté son projet au « sommet franco-africain » de Nice en *mai dernier.* Les ministres des affaires étrangères des pays francophones se réuniront à Dakar le 5 novembre *pour en discuter.* Le Canada devrait normalement assister à cette *rencontre*, mais refuse pour l'instant de discuter de la participation du Québec, qui tient à être *présent,* et *qui compte sur l'appui* de Paris. La France ne semble cependant pas tenir à la création de *ce nouveau « Commonwealth »*, dont les objectifs restent encore très vagues et qui, selon M. Trudeau, permettrait, dans le cadre *des pays* francophones, de discuter des problèmes politiques mondiaux.

La prochaine assemblée générale de l'A.I.P.L.F. aura lieu à Dakar en *janvier 82*, et les parlementaires ont déjà annoncé que leur principale préoccupation *portera* alors sur l'utilisation du français dans le domaine scientifique.

BERTRAND DE LA GRANGE.

Chili

LES ÉTATS-UNIS DÉSAPPROUVENT LE PLÉBISCITE

Le porte-parole du département d'Etat a déclaré le vendredi 12 septembre que le référendum chilien « *ne répondait pas aux critères de base d'un scrutin démocratique... Nous ne croyons pas,* a-t-il poursuivi, *que le plébiscite, que ce soit dans sa substance ou sa procédure, ait proposé au peuple chilien un choix significatif. Nous continuons d'espérer que le peuple chilien pourra bientôt profiter de toutes les libertés démocratiques. Ni le plébiscite, ni les dispositions concernant la période transitoire ne se rapprochent de ce but.* »

Commentant la réaction américaine lors d'une conférence de presse consacrée aux résultats du référendum, le général Pinochet a dit que « *chasser les communistes du pouvoir n'avait coûté aux Américains pas 1 dollar, pas une balle, pas une vie d'homme... Quand nous avions le besoin d'un soutien, au lieu de nous aider, ils nous ont frappés. La seule chose que nous leur demandons maintenant est de nous laisser tranquilles* ».

Le dépouillement du référendum n'est pas encore achevé mais d'ores et déjà le texte soumis par la junte a recueilli environ 67,50 % des suffrages. — (*U.P.I., Reuter*).

● *Le président Carter a donné son accord* pour une aide au Nicaragua d'un montant de 75 millions de dollars (300 millions de francs), a annoncé vendredi 12 septembre la Maison Blanche. Dans un communiqué officiel, le gouvernement américain a annoncé qu'il n'avait pas l'intention d'« *abandonner à Cuba et à ses alliés marxistes la région d'Amérique centrale, vitale pour les intérêts des Etats-Unis* ». Le président Carter a répondu ainsi à une exigence du Congrès américain, qui avait approuvé en juillet dernier une assistance de 75 millions de dollars au Nicaragua à la seule condition que le président nicaraguayen garantisse que cet Etat ne « *répandra pas le terrorisme* » dans d'autres pays. — (*A.F.P.*)

هكذا من الأصل

Le Monde

politique

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

DOUBS : un fauteuil pour M. Edgar Faure

De notre envoyé spécial

Besançon. — *« Il faut adapter ses ambitions à son âge »*, dit M. Edgar Faure. A soixante-douze ans, l'ancien président du conseil, l'ancien chargé de mission du général de Gaulle en Chine, l'ancien ministre de l'agriculture, de l'éducation nationale et des affaires sociales, l'ancien président de l'Assemblée nationale, l'actuel député de la troisième circonscription du Doubs, représentant à l'Assemblée européenne, membre de l'Académie française, aspire à devenir le successeur de M. Jacques Henriet au Sénat.

M. Henriet, qui aura soixante-seize ans le mois prochain et qui était entré au Sénat en 1959, s'affirme satisfait par vingt et un ans de vie parlementaire et content de laisser la place à un autre, mais il s'étonne qu'on ait choisi, pour le remplacer, un homme qui n'a que quatre ans de moins que lui. A vrai dire, et bien qu'il s'en défende, M. Henriet (P.R.) n'aime pas beaucoup M. Faure (étiquette variable). Envisageant la défaite de celui-ci le 28 septembre, il affirme : « Si Edgar Faure est battu, il l'aura été savez-vous par qui ? Par Edgar Faure. » M. Henriet veut dire qu'il pourrait manquer à M. Faure, pour être élu, un nombre de voix égal à celui des vingt-deux conseillers de gauche, qui lui avaient enlevé la mairie de Pontarlier en mars 1977. M. Faure avait alors commis deux erreurs : il était trop souvent absent de sa ville et il avait refusé, entre les deux tours, de négocier avec une liste « dissidente » de la majorité, dont le ralliement aurait pu lui permettre de conserver la mairie. Cet échec ne l'avait pas empêché d'être réélu député au premier tour, en mars 1978, avec 63,4 % des suffrages exprimés.

Chargé, à l'Assemblée européenne, du rapport sur les régions à dominante rurale, M. Faure, qui siège à la commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire, souhaite associer l'*« opérationnel et le conceptuel »* en se consacrant, dans une fonction parlementaire *« moins agitée »* que celle de député, au développement de la région Franche-Comté, dont il préside le conseil régional. Il a donc pris, pour les élections sénatoriales, la tête des candidats de la majorité, où l'on avait envisagé, l'an dernier, de présenter deux listes. Cette tactique était dangereuse dans un département où la gauche, bien qu'en recul lors du scrutin européen de juin 1979, peut confirmer son succès de 1971 (l'évolution inattendue de M. Robert Schwint, P.S.), voire l'amplifier en obtenant le siège supplémentaire dont disposent, cette année, les grands électeurs du Doubs. Aussi les conseillers généraux de la majorité ont-ils désigné, avec l'accord des états-majors des partis, trois candidats et trois suppléants choisis dans les rangs de l'U.D.F. et du R.P.R.

M. Henriet a contesté cette procédure et réclamé la réunion d'un congrès des maires modérés. *« C'est la tradition dans le Doubs »*, dit-il. Environ trois cents maires et adjoints, représentant 746 mandats, se sont réunis le 17 août à Mamirolle. Ils ont confirmé le choix des conseillers généraux, en donnant 688 voix à M. Faure, président départemental de l'U.D.F., 614 voix à M. Louis Souvet (U.D.F.), maire d'Exincourt, et 533 voix à M. Jean Vercelotti (R.P.R.), conseiller général et maire de Quingey. Les grands électeurs du Doubs étant au nombre de 1 352, M. Faure semble assuré de son élection.

Une « bataille de la Marne contre le collectivisme »

« Edgar et moi devrions passer », dit M. Schwint, maire de Besançon depuis 1977, qui mène la liste socialiste. L'incertitude ne porterait alors que sur l'attribution du troisième siège. S'il va à la gauche et si, comme il est probable, le P.S. prend également le siège de Belfort, le conseil régional, qui comptera alors trente-six membres, sera partagé à égalité entre la gauche et la droite. Celle-ci conservera-t-elle la présidence de la région grâce à une abstention chez ses adversaires (celle de M. Jacques Maroselli, maire (M.R.G.) de Luxeuil, en Haute-Saône), ou bien M. Faure sera-t-il réélu au bénéfice de l'âge? N'hésitant pas à dramatiser la situation, M. Faure avait déclaré, devant les maires réunis à Mamirolle, que la lutte pour le troisième siège du Doubs serait une *« bataille de la Marne contre le collectivisme »*.

Cette bataille se livre dans les trente et un cantons du département, visités méthodiquement par les candidats en présence. A raison d'une journée passée dans chaque canton, les socialistes espèrent attirer à eux une partie des élus modérés, comme M. Schwint y avait réussi en 1971. Mais le directeur d'école, maire du Russey, petite commune proche de la frontière suisse, est devenu, depuis son élection au Sénat, le maire du chef-lieu et un responsable politique important. En dépit des liaisons qu'il a entretenues avec les maires dont il préside l'assemblée départementale, M. Schwint, cinquante-deux ans, ne peut plus compter, pour gagner des voix modérées, sur l'image d'homme nouveau qu'il avait en 1971.

Comme la majorité et les communistes, les socialistes ont choisi leurs candidats dans les trois pôles du département. Ils espèrent que M. Charles Marmier, agriculteur, adjoint au maire de Frasne, dans le Haut-Doubs (région de Pontarlier), saura s'attirer les suffrages des représentants des communes rurales. Comme M. Schwint, M. Marmier appartient au courant rocardien, tandis que M. Michel Rondot, conseiller général de Sochaux-Grand-Charmont, et qui représente donc, sur la liste socialiste, le pays de Montbéliard, est mitterrandiste. En faisant le compte des communes ayant un maire de gauche, les socialistes estiment que les communistes et eux totalisent 410 voix « sûres ». Il leur faut donc, pour obtenir la majorité, rallier à eux environ deux cent soixante-dix « sympathisants », élus proches de la gauche ou ayant des affinités personnelles avec tel ou tel candidat.

Une circonscription à prendre ?

La candidature de M. Faure rend cette opération difficile. S'il a des détracteurs le président du conseil régional bénéficie cependant d'un prestige et d'une influence qui lui donnent une assise solide parmi les électeurs et les élus de son département. Il s'est employé ces dernières semaines à démontrer l'autorité dont il dispose en obtenant le rétablissement du cycle d'études de sciences économiques, qui avait été supprimé à l'université de Besançon, et une limitation de l'augmentation des impôts des agriculteurs. *« Une intervention d'Edgar Faure a un poids que n'auront jamais les miennes »*, reconnaît modestement M. Raymond Tourrain, député de la circonscription de Besançon et dirigeant départemental du R.P.R.

Les colistiers de M. Faure ont fait bonne impression sur les maires réunis à Mamirolle. M. Souvet, maire, depuis 1965, d'une petite commune de la banlieue de Montbéliard, adhérent direct de l'U.D.F., apporterait à la majorité, s'il était élu, un point d'appui dans une région où la gauche est en position de force. *« C'est l'homme de Peugeot »*, disent les socialistes, estimant que le chef du personnel des usines de mécanique de la firme à Sochaux ne saurait se présenter à une élection de ce type sans l'accord du patron. *« J'ai seulement demandé,* dit M. Souvet, *si, au cas où je serais élu, je pourrais obtenir des congés sans solde pendant les sessions parlementaires. Cela m'a été accordé. »* Montrant le pavillon qu'il habite à Exincourt, M. Souvet interroge : *« Franchement, ai-je l'air d'un représentant du grand capital ? »* Fils d'agriculteur, ayant débuté chez Peugeot à l'échelon le plus bas — *« Juste au-dessus du manœuvre »*, dit-il, — M. Souvet est fier de sa réussite, respectueux de son entreprise, mais il affirme que, si le P.S. avait présenté, au lieu de M. Rondot M. André Lang, maire de Montbéliard, rocardien, il aurait refusé d'être candidat aux élections sénatoriales.

Les communistes, qui avaient enlevé seuls la mairie d'Audincourt, près de Montbéliard, présentent le maire de cette ville, M. Serge Paganelli, conseiller général. MM. André Vagneron, adjoint au maire de Besançon, et Jean Henriet, adjoint au maire de Pontarlier, représentent les deux autres pôles du département. Crédités de cent à cent vingt voix parmi les grands électeurs, les communistes proposeront-ils aux socialistes, en échange de leur désistement au second tour, de constituer une liste commune ? Ils n'en ont pas, jusqu'à maintenant, exprimé l'intention, et cette éventualité ne devrait pas gêner le P.S., puisque les bulletins de vote sont individuels et que les électeurs peuvent donc composer eux-mêmes leur liste.

L'élection de M. Faure au Sénat laisserait vacant le siège de député de la circonscription de Pontarlier où la majorité a recueilli en moyenne, lors des dernières consultations, les deux tiers des voix. Le président pourrait dire, comme de Gaulle : *« Après moi, ce ne sera pas le vide, mais le trop-plein. »*, mais il ne dit rien encore, car *« tous les candidats à la candidature,* remarque-t-il, *me soutiennent »*.

L'U.D.F. hésite entre M. André Cuinet (P.R.), maire de Doubs et conseiller général du canton de Pontarlier, siège auquel il avait, en mars 1979, succédé à M. Faure, et M. Marcel Pochard, conseiller municipal de Montbenoit, qui a l'appui du C.D.S. (M. Pochard est conseiller technique au cabinet de M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale). Un autre membre du C.D.S., M. Vuillaume, conseiller général de Mouthe, pourrait cependant se mettre sur les rangs. M. Cuinet s'est déclaré candidat quoi qu'il arrive, avec ou sans l'investiture de l'U.D.F. Cet ingénieur de quarante-deux ans, *« au service des autres depuis le scoutisme jusqu'au conseil général »*, n'oublie pas que M. Giscard d'Estaing, lors de sa visite à Arc-et-Senans, le 1er février dernier, lui avait dit : *« Bonjour, M. Cuinet »*, et avait ajouté : *« Je sais ce que vous faites. »* Etait-ce un signe ? Les dirigeants nationaux de l'U.D.F., qui prendront la décision finale, ne manqueront pas de s'en enquérir.

Du côté du R.P.R., l'hésitation est aussi grande. M. André Fanton, ancien député de Paris, est venu sonder le terrain. On a parlé également d'un autre « parachutage » possible, celui de M. Alexandre Sanguinetti (*« Une plaisanterie »*, dit M. Tourrain). Sur place, on envisage deux candidats possibles : M. Georges Bolard, professeur de droit, ancien directeur de cabinet de M. Faure. Il avait siégé à l'Assemblée jusqu'en mars 1978 en remplacement de Jacques Weinman, décédé en mai 1977. M. Jacques Maillot, fils de l'ancien député U.N.R. de la circonscription de Pontarlier, agriculteur, pourrait également prétendre à la candidature. *« Les candidats possibles ne manquent pas »*, dit M. Tourrain.

La liste du R.P.R. n'avait obtenu que 20,78 % des suffrages exprimés, au scrutin européen, dans la circonscription de M. Edgar Faure, tandis que celle de Mme Veil en recueillait 38,05 %, mais, pour emporter les suffrages des « montagnons » du Haut-Doubs, la personnalité compte plus que l'étiquette, dès lors que l'on a choisi le bon camp. MM. Bertrand Fessard de Foucault (jobertiste), Denis Blondeau (maire de Pontarlier, exclu du P.S.) et d'autres candidats, déclarés ou potentiels, pourraient l'apprendre à leurs dépens.

PATRICK JARREAU.

Sénateurs sortants : MM. Jacques Henriet (rép. ind.), qui ne se représente pas, et Robert Schwint (P.S.).

DORDOGNE : le second siège socialiste est menacé par M. Pierre Chaussade

De notre correspondant

Périgueux. — Les deux sénateurs sortants, l'ancien ministre socialiste M. Robert Lacoste et M. Marcel Brégégère ne se représentent pas. Le P.S., qui a refusé la proposition du M.R.G. de faire liste commune, présente la candidature de M. Michel Manet, député, maire de Bergerac, qui avait succédé l'an dernier à M. Robert Lacoste à la présidence du conseil général. Le second candidat socialiste est le président de l'union des maires de Dordogne, M. Lucien Delmas, secrétaire général de la mairie de Terrasson, sa ville natale, et maire de La Dornac. Majoritaire dans l'assemblée départementale, le P.S. compte bien conserver ses deux sièges. Cette position dominante ne l'a pas empêché de connaître des soucis : les candidats à la candidature étaient nombreux. Le « choix » a été difficile, d'autant qu'il fallait tenir compte tant des différents courants que des rivalités sur le plan local. Chez les radicaux de gauche, il y a eu aussi plusieurs candidats à la candidature, notamment M. Alain Bonnet, député du Nontronnais, maire de Brantôme et président départemental du M.R.G. Le fils de l'ancien ministre Georges Bonnet avait réalisé un bon score en 1971 : 473 voix au premier tour sur 1 186 suffrages exprimés. Il a néanmoins renoncé, laissant la place à M. Pierre Chaussade, ancien préfet de région, ancien secrétaire général du gouvernement de l'Algérie auprès de M. Robert Lacoste, P.-D.G. de la Lyonnaise des eaux et conseiller général du Buisson-de-Cadouin. Le second candidat M.R.G. est M. André Meyssignac, secrétaire général du conseil régional, conseiller général du canton de Verteillac et maire de Gout-Rossignol. Il avait été suppléant de Georges Bonnet lors du dernier mandat de député de l'ancien ministre. M. Pierre Chaussade avait bénéficié l'an dernier, pour son élection dans le canton de Buisson-de-Cadouin, d'une série de circonstances favorables, pour ne pas dire de complicités, le sortant, M. Fromentière (P.S.), ne se représentant pas et faisant campagne pour lui. Au deuxième tour, P.C. et P.S. s'étaient désistés en sa faveur. M. Pierre Chaussade, soixante-sept ans, est, pense-t-on, l'homme qui monte.

Pour la majorité, dont les chances sont faibles, seul M. Raoul Rousseau, valoisien, se présentait. Il souhaitait qu'entre en lice avec lui un R.P.R. Son souhait a été entendu avec la candidature de M. Jean Faure, maire de Rouffignac. Localement, le climat est devenu meilleur entre l'U.D.F. et l'U.D.R. M. Yves Guéna, député et maire de Périgueux, y a contribué en lançant dans le département l'association des élus locaux.

Les deux candidats du P.C., MM. Guy Besse, membre du comité central, maire de La Coquille, conseiller général de Jumilhlac, et Jean-Roger Lacotte, maire de Singleyrac, mènent une campagne classique et jouent leur partie même si on ne leur donne guère de chances.

Chez les socialistes, M. Manet est donné gagnant, ce qui entraînera des élections législatives partielles.

Une inconnue subsiste pour l'élection d'un second sénateur socialiste. En effet, M. Pierre Chaussade a trouvé, au P.S., des alliés précieux pour lui, notamment M. Raoul Lacoste, qui n'a jamais caché combien il avait été ulcéré de la façon dont son parti (et notamment les jeunes) ne lui avait pas renouvelé sa confiance au poste de président du conseil général. M. Guéna ne verrait pas non plus d'un mauvais œil l'élection de M. Chaussade tout en souhaitant une forme de reconnaissance lors des législatives auxquelles M. Faure — qui actuellement fait une campagne prudente — pourrait se présenter. Quant à la préfecture, elle ne serait pas fachée de voir « l'un des siens » élu, en la personne de M. Chaussade.

JACQUES MAHUAS.

● *Le comité central du parti communiste,* réuni à Paris, vendredi 12 septembre, a notamment *« approuvé les prises de position formulées, au nom du parti, par ses dirigeants à l'égard des événements de Pologne »*.

Le comité central a *« précisé »* l'ordre du jour de la conférence nationale convoquée pour les 11 et 12 octobre (désignation du candidat à l'élection présidentielle) et décidé que le rapporteur devant cette conférence, sera M. Charles Fiterman, membre du secrétariat. Une *« commission de préparation de l'élection présidentielle »* a été constituée. Elle est composée de M. Fiterman et de MM. Philippe Herzog, Pierre Juquin, André Lajoinie, Mme Francette Lazard et M. Claude Poperen, membres du bureau politique ; Mme Colette Coulon et MM. Anicet Le Pors, Aimé Halbeher, Jean-François Gau, Francis Wurtz, membres du comité central. Une *« commission de la souscription nationale »* est placée sous la direction de MM. Gaston Plissonnier, membre du secrétariat, et Georges Gosnat, trésorier.

● ERRATUM. — M. Roland Leroy, membre du bureau politique du P.C.F., dont nous rapportions les propos dans *le Monde* du 13 septembre, page 12, dénonçait la constiution d'un *« véritable front de l'attentisme* [*et non de « l'atlantisme »*] *électoral, front anti-lutte »* qui réunit *« François Miterrand, André Bergeron, Edmond Maire, André Henry et autres dirigeants socialistes des syndicats »*.

Le sens du scrutin de 1981

(Suite de la première page.)

C'est aussi une question de bon sens car l'équivalence de ces deux élections serait la négation de ce qui fut une préoccupation majeure de l'inspirateur et des auteurs de la Constitution de 1958, et certainement une des raisons principales de son adoption massive par la nation, à savoir la stabilité.

Etant donné que, en vingt ans, il y a eu six élections législatives et quatre présidentielles, s'il y avait équivalence cela voudrait dire que le compteur constitutionnel serait en quelque sorte remis à zéro en moyenne tous les deux ans. Ce n'est pas ce qu'on a voulu ni ce que veut l'immense majorité de la nation qui travaille et qui produit et qui ne saurait être confondue avec ceux, peu nombreux mais bruyants, pour qui l'agitation autour d'une péripétie politique a plus d'attraits que le déroulement serein d'une procédure constitutionnelle.

La Constitution est claire. L'importance de ces deux consultations électorales n'est pas douteuse. Mais leur portée ne saurait être la même. La démonstration en est donnée par le rôle et les attributions du président de la République. La présentation du texte — le chef de l'Etat, contrairement aux Constitutions précédentes, est placé en têtes des institutions — et la généralité des termes employés ne laissent aucun doute sur cette prééminence.

Et c'est bien à tort que l'on a voulu parfois lui opposer la rédaction de l'article 20, concernant le rôle du gouvernement, en paraissant oublier l'article 8 qui donne au président la désignation du chef de ce gouvernement, et l'article9, qui lui fait présider les conseils des ministres, c'est-à-dire la chambre de décision du même gouvernement pour toutes les questions essentielles. C'est donc, dans ce conseil, et sous cette présidence, que le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation.

Les attributions du Parlement sont considérables. Mais elles sont précisées et — ce qui est nouveau là aussi par rapport aux Constitutions précédentes — limitativement énumérées. La désignation des membres du Parlement dans le cadre d'une circonscription ajoute encore à cette différence de nature entre les deux consultations. Techniquement tout d'abord, parce qu'aucune voix n'est perdue dans le cadre de l'élection présidentielle, ce qui n'est pas le cas pour les élections législatives. Mais surtout parce que la circonscription, bien que s'agissant des députés de la nation, crée un type de rapports entre l'électeur et l'élu plus proche, on pourrait presque dire plus affectif. On entend couramment dire « mon député », ce qui a une petite résonance possessive, mais, arpès tout, souvent sympathique. Il n'y a, et ne peut y avoir, rien de tel pour le président de la République.

Dès lors, la psychologie des citoyens quand ils procèdent à ces deux actes importants de la vie de la République ne doit pas être la même, et ils doivent s'y préparer, et on doit les y préparer, dans un état d'esprit différent.

Une rigueur particulière

Le choix des orientations majeures pour la nation doit se faire, dégagé des contingences locales, dans l'acte unique concernant la magistrature suprême de l'Etat. Il ne peut pas ressortir avec la même clarté et la même rigueur et, dès lors, la même portée de la juxtaposition de quatre cent quatre-vingt-dix choix individuels.

S'il n'y a donc pas de doute sur la prééminence de l'une de ces deux élections sur l'autre, cela doit comporter pour la première une rigueur particulière. Plus que toute autre, elle doit être protégée des jeux de cirque des affrontements de personnalités et des jeux d'esprits scolastiques des idéologies. C'est le moment et l'occasion solennelle de parler sérieusement des choses graves, de celles qui intéressent la nation tout entière, au-delà des circonstances, au-dessus des équilibrages plus ou moins heureux des intérêts, même légitimes, des groupes et des catégories.

Mais ce sérieux même implique la mesure. Il s'agit de l'acte constitutionnel capital, mais il faut le laisser dans son cadre institutionnel et dans sa finalité propre. Il s'agit d'une procédure régulière, périodique, normale en un mot. Ce n'est pas un cataclysme joué à quitte ou double. Le citoyen doit être appelé à la gravité et non à l'affolement.

Les citoyens ont droit, et c'est essentiel pour eux, à la continuité de l'Etat. Tel est, en particulier, le sens et l'esprit de la disposition du troisième alinéa de l'article 7 de la Constitution, qui prévoit que l'élection du nouveau président a lieu avant l'expiration des pouvoirs du président en exercice. L'idée avancée parfois selon laquelle celui-ci pourrait, à sa seule initiative, démissionner par anticipation s'il était lui-même candidat est tout à fait contraire à cet impératif majeur de continuité. Elle reviendrait à mettre sur le même plan deux notions qui ne sont pas de même niveau, ou de même nature, les devoirs d'un candidat, qui sont réels mais à lui, et les devoirs du chef de l'Etat, qui appartiennent aussi à la nation. Bien entendu, il y a l'intérim prévu. Mais c'est un pis-aller, pour éviter le vide en cas de force majeure, assez semblable à ce qu'était autrefois l'expédition des affaires courantes par un gouvernement démissionnaire. On se souvient de circonstances dramatiques sur le plan international, où la France s'est ainsi trouvée en état d'inhibition. Il n'est pas besoin de souligner que l'évolution des choses n'a pu que renforcer cette obligation de présence pleine et entière.

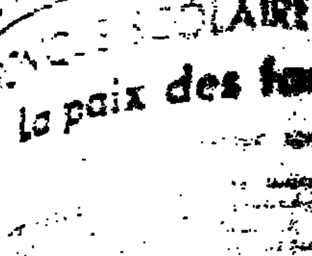
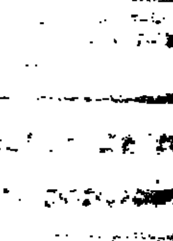
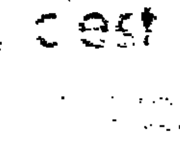
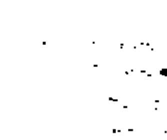
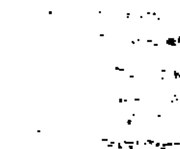
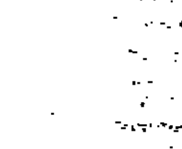
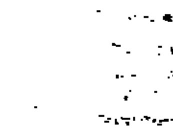
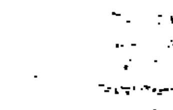
Les institutions doivent fonctionner, et elles permettent parfaitement de changer les hommes. Ce qui est important.

Mais il n'est pas nécessaire, et il ne serait pas convenable, de remettre aux enchères tous les sept ans l'Etat, la République et la France. Ce qui est encore plus important.

PIERRE CHATENET.

● *M. Michel Debré* s'est entretenu vendredi 12 septembre avec M. Gilbert Grandval, président de l'Union gaulliste pour la démocratie, entouré de plusieurs membres du bureau politique de cette organisation.




L'INSTRUCTION DES TRIPLES MEURTRES DE CARQUEIRANNE ET DE BÉZIERS

L'affaire Recco : six victimes, un inculpé et la haine

De notre envoyé spécial

Marseille. — La question n'est pas encore de savoir si *Joseph-Thomas Recco*, inculpé depuis le 21 janvier du triple crime de Carqueiranne (Var) et, depuis le 12 mai, du triple crime de Béziers, est ou non coupable de ces deux tueries. Mais elle est déjà de savoir si les éléments de réponse *pourront être recherchés* dans le respect des principes qui veulent que tout inculpé soit présumé innocent tant qu'il n'a pas été déclaré définitivement coupable et que ses droits d'être défendu puissent s'exercer *normalement*.

Le 31 mai, à Béziers, à *l'issue d'une* confrontation, quelques centaines de personnes qui attendaient devant le palais de justice ont *crié : « A mort ! » contre* Recco et ont voulu s'en prendre physiquement à ses trois avocats, Mes Paul Lombard, André Lhote et Frédéric Monneret, qui ne furent sauvés du *lynchage* que par l'intervention de journalistes et de policiers. Ils sont encore sous le coup de ces *manifestations de haine et de désir* meurtrier. Depuis, ils ont refusé de déférer aux convocations du magistrat *instructeur*, M. Yves Chevallier, qui n'est pas personnellement en cause.

L'information de Béziers se trouve ainsi *en sommeil, en même temps que l'on* peut se demander si la perspective, fût-elle lointaine, d'un procès devant la cour d'as*sises de l'Hérault*, normalement compétente, est encore envisageable ou s'il ne faudra *pas prévoir un dessaisissement*. C'est dans cet esprit que les avocats ont informé des incidents du 31 mai le direc*teur des affaires criminelles et* des grâces au ministère de la justice, le procureur de la République de Béziers et M. Yves *Chevallier lui-même*. La *passion* populaire, qui a toujours accompagné le déroulement des grandes affaires criminelles, paraît maintenant viser la défense elle-même, tenue pour complice. Comme rien n'a été fait pour endiguer cette tendance, qu'au contraire les déclarations les plus officielles sur les nécessités de la *sécurité publique ne peuvent implicitement que* l'encourager, il ne faut pas s'étonner de la voir se manifester de la sorte. Mais il faut *s'en inquiéter, faute d'avoir* bientôt à s'en désespérer.

L'affaire Recco, voilà du « nanan » pour les partisans de la peine de mort. Six meurtres retenus, dont quatre qualifiés d'assas*sinats, contre un homme* de quarante-six ans, et qui, déjà condamné le *9 décembre 1962 par* les assises de la Corse à la réclusion criminelle à perpétuité pour l'assassinat d'un garde maritime, Joseph Casabianca, avait été libéré en 1977 après dix-sept ans de détention, n'est-ce pas là un *cas limite* aux *yeux de ceux pour* qui inculpation équivaut à culpabilité ? Assurément, les dossiers instruits à Toulon et à Béziers ne sont pas vides, même si Joseph-Thomas Recco se proclame *« innocent à 100 % »* et compare son *calvaire à celui du* Christ, dans les innombrables lettres désordonnées mêlant désespérances et espoir qu'il adresse aux siens depuis le quartier de sécurité renforcée de la prison des Baumettes. C'est parce qu'il existe *suffisamment* de charges, avec les menaces suprêmes qu'elles impliquent, qu'il faut ne pas y ajouter et laisser à ceux qui auront à les réunir et à les apprécier le soin de jouer sereinement leur rôle.

Des *deux* triples *crimes*, celui de Béziers a été accompli (22 décembre 1979), avant celui de Carqueiranne (18 janvier 1980). C'est par l'enquête menée à propos du second que Recco a été impliqué dans l'autre.

Le 18 janvier, à Carqueiranne, un homme entre dans la villa de M. Gilles Le Goff et se prend de *querelle* avec lui. La fillette de M. Le Goff, Sandrine, affolée, *téléphone sur-le-champ* à une amie de sa mère. Elle a le temps de lui dire : *« Il faut venir tout de suite le cousin de René se bat avec papa. »* Lorsqu'on arrive, on trouve M. Le Goff tué de deux balles dans la tête, Sandrine et *un voisin*, M. Jacques Coutrix, qui avait tenté d'intervenir, tués eux aussi d'une *balle dans* la tête. Les enquêteurs recherchent naturellement les « René » familiers des Le Goff et découvrent parmi eux M. René Nappo, dont Recco est un cousin. Dès le 19 janvier, Recco, qui vit à Marseille depuis *sa libération*, est retrouvé et interrogé par les gendarmes du Pradet. *Le 21, il avoue. Une let*tre anonyme lui avait fait savoir que M. Le Goff courtisait son amie, Mlle Chantal Blanc. Il a voulu des explications. M. Le Goff l'a menacé. Il a tiré. Il a aussi tué la fillette et le voisin.

Des alibis incertains

Lors de sa première comparution devant M. Jacques Nunez, premier juge d'instruction à Tou*lon*, il renouvelle *ses aveux*. Le voilà inculpé d'assassinat sur la personne *de M. Le Goff et d'homi*cide volontaire sur les deux autres victimes, et écroué. *Le* 23 janvier, il indique à ses avocats qu'il a avoué uniquement parce qu'il avait été frappé et adresse au magistrat une lettre *dans le même* sens. Comme il fournit des détails sur les sévices qu'il aurait subi *à la gendar*merie, un examen médical est ordonné, suivi d'une contre-expertise, mais dont les conclusions sont restées floues. Des traces *suspectes* sont relevées par les médecins, mais ceux-ci, à la *réflexion, ne* peuvent dire s'il s'agit de sévices ou d'automutilations.

Il ne suffit pas de se rétracter. Recco doit aussi fournir des précisions sur son emploi du temps. Le 18 janvier, explique-t-il, il n'a *pas quitté Marseille*. Il a pris une douche en rentrant de son travail, vers *18 heures*, au *domicile* de sa tante, Mme Antoinette Susini. Il a ensuite dîné après avoir fait des courses chez des commerçants de son quartier. La *tante déclare* qu'elle ne l'a pas vu ce soir-là ; les commerçants *disent de même*. Son amie, Chantal Blanc, chez qui il assure avoir *ensuite dormi*, ne *lui est pas plus* favorable. Mais, depuis, tous ces témoins sont revenus sur leurs premières déclarations et confirment maintenant plus ou moins les *affirmations* du prisonnier. Cette situation rappelle un peu *celle qu'on avait constatée en 1962* lors du procès de Recco devant les assises de la Corse. Il y avait déjà eu aveu suivi de rétractations. Là aussi les témoins, membres de la famille ou familiers, après avoir réfuté ses alibis, avaient *rétracté en vrac* tout ce qui, dans leurs propos, pouvait l'accuser.

D'autres éléments apparaissent plus objectifs. Un examen comparatif des traces de terre relevées sous les chaussures que Recco portait le 18 janvier avec de la terre du jardin des Le Goff a conclu à des analogies. A quoi l'inculpé répond qu'il s'était déjà rendu dans cette région du Var et qu'il n'y a donc rien d'étonnant à ce *qu'on ait pu retrouver* ces traces de terre. Ensuite, c'est *la découverte*, au *domicile de la* tante de Recco, d'un trousseau de *clés de la villa* des Le Goff. L'inculpé, s'il en fut accablé, n'en a pas moins accusé carrément les gendarmes d'avoir mis là les clés pour mieux le perdre.

Voilà pour l'essentiel. Il manque l'arme du crime dont on sait seulement, par l'examen des balles, qu'il s'agissait d'un Magnum calibre 38 spécial. Il manque aussi le mobile dans la mesure où celui *fourni par Recco*, au *bref temps* de ses aveux, ne paraît pas *convaincant pour tout le monde*. Mlle Chantal Blanc ne connaissait pratiquement pas M. Le Goff, et l'on voit mal comment il aurait pu y avoir sérieusement entre elle et ce dernier de quoi nourrir les soupçons d'une liaison.

Expertises et contre-expertises

Comment le dossier de Toulon devait-il conduire à celui de Béziers, où, le 22 décembre 1979, Josette Alcaras, Renée Chama*you et Sylvette Morel avaient* été tuées dans la salle des coffres du super-marché Mammouth par un homme qui, ensuite, avait volé et emporté 660 000 francs ?

Jusqu'à l'affaire de Carqueiranne, les enquêteurs du S.R.P.J. *de Montpellier n'avaient* pas de piste certaine. Carqueiranne leur *en fournit une par la similitude* des meurtres. Comme à Béziers trois victimes, comme à Béziers des balles tirées dans la tête. *C'est pourquoi*, dès février, l'idée *vient de procéder à l'examen* comparatif des projectiles. Une première expertise conclut à des similitudes telles que l'on peut assurer que la même arme a servi dans les deux cas. Une deuxième expertise, dont les ré*sultats sont fournis* en avril, confirme la première et même la fortifie.

Voilà donc, le 12 mai, Thomas Recco inculpé du triple crime de Béziers, quatre mois après l'avoir été de celui de Carqueiranne. Cette inculpation va amener un témoin à se manifester. Il s'agit d'un *client du super-marché*, M. Raymond Maffre, âgé de soixante-quinze ans, qui se souvient avoir été frappé par la ressemblance entre une photo*graphie de Recco* publiée dans les journaux et un homme qu'il a vu le 22 décembre *au super-marché*, où il se trouvait lui-même en compagnie de sa femme. Il en donne le signalement : la quarantaine, 1 m. 70 à 1 m. 75, l'allure *sportive, les yeux très bleus*. Interrogé en mai par les gendarmes, il reconnaît Recco sur une photographie. Confronté avec ce dernier le 31 mai dans le cabinet de M. Chevallier, il maintient qu'il s'agit de l'homme aperçu, fût-ce le temps d'un regard.

Cependant, Thomas Recco, dans cette affaire de Béziers, ne cédera rien. Il n'y aura de sa part aucun aveu. Aux charges qui lui sont opposées, au fait aussi qu'il a effectué au Mammouth des livrai*sons de matériel de plongée sous*-marine pour le compte de la *société marseillaise Sporasub*, dont il était un employé modèle depuis sa libération en 1977, il réplique encore par un alibi : le 22 décembre 1979, il faisait des achats à Marseille avant les fêtes de Noël, et s'est ensuite promené *du côté de Gemenos*, bien *loin* de Béziers, en compagnie de son amie. Il est vrai que cette dernière n'a pas gardé de ces pérégrinations un souvenir aussi précis.

Les choses en sont là. L'infor*mation de Toulon pourrait être* terminée assez rapidement, M. Nunez considérant qu'il a procédé à toutes les investigations qui lui incombaient et n'attendant plus que les résultats d'une contre-expertise psychiatrique de*mandée par la défense et confiée* au docteur Yves Roumajon, de Paris. *Les premiers* psychiatres désignés avaient conclu à une responsabilité pleine et entière de Thomas Recco, indiquant que son état s'était amélioré depuis *son procès de 1962, époque où les* experts lui avaient concédé une atténuation de *responsabilité*.

A Béziers, en revanche, entre le 12 mai, date de l'inculpation, et le 31, jour des violents incidents dont furent victimes les avocats, il *n'y a pas eu beaucoup* de temps pour approfondir un dossier qui reste loin de son terme.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Les bateaux-mouches dans la tempête

A la *suite* d'une intervention de M. Jacques Chirac auprès du préfet de police de Paris, des policiers ont saisi, le 11 septembre, des brochures touristiques distribuées *sur les six bateaux-mouches* du pont de l'Alma, dont le P.-D. G est M. Jean Bruel. Ces brochures mettaient en cause le général de Gaulle, la France libre, et diverses institutions, en des termes jugés incompatibles avec l'arrêté préfectoral du 6 août 1979, qui interdit aux bateaux-mouches la distribution de dépliants contenant des commentaires étrangers à l'objet de leur concession.

Le procureur de la République, M. Christian Le Gunehec, avait décidé d'ouvrir une information judiciaire confiée à M. Emile Cabié, lequel avait délivré une commission rogatoire autorisant la *saisie*.

Les bateaux-mouches du pont de l'Alma avaient repris leur trafic vendredi matin, après être restés à quai la journée de jeudi. *« Je ne pouvais quand même pas travailler sous la contrainte de la police, qui m'a occupé toute la journée d'hier »*, fulminait encore leur P.D.G., M. Jean Bruel, soixante-*trois* ans, pape du tourisme fluvial : six bateaux dessinés par lui-même, un « petit million » de passagers par an, cent vingt employés. Et de retourner entre ses doigts l'objet du délit, la dépêche d'Ems de cette *guerre* dans une bassine : le dépliant polychrome distribué à *ses* passagers *francophones*. Un mélange ambigu de coups de cœur et de charges au canon contre le *« Paris technocratique »*, petit chef-d'œuvre qui fleure bon son anarchisme de droite : ici, un coup de dents *contre* l'*« usine-tuyaux Beaubourg-Pompidou »*, là, une éraflure *à la mairie* de Paris, *« sanctuaire (...) d'un contre-pouvoir douteux »*, mais aussi une larme versée sur le sort de Jean-Marie Bastien-Thiry (1) et surtout — sacrilège — une insulte aux mânes du chef de la France libre, traité d'*« imposteur paranoïaque »*.

Qu'importe si, depuis vingt-cinq ans *qu'il* dirige la *Société* des bateaux-mouches, ces amabilités — signées Jean Bruel lui-même — n'ont jamais cessé de pimenter le tristounet « Paris by Seine » (*le Monde* du 28 juillet *1973*). La première page de *France-Soir*, jeudi, a brutalement *« révélé » la gravité* de la situation. M. Jacques Chirac, la veille, avait fait part de son émotion au préfet de police.

On a donc retrouvé dans les tiroirs un providentiel arrêté préfectoral du 6 août 1979 interdisant aux concessionnaires de transports fluviaux la *« distribution de dépliants (...) contenant des commentaires étrangers à l'objet de la concession »*. Sur les chapeaux de roue, le parquet a ordonné une information, le juge d'instruction a délivré une commission rogatoire, la P.J. a dépêché, dès 10 heures, deux inspecteurs à qui quelques minutes suffirent pour venir à bout de cette « atteinte à l'ordre public ». *« On l'avait déjà averti plusieurs fois, il n'en a pas tenu compte »*, rappelle M. Christian Le Gunehec.

« Le contenu « affectif » de cette brochure est en rapport étroit avec les mouvements que font voir mes bateaux, se défend M. Bruel. *Ainsi, je fais allusion à la France libre en parlant de la statue de Bourdelle qui lui est dédiée, au Musée d'art moderne. Et j'ai bien le droit de donner aux touristes autre chose que l'eau chaude habituelle des dépliants ! »*

DANIEL SCHNEIDER.

(1) Auteur d'un attentat contre le général de Gaulle, exécuté le 11 mars 1963.

MÉDECINE

Une histoire de la maladie

(Suite de la première page.)

Dans son enquête sur les maladies, Marcel Sendrail remonte jusqu'à l'homme de Néanderthal et, *s'appuyant sur une science nouvelle*, la paléo-pathologie, nous apprend que nos lointains ancêtres étaient massivement victimes de rhumatismes déformants. Mais c'est à l'aube de la *civilisation*, entre *le* Tigre et l'Euphrate, que la maladie apparaît. Jusqu'alors, les hommes *n'avaient connu que le mal, un mal* anonyme et indéfinissable, malédiction plutôt que maladie. *« Au pays des Deux Fleuves, écrit* Sendrail, *pour la première fois est formulée une science des pronostics. »*

C'est du mythe que la science apprendra tout d'abord l'art de classer ; la pathologie se modèle sur le *monde invisible : à chaque maladie* son démon. Proche de Jung et de Bachelard, Marcel Sendrail insiste *sur le fait que toute* approche de la nature, toute méthode d'exploration du corps reflète également l'Inconscient humain.

Vers la fin du troisième millénaire, au temps du rayonnement d'*Ur* et de Lagash, les maladies commencent à prendre figure distincte. De là datent *les plus anciens* textes médicaux, ainsi que les primitives ébauches d'une pharmacopée de *composition végétale. Pourtant, dans* la chair souffrante, c'est encore l'occulte et cruelle ingérence des *dieux et des démons qu'on cherche* ; c'est par leurs noms que les Babyloniens désignent leurs maladies.

Mais pourquoi le dieu a-t-il frappé ? L'homme a péché sans nul doute : adultère, inceste, impie, *sacrilège et, même s'il se croit* innocent, il a dû transgresser à son insu quelque tabou. Le voici donc *requis de chercher, au fond de sa* mémoire ou de celle de sa lignée, le crime inconnu qu'il lui faut expier. *« On n'a pas attendu jusqu'à notre temps,* commente Sendrail, *pour dénoncer dans l'inconscient un abîme de concupiscences et de stupres. Il importe de déloger du corps au plus tôt l'hôte pervers qu'il héberge sans le savoir. »*

Mais il arrive qu'exorcistes et *médecins* écartent parfois l'éventualité d'une agression de puissances invisibles et incriminent alors le rôl *du froid*, de la sécheresse, des miasmes exhalés par les marécages...

La *confusion entre le mal physique* et le mal moral était d'autant plus tenace, précise Sendrail, que les hommes vivaient *alors dans l'idée*, réactualisée en notre siècle d'horreur, que chacun est impliqué dans un *procès dont rien ne lui est* connu, ni les tribunaux, ni les sentences, ni les chefs d'accusation, *ni* les peines *encourues*.

Les *Egyptiens*, eux, *ne reconnaissaient* aucunement dans la maladie le châtiment du péché : ils ne l'interprétaient *plus comme* un désordre moral et personnel, mais comme l'expression humaine d'un *drame métaphysique*. C'est d'ailleurs dans les « Maisons de la vie » annexées *aux sanctuaires, aux* centres d'études religieuses, astronomiques et magiques, que les méde*cins égyptiens recevaient* leur initiation. Les voyageurs grecs ont marqué leur étonnement devant *la multitude* des spécialisations : chaque partie du corps avait son spécialiste ; certains s'octroyaient même le titre bucolique de *« berger de l'anus »*, et d'autres celui, plus intrigant, de *« spécialiste des maladies inconnues »*.

Enfin, dans un texte de l'Ancien Empire, on lit ceci qui pourrait figurer aujourd'hui encore dans tout manuel de psychologie médicale : *« Si l'on vient te présenter une requête, écoute calmement ce que dit le demandeur. Ne lui inflige pas de rebuffade avant qu'il n'ait vidé son cœur. Il aime que l'on prête attention à sa plainte, plus encore que de se voir donner satisfaction... »* Savoir écouter, principale vertu du médecin, digne de son ministère !

Il n'est bien évidemment pas possible de suivre Marcel Sendrail dans ses périples du côté d'Israël, qui humilia le savoir humain devant la sagesse divine au point de *presque* faire de la médecine un art sacrilège, *ni* d'assister à la *désacralisation* de la maladie chez les Grecs, ni d'admirer le mépris qu'elle sus*citait* chez les *Romains*.

La *mort interrompit l'œuvre* de Marcel Sendrail alors qu'il mettait le point final à un chapitre consacré *au Moyen Age : « L'âge des pestes »*. Les éditions Privat demandèrent alors à des *médecins* et à des cher*cheurs de haut renom de* poursuivre et d'achever le vaste et ambitieux projet de Marcel Sendrail. Il faut regretter que *trop souvent leurs* études relèvent plus d'une histoire de la médecine que de la maladie et du sens que chaque *culture* lui confère. Mais tel qu'il est, cet ouvrage, impressionnant par la somme des références qu'il *contient*, vient combler un vide. Aucun histo*rien, aucun* médecin, ne pourra l'ignorer. Quant au lecteur simplement curieux, il s'y plongera avec *délectation*, car c'est notre vie et notre mort qu'il raconte, tant il est vrai que l'humanité entière est contenue *en chacun* de nous.

ROLAND JACCARD.

★ *Histoire culturelle de la maladie*, de Marcel Sendrail et collaborateurs, Ed. Privat, 455 p. Environ 145 F.

● *M. Richard Rovera*, âgé de trente-sept ans, qui avait *subi* le 12 avril dernier une transplantation cardiaque à l'Institut Arnault-Tzanck de Saint-Laurent-du-Var (*le Monde* du 15 avril), est décédé *subitement* le mardi 9 septembre. L'équipe médicale, qui avait utilisé la méthode du « cœur parallèle » mise au point par le chirurgien sud-africain Christian Barnard, a évoqué un *« rejet aigu de la transplantation cardiaque »*. Le malade, jusqu'à ces jours derniers, semblait avoir très bien supporté l'intervention.

Faits et jugements

Les pays francophones vont développer leur coopération judiciaire.

Sur l'initiative du garde des sceaux, *une conférence* des ministres de la justice des pays de droit d'expression totalement *ou* partiellement française s'est réunie à Paris, vendredi 12 septembre. Vingt-sept pays ont participé à la réunion, qui avait pour thème la *formation* des magistrats et l'accès à la justice.

« Nous avons constaté notre désir commun de développer les échanges humains entre nos pays ainsi que l'information », a déclaré M. Alain Peyrefitte à l'issue de la réunion. Sur la formation des magistrats, *« la plupart des délégations ont fait part de leurs besoins croissants en magistrats et en personnel judiciaire*, indique le communiqué final. *D'autres ont mis l'accent sur l'intérêt d'une formation professionnelle assurée sur place. Les délégations ont constaté l'importance, pour leurs magistrats, d'une meilleure connaissance de leurs systèmes judiciaires respectifs. Elles ont exprimé le vœu de multiplier les échanges de stages de formation ou de perfectionnement et, d'une manière plus générale, de développer leur coopération »*.

Pour l'accès à la justice, les participants ont constaté, a indiqué le garde des sceaux, *« une explosion judiciaire commune à tous les Etats. Il convient donc de donner la priorité à la fonction de conciliation. En effet, on a constaté une augmentation des contentieux et de la chicane »*.

Enfin, les ministres ont décidé la création d'un groupe de travail formé d'experts qui sera chargé, en collaboration avec l'agence de coopération culturelle et technique, *« de proposer des mesures visant à assurer la mise en œuvre des décisions prises lors de la conférence de Paris »* et de préparer les prochaines conférences.

Les suites judiciaires du raz de marée de Nice.

Le responsable des travaux d'extension *de l'aéroport de Nice* et d'endiguement du nouveau port de commerce, M. Paul Noiray, a été inculpé d'infraction à la législation du travail par M. Michel Mallard, juge d'instruction au tribunal de Nice chargé de l'enquête *sur* les causes du raz de marée qui, le 16 octobre 1979, avait causé la mort de dix personnes Cette inculpation connue seulement vendredi 12 septembre est intervenue au début du mois.

M. Noiray assumait la direction de la SONEXA (Société niçoise pour l'extension de l'aéroport de Nice) et *présidait* l'entreprise Jean Spada, la plus importante entreprise de travaux publics des Alpes-Maritimes. Il est reproché à M. Noiray des négligences à l'égard des règles légales concernant la sécurité durant les travaux. Les familles des victimes avaient porté plainte et la C.G.T. *s'est constituée partie civile*.

● *Un incendie criminel* a détruit, vendredi matin 12 septembre, à Toulouse, un magasin de vente de matériel électronique et informatique. Le sigle CLODO (Comité liquidant ou détournant des ordinateurs) a été peint *sur les murs du magasin*. Selon la police de Toulouse, trois foyers d'incendie auraient été allumés en même temps, vers 5 h. 30.

Le CLODO avait *déjà* revendiqué d'autres attentats : les 6 et 9 avril, respectivement contre des installations informatiques des sociétés Philips et C.I.I.-Honeywell-Bull à *Toulouse* (*le Monde* du 10 avril) ; le 9 août, à Louveciennes, une bombe, qui n'a pas explosé, a été découverte dans les locaux de C.I.I.-Honeywell-Bull (*le Monde* des 13 et 20 août).

L'inspecteur Bataille a été révoqué.

M. Christian Bonnet, ministre *de l'intérieur*, a signé, le vendredi 12 septembre, l'arrêté de révocation de M. Jean-Pierre Bataille, inspecteur des renseignements généraux, âgé de vingt-huit ans, qui est accusé d'avoir fourni à des militants nationalistes corses des *renseignements* et des documents. La veille, le conseil de discipline de la police nationale avait proposé cette sanction (*le Monde* du 13 septembre).

Le 11 juin, M. Bataille avait été inculpé de *« détournement d'actes par un fonctionnaire et enlèvement volontaire de pièces détenues dans un dépôt public »*, et *incarcéré* à la *prison* de Fresnes (*le Monde* du 12 juin).

● *L'officier de paix Louis Godin*, âgé de trente-quatre ans, tué, le mercredi 10 septembre, à Rouen, lors d'une fusillade opposant aux policiers des malfaiteurs qui se préparaient à attaquer une agence bancaire de la *ville* (*le Monde* des 11 et 12 septembre), a été *cité* à l'ordre de la nation. Lors d'une cérémonie, organisée vendredi 12 septembre à la préfecture de Rouen, M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, a invité les fonctionnaires de police et de gendarmerie de France *« à tout mettre en œuvre pour retrouver la trace des coupables »*. — *(Corresp.)*

● *Un élève-officier de vingt et un ans*, Jean-Luc Prière, de Saint-Etienne, a succombé, vendredi 12 septembre, à Angers (*Maine-et-Loire*), à l'issue d'une marche d'entraînement d'une dizaine de kilomètres avec ses camarades de l'école de cavalerie de Saumur. Placé en réanimation, *l'élève-officier* n'a pas *survécu* malgré les soins reçus.

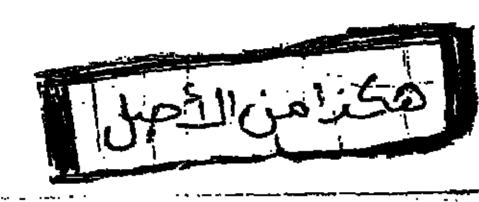
Inculpation d'un éleveur de veaux aux hormones.

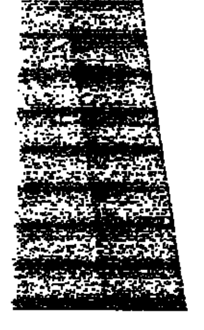
Un pharmacien, également éleveur de veaux, domicilié à Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée), M. Jacques Jean, âgé de trente-neuf ans, a été inculpé, jeudi 11 septembre, pour *« détention et vente de substances dangereuses dans des conditions illégales, utilisation de produits interdits en agriculture, faux en écritures et tromperie sur la marchandise »*. Il a été écroué à la prison de La Roche-sur-Yon.

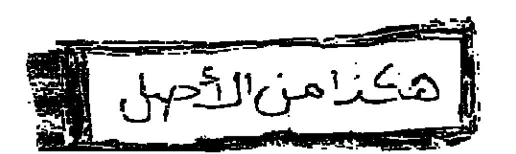
Ce sont des enfants qui, en découvrant près du domicile de M. Jean des produits pharmaceutiques dans des boîtes, les ont portés à la gendarmerie, croyant que *c'était* de la drogue. Après analyse, la gendarmerie a opéré une perquisition au *domicile du* pharmacien, où elle a découvert d'importantes quantités d'œstrogènes.

M. Jean exploitait un élevage intégré de quatre mille bêtes réparties chez divers agriculteurs de Vendée et de Loire-Atlantique et utilisait des implants d'œstrogènes importés clandestinement. Selon les enquêteurs, l'emploi de ces produits aurait rapporté au fraudeur près de 2 millions de francs en trois ans. Les techniciens estiment, en effet, que des veaux élevés avec ces substances gagnent de 15 à 20 kilos pendant les *cent vingt jours de leur croissance*.

Selon l'organisation des Paysans-Travailleurs, la pratique de l'élevage intégré *permet* des fraudes à l'insu des agriculteurs, qui, non-propriétaires des veaux, ne font que les nourrir. Le syndicat s'est constitué partie civile dans une affaire *similaire* à Ancenis (Loire-Atlantique). Deux producteurs de veaux avaient décidé de porter plainte contre X... pour administration dans leur élevage de médicaments interdits (*le Monde* du 12 septembre).







ÉDUCATION

CHRONIQUE SCOLAIRE DE SAINTES
La paix des familles

De notre envoyé spécial

Nous terminons aujourd'hui la chronique de la rentrée scolaire à Saintes (Charente-Maritime), commencée dans « le Monde » du 10 septembre.

Saintes. — Sur le cours National, non loin des hôtels des dix-septième et dix-huitième siècles qui bordent la Charente de leur splendeur immobile et cossue, on se presse au cinéma. Le film voudrait être de circonstance : *Les sous-doués passent le bac.* Ce comique troupier en sa version scolaire est à prendre au sérieux. Etiquetages et classements sont désormais de l'ordre des choses. La cause est entendue : il y a les concrets et les abstraits, les divers et les autres, les intellectuels et les manuels...

Ce tri a des allures scientifiques. Ceux qui en font les frais étudient à la cité technique Bernard-Palissy — plus de mille deux cents élèves dont cinq cent cinquante en lycée d'enseignement professionnel — ou au centre de formation d'apprentis (C.F.A.) du bâtiment — soixante élèves de classes de pré-apprentissage et cinq cent soixante apprentis de plus de seize ans. Hasard de la géographie ou symbole d'une exclusion, les deux établissements sont situés en bordure de la ville.

« *Nos jeunes ne sont pas moins intelligents que d'autres,* dit M. Gallais, directeur du C.F.A. construit en pleine zone industrielle, *simplement plus concrets, plus réalistes. Ils ont voulu quitter l'école. A nous de les réconcilier avec elle, de les séduire, de leur montrer que, dans la vie pratique, on a besoin de faire les quatre opérations.* » Venus de tout le département, 60 % des apprentis sont internes et passent une semaine au C.F.A., trois trois semaines chez leur patron. Les locaux sont modernes, plaisants et colorés. Bar, aby-foot, table de ping-pong, club photo, atelier de céramique... La profession, qui a lancé l'établissement en 1974, n'a pas été avare. Par intérêt bien compris sans doute : la Charente-Maritime est le premier département pour le nombre d'apprentis dans le bâtiment. Mais ces efforts n'effacent pas l'ennui et une certaine tristesse. Les dortoirs à huit lits ressemblent à des chambrées militaires, vides et sans âme. Il n'a aucune décoration, aucun « poster » sur les murs : « *Ils ne l'ont jamais demandé,* commente un éducateur. *Il n'y a pas de mystère : on décore là où on est bien.* » Quant à l'examen, le C.A.P., 35,20 % seulement d'entre eux l'obtiennent. « *Vous savez, le but du C.F.A. n'est pas nécessairement le C.A.P.,* dit M. Doré, qui représente ici les professionnels du bâtiment. *Puisque, de toute façon, 65 % ont l'épreuve pratique...* » Mais pour le jeune, son avenir et son salaire, en est-il de même ?

Parterre de motos et de mobylettes à l'entrée, la cité technique accuse son âge. « *Tout a été construit en 1962,* dit M. Charles Horvath, chef des travaux, responsable des ateliers. *Depuis aucun changement. On se débrouille avec des préfabriqués...* » Dans le « parc machines », des élèves venus de classes de cinquièmes commencent leur première année de mécanique. Découverte mi-craintive, mi-bravache de la fraiseuse et du tour. Sur des machines souvent trop anciennes au goût de M. Horvath. « *L'établisseemnt n'est pas riche,* ajoute-t-il. *Le produit de la taxe d'apprentissage est faible : 16 millions anciens.* »

A la porte, quelques jeunes. Cheveux longs, et casque à la main. Pas ravis d'être là ni d'avoir dû revêtir leur défroque d'élève. Un peu « grognons » et voulant à tout prix avoir le dernier mot. « *Pourquoi ça vous intéresse la rentrée ? C'est chaque année pareil. Le train-train. Rien d'un événement !* »

Dans le train parti de l'Atlantique qui emmène vers Paris d'autres élèv.es encore en vacances, les plus jeunes profitent de ces derniers instants. Le couloir est baptisé champ de course. On se bouscule, on crie, on tire la langue. On effraye le chat d'une « vieille mémé » et on se fait peur dans les tunnels.

Tous les plaisirs ont une fin. Les mères se font un devoir de le rappeler par queqlues taloches bien ajustées. « *Il leur en faut une par jour pour qu'ils comprennent,* dit l'une. *Heureusement qu'ils rentrent à l'école mardi, ça les calmera.* » La clôture scolaire pour la paix des familles. La rentrée, cette migration d'un univers à l'autre, ne se réduirait-elle qu'à ces petitesses ?

EDWY PLENEL.

Une distribution de cartables par le Secours populaire français

« Par ici, c'est gratuit »

Champigny. — Une grosse demi-heure pour distribuer gratuitement mille trois cents cartables. Chacun, cramponné à son bon, était venu chercher son dû. En moins de temps qu'il n'en faut à la maîtresse ou au maître d'école pour expliquer la première personne du singulier, tout avait disparu. Image fugitive de piranhas en action. Un responsable s'époumonait « *Il y en aura pour tout le monde.* » Les enfants, certains ravis, s'en retournaient en comptant le nombre de poches, d'autres mécontents auraient préféré une autre couleur.

A l'initiative de la fédération du Val-de-Marne du Secours populaire français (1), dix mille cartables ont été distribués cette année pour la rentrée à des enfants « *défavorisés* », dont trois mille cinq cents dans ce département. La distribution a eu lieu le 8 septembre au Kremlin-Bicêtre et à Rungis. Mercredi 10, c'était à Champigny.

L'opération, une des multiples actions de solidarité qui font la raison d'être du S.P.F., avait déjà eu lieu l'an dernier à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant. Mais comme le dit M. Gérard Mauritius, secrétaire général du conseil général Ile-de-France du S.P.F., « *l'année de l'enfant ne s'est pas arrêtée le 31 décembre 1979* ».

Ses collaborateurs, tous bénévoles, ont donc pris leur plume et écrit à tous les maires du département afin que ceux-ci leur signalent l'adresse de toutes les familles « smicardes », qui ont reçu par la suite un « bon pour un cartable ».

Comme souvent dans ce genre de distribution gratuite, il y a bien eu un peu de resquille, quelques gamins coincés contre les barrières métalliques, mais pas d'incident. On aurait pu en croire un possible lorsqu'une mère de famille, ses deux enfants à ses basques, répétant à l'envi d'une voix forte : « *Neuf ans et sept ans* », désignant tour à tour l'une et l'autre, réclamait, vociférante, non pas un, mais deux cartables, alors qu'elle n'avait aucun bon. Un oubli ! Elle est repartie avec ses deux cartables quand même Sans un mot, sans merci, comme tout le monde.

Mais, comme le dit M. Mauritius : « *On n'attend pas de merci* ».

CHRISTIAN COLCOMBET.

(1) Secours populaire français (comité national), 9, rue Froissart, 75003 Paris. Tél. : 278-50-48.

La section locale du Syndicat des instituteurs suspend son mot d'ordre de grève dans la Sarthe

La rentrée scolaire — commencée le 9 septembre et qui s'échelonnera jusqu'au 29 septembre, — est faite dans dix académies. Le mardi 16 septembre, les élèves des trois académies de la région parisienne reprendront à leur tour le chemin des salles de classe.

Seules, quelques « bavures » ont marqué ces premières rentrées. Nos correspondants nous signalent une grève d'enseignants au lycée technique Colbert de Tourcoing, pour protester contre l'insuffisance des effectifs de surveillance, et l'organisation d'une classe « sauvage » au lycée Laure-Gatet de Périgueux, où trente-trois élèves n'ont pas été admis à redoubler en terminale G 1 (baccalauréat de technicien, secteur tertiaire). Certains d'entre eux ont pu s'inscrire dans d'autres villes, d'autres ont abandonné. Huit élèves persévèrent dans leur volonté de s'inscrire dans leur ancien établissement. Le proviseur a proposé de reprendre cinq de ces huit élèves, ce qui porterait les effectifs des deux classes terminales G 1 à quarante élèves. Elèves, parents et professeurs refusent cette solution. Des assemblées générales doivent décider de la suite du mouvement.

Le piège de la politisation

Le climat de la rentrée est dominé, en fait, par la polémique syndicale et politique qui oppose, d'une part, le ministre de l'éducation, d'autre part, les socialistes — à l'intérieur des syndicats de la FEN — aux communistes (*le Monde* du 13 septembre).

M. Louis Mexandeau, député du Calvados, délégué à l'éducation nationale du parti socialiste, précise que « *ce n'est pas parce que le parti socialiste refuse de tomber, comme le parti communiste, dans le piège de la politisation à outrance de l'école que lui tend M. Beullac qu'il restera silencieux ou inactif. Le parti socialiste est à l'initiative de formes nouvelles d'actions plus efficaces et plus responsables destinées à faire réellement reculer le gouvernement. C'est ainsi que, dans de nombreux départements, les élus socialistes sont à l'initiative de sessions extraordinaires des conseils généraux et régionaux, destinées à sensibiliser la population et à obtenir les moyens d'un enseignement de qualité* ».

Les grèves annoncées par plusieurs syndicats sont au cœur de cette polémique. Dans les écoles, dix sections départementales du Syndicat des instituteurs, animées par la tendance Unité et Action (dirigée par des communistes), ont lancé un mot d'ordre de grève pour les 16 et 18 septembre. Toutefois notre correspondant au Mans nous signale que la section de la Sarthe vient de suspendre cette consigne. « *L'attitude de la direction nationale du SNI,* selon les responsables sarthois, *a conduit à casser la combativité des syndiqués et modifie totalement le sens et le but de la journée du 18 septembre.* »

Dans l'enseignement secondaire, six syndicats (1) appellent à des grèves échelonnées en fonction des dates de rentrée (*le Monde* du 6 septembre). L'un d'eux, le Syndicat national des collèges (S.N.C., indépendant), a exprimé « *son indignation devant la campagne qui se developpe à l'occasion des grèves légitimement engagées en cette rentrée scolaire* » ainsi que « *devant la convergence des attaques menées par MM. Beullac, Henry, Georges contre des professeurs décidés à empêcher la dégradation du service public d'enseignement. La politisation de leurs arguments ne constitue qu'un alibi pour tenter de cacher leur embarras, de justifier leur inaction, de masquer leur collusion* ». La participation du S.N.C. aux grèves de rentrée, ajoute son secrétaire général, « *signifie clairement qu'il ne s'agit ni d'une combinaison politique ni d'une opération tactique* ».

La Confédération nationale des groupes autonomes (C.N.G.A.) de son côté, tout en faisant part de ses « *inquiétudes en ce qui concerne les dangers de la seconde indifférenciée et les vacances scolaires* », déconseille à ses adhérents de s'associer à la grève, « *tout en laissant chacun libre d'y participer localement, en particulier si les revendications sont limitées à quelques points précis purement professionnels* ».

(1) Il s'agit, d'une part, du Syndicat national des lycées et collèges (SNALC, indépendant), d'autre part du « front du second degré », composé des syndicats nationaux des enseignements de second degré (S.N.E.S. - FEN), des professeurs d'éducation physique (SNEP-FEN), du Syndicat général de l'éducation nationale (S.G.E.N.-C.F.D.T.), du Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (S.N.E.T.P.-C.G.T.) et du Syndicat national des collèges (S.N.C., indépendant).

RECTIFICATIF. — Deux erreurs ont déformé le sens d'une réponse de M. Jean-Marie Schleret (président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public) aux questions sur les conditions de la rentrée scolaire (*le Monde* du 11 septembre). M. Schleret nous avait déclaré au sujet des grèves d'enseignants : « *Tout en sachant que les effectifs demeurent, dans beaucoup de classes, trop chargés et devraient faire l'objet d'un plan échelonné et concerté d'abaissement, nous déplorons que l'année scolaire commence, dans un certain nombre d'endroits, par des grèves préjudiciables aux élèves.* »

PAS DE DIRECTRICE PAS D'INSCRIPTION

Les futurs élèves de l'école maternelle du 149, rue de Vaugirard, à Paris (15e) ne sont pas encore inscrits. C'est la concierge qui reçoit avec patience le défilé des mamans en répétant inlassablement : « Nous ne savons rien, rien, rien. » *Mme la directrice, seule personne compétente en matière d'inscription, non seulement est absente mais demeure introuvable. Personne ne s'est encore présenté pour la remplacer dans ses fonctions et les instituteurs ne reprendront le chemin de l'école que le lundi 15 septembre, veille de la rentrée à Paris.*

Les bambins font bien triste mine pendant que leurs mères se plaignent à la concierge : « Vous vous rendez compte, je travaille mardi. Que vais-je faire de mes deux enfants ? Il faut absolument rassembler le comité des parents d'élèves avant la rentrée. »

L'inspectrice des écoles maternelles du quinzième arrondissement nous a déclaré qu'une ancienne institutrice serait présente lundi matin pour recevoir les inscriptions. Mais les parents d'élèves — qui souvent ont dû prendre une ou plusieurs demi-journées de congé pour tenter d'inscrire leur enfant — n'en sont pas informés lorsqu'ils se présentent à l'école. — S. L. P.

PLUSIEURS DIPLOMES SONT RÉTABLIS AUX UNIVERSITÉS DE POITIERS ET DE RENNES-II

Plusieurs formations universitaires dont les diplômes n'avaient pas été habilités par le ministère des universités en juillet dernier viennent d'être maintenues ou créées.

C'est ainsi qu'à l'université de Poitiers les habilitations à délivrer la maîtrise de sciences et techniques de génie industriel, ainsi que la licence et la maîtrise de sciences de gestion, sont maintenues. D'autre part, une nouvelle filière d'études est créée avec l'habilitation à délivrer le diplôme d'études approfondies (D.E.A.) et le doctorat de troisième cycle en physiologie animale.

L'université de Rennes-II est habilitée à nouveau à délivrer une licence et une maîtrise d'arts plastiques, ainsi qu'un D.E.A. et un doctorat de troisième cycle de littérature française et comparée.

Dans les deux cas, ces changements répondent à des interventions auprès du ministre des universités des hommes politiques de la majorité. A Poitiers, Mme Saunier-Seïté a répondu favorablement à la demande de M. René Monory, ministre de l'économie, conseiller général de la Vienne. A Rennes, les habilitations ont été accordées à M. Raymond Marcellin (U.D.F.-P.R.), maire de Vannes et président du conseil régional de Bretagne. Le président de l'université de Rennes-II nous précise qu'il n'a été informé des rétablissements d'habilitation que par le cabinet de M. Marcellin.

Mme Saunier-Seïté avait déjà procédé de la même façon en rétablissant certains diplômes à l'université d'Amiens, à la demande de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation et candidat aux prochaines élections sénatoriales dans l'Aisne.

● *Un comité de soutien à Mme Macciocchi.* — Le groupe socialiste à l'Assemblée des Communautés européennes a lancé, jeudi 11 septembre, un appel au gouvernement français contre sa décision de mettre fin aux fonctions enseignantes, à l'université Paris VIII, de Mme Maria-Antonietta Macciocchi, député italien à cette Assemblée. « *L'action du gouvernement français,* déclare-t-il, *est contraire à la fois au traité de Rome et à ses propres déclarations en faveur du progrès culturel en Europe.* » Un comité de soutien à Mme Macciocchi a, d'autre part, été créé à Paris, sur la base d'un appel en sa faveur signé par cent cinquante personnalités.

Comité de soutien à Maria-Antonietta Macciocchi, Editions du Seuil, 19, rue Jacob, 75006 Paris.

RELIGION

La session nationale des aumôniers de l'A.C.O.
L'engagement politique du prêtre

Plus de trois cents aumôniers diocésains de l'Action catholique ouvrière (ACO) se sont réunis à Poitiers, du 5 au 7 septembre, en session nationale. Ont également participé à cette réunion : trente-six laïcs (membres des instances nationales de l'ACO) ; neuf évêques de la Commission épiscopale du monde ouvrier, dont son président, Mgr Guy Herbulot, évêque de Corbeil ; dix-neuf « experts » et théologiens ; des invités d'autres mouvements d'action catholique, français et étrangers.

L'Action catholique ouvrière, mouvement laïque missionnaire conduit par des militants ouvriers, fondé il y a trente ans, compte aujourd'hui dix-sept mille adhérents et deux mille aumôniers. Face au vieillissement des prêtres et à la diminution de leur nombre dans l'Eglise, une des préoccupations des aumôniers réunis en session nationale était de définir le rôle spécifique et la place originale du prêtre dans l'ACO.

Les questions qui se posent à lui sont multiples ! Est-il un « *permanent du mouvement* » alors qu'il n'a pas le droit de vote dans les instances dirigeantes ? Doit-il jouer un rôle de suppléance ? Que signifie son statut de « *ministère ordonné* » ? Solidaire avec le monde ouvrier, jusqu'où peut-il « *se compromettre* », quels engagements politiques et syndicaux lui sont ouverts ? Parle-t-il au nom de l'évêque ou est-il le porte-parole du milieu qu'il a choisi d'évangéliser ?

De telles questions ne sont pas nouvelles, mais elles prennent une acuité accrue avec l'évolution aussi bien du milieu ouvrier, toujours plus éprouvé, que de l'Eglise, qui s'interroge, depuis le concile, sur la mission et le rôle respectif des prêtres et des laïcs.

La solidarité des aumôniers de l'ACO avec les travailleurs ne fait pas de doute, et elle se renforce même avec la crise. Dans le discours d'accueil à Poitiers, les conflits en France (Manufrance, Dufour, Garnier, la grève des marins pêcheurs) et à l'étranger (Bolivie, Argentine, Chili, Pologne) ont été évoqués. Et, lors de la conférence de presse donnée à Paris le 10 septembre, le Père Bernard Crinon, aumônier national de l'ACO, a déclaré : « *Les aumôniers de l'ACO ne veulent pas se dispenser d'une confrontation vigoureuse entre la foi au Dieu de Jésus-Christ et une classe ouvrière qui subit une situation économique et sociale désastreuse pour des millions d'hommes et de femmes en France et dans le monde, une classe ouvrière qui lutte contre le système capitaliste responsable de cette situation.* »

« Ensemble mais distincts »

Mais, concrètement, quelle part les aumôniers doivent-ils prendre dans cette lutte ? Le mot de « *compromission* » (dans le sens positif d'engagement) est revenu comme un leitmotiv dans les textes et les déclarations de la session de Poitiers. Dans son intervention, M. Joseph Lebot, permanent laïc du mouvement, a cité cette réflexion d'un prêtre : « *Autrefois, il s'agissait surtout de prêcher, de célébrer, d'être les conservateurs de la saine doctrine, les détenteurs du savoir religieux. Il nous faut de plus en plus être les accompagnateurs de cette recherche de Dieu.* »

Et M. Lebot de préciser : « *Nous n'avons pas à apporter Dieu à un peuple dont il serait absent. Nous ne sommes pas des conquérants. Nous avons à mettre à jour ensemble Celui dont nous vivons tous les jours dans les luttes, les débats, que nous menons pour la libération de l'humanité.* » Des luttes qui sont toujours plus politiques (1), du reste, comme le reconnaît cette constatation de l'ACO en 1977 : « *Laïcs et prêtres, nous sommes acculés à parler de la vie ouvrière en termes de classe.* »

Autrement dit, les aumôniers ne peuvent plus se prétendre « *l'homme de tous* » ou « *de nulle part et de partout* », phrases utilisées pour justifier le non-engagement du prêtre, « *artisan d'unité* ». Le problème de l'engagement politique n'a pas été résolu pour autant : des prêtres-ouvriers militent dans des partis et des syndicats, y compris le parti communiste, alors que la grande majorité des aumôniers de l'ACO refusent une position aussi partisane, et définissent leurs rapports avec les laïcs du mouvement par cette formule de Mgr Herbulot : « *Nous sommes ensemble mais distincts.* » Selon le président de la Commission épiscopale du monde ouvrier : « *C'est le rapport au Christ qui fonde notre mission commune et qui nous constitue distincts. Il nous semble important que la recherche entreprise ici sur la place et la responsabilité du ministère ordonné soit poursuivie et approfondie.* »

Un besoin d'approfondissement de la foi

En effet, la session de Poitiers a révélé un besoin d'approfondissement de la foi chez les militants de l'ACO, notamment sur les rapports prêtre-laïc. Parmi les problèmes précis cités par les aumôniers, il y a le fait que « *certains aumôniers de l'ACO se sont mariés sans quitter la classe ouvrière, et ils voudraient continuer leur ministère. De même, des hommes mariés, laïcs, militants, accepteraient le ministère sacerdotal* ».

Les aumôniers ont terminé en souhaitant « *trouver dans l'Eglise une attitude plus ouverte* », et ils ont rappelé l'encouragement de Jean-Paul II, lors de sa rencontre avec la Mission ouvrière à Saint-Denis, qui avait dit : « *Continuez, continuez...* » On retrouve ici les mêmes préoccupations et la même problématique, exprimées autrement, chez les prêtres de la Mission de France il y a quelques jours (*le Monde* du 3 septembre) : solidarité de l'Eglise avec le milieu ouvrier, sans trahir son message spécifique ; place et rôle des prêtres et des laïcs dans cet apostolat et redéfinition et diversification des ministères.

ALAIN WOODROW.

(1) Le comité national de l'ACO comprend notamment sept membres du parti communiste français.

DISTINCTIONS

● *Le président de la République* remettra, mardi 16 septembre, à l'amiral Philippe de Gaulle les insignes de grand-officier de la Légion d'honneur à l'issue d'une prise d'armes aux Invalides. Le chef de l'Etat remettra également les insignes de grand-officier au général d'armée aérienne Guy Fleury, et ceux de commandeur au général Bertrand de Montaudouin, chef d'état-major particulier de la présidence de la République. Enfin, M. Giscard d'Estaing remettra, mercredi 17 septembre, à l'Elysée, la distinction de grand-croix de la Légion d'honneur à M. Maurice Bellonte, qui réalisa en 1930, en compagnie de Dieudonné Costes, la première liaison aérienne Paris - New-York.



INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Chauffage au bois

Le chauffage au bois revient en force. La crise de l'énergie pétrolière et une certaine nostalgie du passé ont fait resurgir les poêles à bois, beaucoup plus efficaces qu'une cheminée à feu ouvert.

Le bois de feu, sain et propre, brûle sans dégager de gaz toxiques. A la campagne, et surtout dans les régions forestières, c'est un combustible assez bon marché. En contrepartie, le bois doit être très sec pour bien brûler et son pouvoir calorifique, assez faible ramené à son volume, requiert de la place pour son stockage. C'est donc un chauffage plus facile à utiliser à la campagne qu'en ville.

Un poêle à bois se raccorde à un conduit de fumée en bon état, qui sera ramoné périodiquement. Les poêles à feu continu actuels ne nécessitent que deux ou trois chargements de bois par vingt-quatre heures.

La vogue du rétro a incité deux industriels à rééditer des modèles qu'ils fabriquaient à la fin du siècle dernier. Le petit Godin, noir et cylindrique, a un couvercle et une porte très ouvragés, en émail noir ou de couleur. Il existe en deux tailles : 1,20 m de haut et 35 cm de diamètre (1 300 F environ), ou 82 cm de haut et 25 cm de diamètre, 1 000 F environ. Le poêle Alsace-Lorraine de De Dietrich, en forme de parallélépipède horizontal, est en fonte sculptée. Le foyer est fermé par deux portes décorées d'une Alsacienne et d'une Lorraine en costumes régionaux (3 880 F).

D'aspect plus sobre, mais moins original, les classiques poêles émaillés brun ont généralement un hublot par lequel on aperçoit les flammes du feu de bois. C'est le cas du modèle n° 403 de Supra, à façade beige largement cannelée (1 350 F environ, pour un volume corrigé chauffé de 190 m3), du poêle Franco-Belge n° 13-80 (1 900 F environ, pour 250 m3) et du modèle n° 7771 de Deville, qui brûle des bûches ayant jusqu'à 60 cm de long (2 740 F environ).

Les poêles-cheminées

Pour séduire les amateurs de cheminées, de nouveaux poêles s'inspirent de ces foyers à feu ouvert. Mais ils sont, eux, fermés par des portes, ce qui leur donne un excellent rendement calorifique. Supra a été le premier à concevoir un foyer fermé par une large porte en verre qui équipe une vraie cheminée. Matignon, l'un des derniers modèles, a un bûcher disposé sous le foyer ; celui-ci est encadré de montants en cuivre brossé. La hotte, avec filtre à poussières, repose sur une poutre d'ébénisterie chêne (7 461 F).

Deville vient de sortir une cheminée-poêle dont le foyer peut fonctionner en feu ouvert (avec glace pare-étincelles escamotable dans la hotte) ou fermé par deux portes en fonte. Cet appareil existe avec petite ou grande hotte : 4 200 ou 5 250 F. Ressemblant davantage à un poêle qu'à une cheminée, le Godin colonial est en fonte noire, d'aspect rustique. Ses deux portes se replient sur les côtés pour dégager le foyer (trois modèles, entre 1 950 et 2 400 F environ). Axorbois, d'Arthur-Martin, est un poêle à mini-hotte fonctionnant par rayonnement et convection. Son habillage, en acier laqué bronze et or, ne s'harmonise pas à tous les intérieurs. Une double porte transparente permet de voir les flammes.

Les Scandinaves nous apportent le confort et les lignes dépouillées de leurs poêles-cheminées. Ceux de Jötul, fabricant norvégien plus que centenaire, sont en fonte massive noire ; le bois s'y consume horizontalement, de l'avant vers l'arrière, ce qui assure un bon rendement. Ces poêles fonctionnent en feu ouvert, comme une cheminée, ou fermés soit par une large porte basculante (3 200 F ou 3 900 F environ), soit par deux portes coulissantes (5 000 F).

La Boutique danoise a créé un département spécial où sont présentés deux types de poêle, en tôle d'acier noire, dessinés par des architectes. Le « Tonneau de feu », de forme cylindrique, s'utilise porte baissée ou relevée, permettant ainsi de voir le bois brûler dans le foyer tapissée de brique réfractaire. Ce poêle-cheminée existe en quatre tailles, à partir de 3 630 F. Parmi les autres modèles Rais exposés, celui de section rectangulaire est de proportions parfaites ; le foyer se ferme par deux portes qui se rabattent sur les côtés (6 250 F). Une réserve de bois est aménagée à la base.

JAL. AUJAME.

★ Godin, 02120 Guise.
De Dietrich, 67110 Niederbronn-les-Bains.
Supra, B.P. 22, 67210 Obernai.
Franco-Belge, 59660 Merville.
Deville, B.P. 309, 08102 Charleville-Mézières.
Arthur-Martin, B.P. 105, 60304 Senlis.
Jötul, Pattinson-Frères, Razac-de-Saussignac, 24240 Sigoulès.
Boutique danoise (département poêles), 157, Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris et 21, rue Grignan, Marseille.
Le Centre technique du bois édite une brochure consacrée au bois de feu et appareils de chauffage, avec liste d'adresses de fabricants (25 F franco, cahier n° 16, C.T.B., 10, avenue de Saint-Mandé, 75012 Paris). Le Centre d'étude et de documentation pour l'équipement du foyer (CEDEF) envoie gratuitement son « S.V.P. Bois », dossier de fiches techniques des principaux fabricants français (CEDEF, 39, av. d'Iéna, 75783 Paris Cedex 16).

« LE FIL D'ARIANE ». — Une nouvelle revue, « le Fil d'Ariane », va paraître le 15 septembre. Ce mensuel donnera des informations sur les créations dans le domaine de l'artisanat et des loisirs textiles : couture, broderie, tricot, tissage, tapisserie, etc. Chaque mois, également, le point sera fait sur les nouveaux matériaux, outillage et accessoires, ainsi que sur les diverses techniques qui, elles aussi, évoluent en France et à l'étranger. L'abonnement, pour dix numéros par an, est fixé à 150 F. La revue sera aussi vendue au numéro (18 F) dans les boutiques spécialisées en fils à tricoter, tissus, matériels d'artisanat textile.

★ « Le Fil d'Ariane », éditions du LAC (loisirs, artisanat, créations), 42, rue du Louvre, 75001 Paris. Tél. : 233-61-32.

TRANSPORTS

Le service d'hiver de la S.N.C.F.

- *Un nouveau train rapide Paris-Bordeaux*
- *Des rames du T.G.V. sur la ligne Paris-Lyon*

Le service d'hiver 1980-1981 des trains de voyageurs entrera en vigueur le dimanche 28 septembre 1980.

Trois innovations caractérisent ce service :

— La S.N.C.F. a créé un nouveau Trans Europ Express (T.E.E.) baptisé le *Jules-Verne* qui circulera entre Paris et Nantes, chaque jour du lundi au vendredi (départ de Paris à 19 h. 03, arrivée à Nantes à 22 h. 20 ; pour le retour, départ de Nantes à 6 h. 15, arrivée à Paris à 9 h. 32) ;

— Mise en service d'un train Corail, de première et deuxième classe, le *Montagne*, entre Paris et Bordeaux, circulant à la vitesse maximale de 200 kilomètres-heure. Ce train effectuera l'aller ou le retour en quatre heures et cinq minutes ;

— Introduction de rames du train à grande vitesse (T.G.V.) en service commercial, roulant à la vitesse normale, sur la ligne actuelle Paris-Lyon (1).

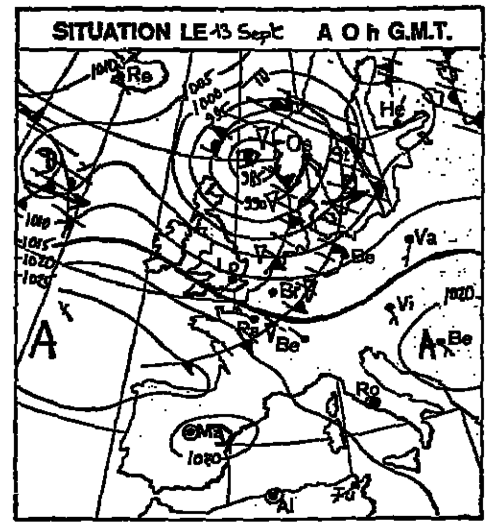
D'autre part, les relations avec la Grande-Bretagne seront améliorées grâce à la création d'un aller et retour quotidien Paris-Londres. En raison de sa faible fréquentation, la S.N.C.F. supprime le service voitures-lits du *night-ferry* à partir du 1er novembre, mais conserve le nombre des places assises. Le service *Flèche-d'Argent* sera supprimé dans sa forme actuelle à partir du 28 septembre.

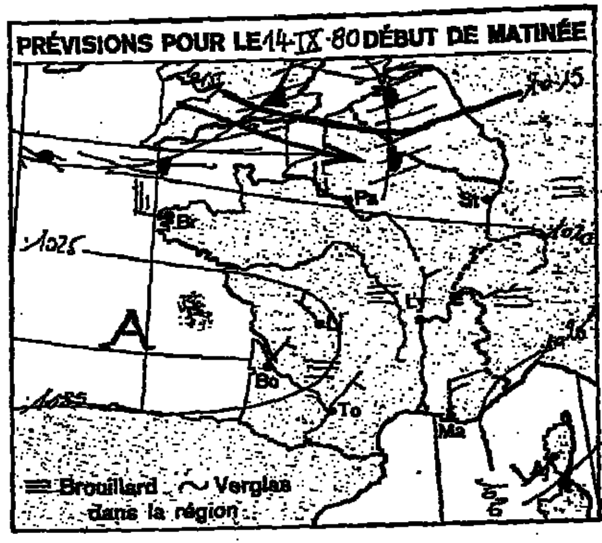
Une nouvelle liaison par trains autos-couchettes sera mise en service du 3 au 31 octobre et du 19 décembre au 31 mai, les vendredis entre Calais et Mulhouse et les dimanches dans le sens inverse. La ligne Calais-Nice deviendra bihebdomadaire et celle Lyon-Nantes deviendra quotidienne.

Enfin, les trains autos-couchettes Paris-Strasbourg, Nantes-Tarbes et Tours-Lyon seront supprimés.

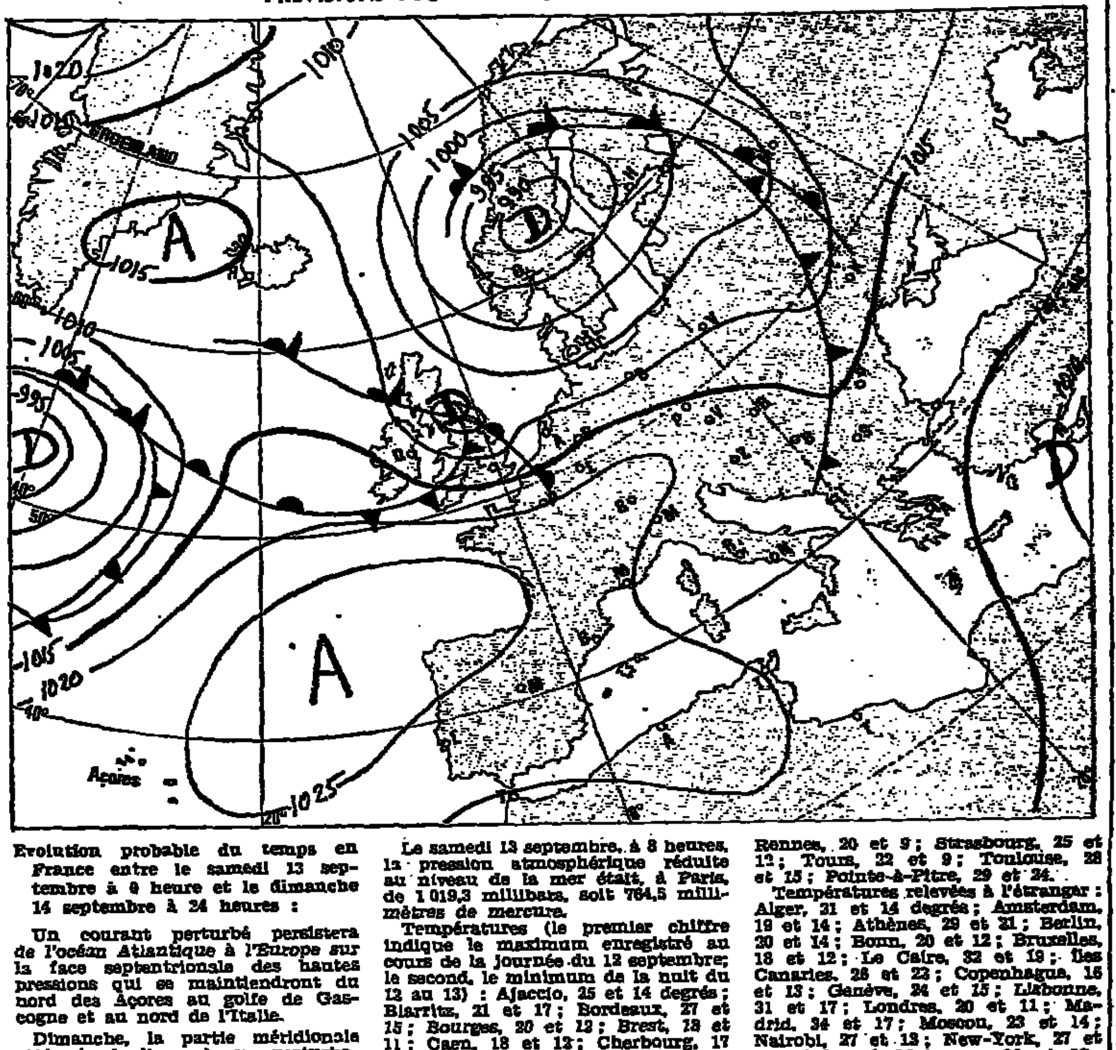
(1) *Le T.G.V. desservira Genève dès octobre 1981, avec deux ans d'avance sur la date initialement prévue, a annoncé le 12 septembre, le directeur de la région de Chambéry (Savoie), pour la S.N.C.F. Cette liaison devrait permettre aux Genevois de relier dès le mois d'octobre Paris en un peu plus de trois heures.*

MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 14 SEPTEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le samedi 13 septembre à 0 heure et le dimanche 14 septembre à 24 heures :

Un courant perturbé persistera de l'océan Atlantique à l'Europe sur la face septentrionale des hautes pressions qui se maintiendront du nord des Açores au golfe de Gascogne et au nord de l'Italie.

Dimanche, la partie méridionale atténuée de l'une de ces perturbations donnera des nuages assez abondants du nord de la Bretagne aux frontières du Nord et du Nord-Est. Quelques faibles pluies intermittentes seront observées, surtout près des côtes et des frontières, sur le relief. Les vents d'ouest seront modérés ou assez forts. Les températures minimales seront en hausse et les maximums varieront peu.

Sur le reste de la France, le temps sera assez bien ensoleillé après la dislocation des formations brumeuses matinales, surtout axées du Bassin aquitain au nord des Alpes dans les vallées. Il fera assez frais dans les premières heures de la matinée, mais les températures maximales marqueront une hausse par rapport à celles de la veille.

Le samedi 13 septembre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 019,3 millibars, soit 764,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 12 septembre; le second, le minimum de la nuit du 12 au 13) : Ajaccio, 25 et 14 degrés ; Biarritz, 21 et 17 ; Bordeaux, 27 et 15 ; Bourges, 20 et 12 ; Brest, 18 et 11 ; Caen, 18 et 13 ; Cherbourg, 17 et 13 ; Clermont-Ferrand, 26 et 14 ; Dijon, 26 et 12 ; Grenoble, 26 et 14 ; Lille, 19 et 11 ; Lyon, 25 et 15 ; Marseille, 27 et 16 ; Nancy, 23 et 11 ; Nantes, 20 et 9 ; Nice, 24 et 17 ; Paris-Le Bourget, 21 et 10 ; Pau, 22 et 14 ; Perpignan, 28 et 20 ; Rennes, 20 et 9 ; Strasbourg, 25 et 12 ; Tours, 22 et 9 ; Toulouse, 28 et 15 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 31 et 14 degrés ; Amsterdam, 19 et 14 ; Athènes, 29 et 21 ; Berlin, 20 et 14 ; Bonn, 20 et 12 ; Bruxelles, 18 et 12 ; Le Caire, 32 et 19 ; îles Canaries, 28 et 23 ; Copenhague, 16 et 13 ; Genève, 24 et 15 ; Lisbonne, 31 et 17 ; Londres, 20 et 11 ; Madrid, 34 et 17 ; Moscou, 23 et 14 ; Nairobi, 27 et 13 ; New-York, 27 et 19 ; Palma-de-Majorque, 28 et 18 ; Rome, 28 et 17 ; Stockholm, 18 et 12 ; Téhéran, 30 et 23.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 13 septembre 1980 :

UN DECRET

- Relatif à l'Institut national de la recherche agronomique.

UNE INSTRUCTION

- Relative à la lutte contre les pollutions marines accidentelles dans les départements et territoires d'outre-mer.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	202 F	331 F	461 F	590 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	367 F	661 F	956 F	1 250 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	234 F	396 F	558 F	720 F
II. — SUISSE - TUNISIE	289 F	506 F	723 F	940 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 756

HORIZONTALEMENT

I. Endroits où il peut y avoir de la casse. — II. Souvent suivies grâce à un fil. Vieux navigateurs. Pour lier. — III. Mot qui peut évoquer tout ce qui est éphémère. Marche bien quand elle est bonne. — IV. Abréviation pour un métal. Qui ne fait donc pas avancer. Convenu. — V. Piège. Possessif. Fait des relations. — VI. Qui n'accroche donc plus. Dans le vocabulaire d'un charretier. — VII. N'est pas un agrément à Londres. Article arabe. Endroit où il faut frapper. Mot qui peut faire croire qu'on parle à un chien. — VIII. Etat disparu. Qui ne semble donc pas en bonne santé. Cité. — IX. Peut être petite pour les pauvres. Entière. — X. Tiennent à l'œil. Obtenu. Ne se danse plus. — XI. Nom de mère. N'est même pas commune. N'est jamais riche quand elle est noire. — XII. Note. Mathématicien suisse. N'est jamais accueilli avec plaisir. — XIII. Pays qui évoque de grandes campagnes. S'intéressa aux doctrines économiques ; Forme de rire. — XIV. Capitale, en Asie. Circule au Japon. Exemple de fermeté. — XV. Personnages de contes. Endroit où l'on peut trouver des pompons.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															■
II						■							■		
III										■					
IV				■								■			
V					■			■							
VI		■							■				■		■
VII			■		■			■				■			
VIII						■							■		
IX	■						■		■						
X					■			■							■
XI				■							■				
XII			■						■						
XIII							■					■	■		
XIV						■				■				■	
XV		■					■								

VERTICALEMENT

1. Qualifie un gaz qui peut provoquer des explosions. On l'attrape souvent par la queue. — 2. Un adjoint, par exemple. N'eut pas de chance avec ses enfants. — 3. Qui n'est donc plus emballé. Dieu. Un sigle qui regroupait des colonies. — 4. Comme la bouche quand on est assis. Des poulets particulièrement durs. Pas imposée. — 5. Capitale au fond d'un golfe. Qui avait donc circulé. Sorte de légume. — 6. Mesure pour le rouge. Qualifiait une galère. — 7. Dont on ne verra pas la fin. Dans le nom d'un fleuve de Suède. — 8. Qui devrait donc être curé. Mis en marche. Se laisser aller. — 9. Ne descend jamais pour rien. Moitié de gâteau. Possessif. Fille d'Harmonie. — 10. Conjonction. Des hommes qui ont l'habitude d'emballer. — 11. La dernière est avant la première. Foyer. — 12. Marque l'égalité ; Bruit ; Boîtes. Matière qui peut servir à faire des filets. — 13. Chaîne. Vieux poète. Symbole. — 14. Pour lui, la richesse peut s'exprimer en vers. — 15. Peut s'agiter pour un oui ou pour un non. Pouvait être une occasion de sortie. Instrument de chirurgie.

Solution du problème n° 2 755

Horizontalement

I. Stériles. — II. Autoroute. — III. Née ; On ; Ru. — IV. Tu ; Gigues. — V. Erses ; NS. — VI. Sûres ; SM. — VII. Ré ; Or. — VIII. Objection. — IX. Gré ; Atone. — X. Iota ; En. — XI. Su ; Sasser.

Verticalement

1. Santé ; Logis. — 2. Tueurs ; Brou. — 3. Eté ; Surjet. — 4. Ro ; Gérée ; As. — 5. Iroise ; Ca. — 6. Long ; Sottes. — 7. Eu ; Un ; Rions. — 8. Stress ; On. — 9. Eus ; Mineur.

GUY BROUTY.

CARNET

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage de

Alain de BRISSON de LAROCHE,

fils du docteur Sydney-Jacques de Brisson de Laroche (†) et de Mme Sydney-Jacques de Brisson de Laroche, née Geneviève Lecaron d'Avennes,

avec

Clairette PONGNIAN,

fille de M. et Mme Roland Pongnian, née Beaufort,

célébré dans l'intimité familiale le samedi 13 septembre 1980, à Ambonnay (51).

Décès

— La direction de la Jurisprudence automobile a le profond regret de faire part du décès de

M. Henry BUISSON,
rédacteur en chef,
docteur en droit,

survenu le 11 septembre à son domicile, à Saint-Maur-sur-Dargoire (près de Lyon), dans sa soixante-dixième année.

M. Buisson était, entre autres, officier d'instruction publique, vice-président de la Société d'encouragement au progrès et de l'Académie nationale d'histoire.

Ses obsèques auront lieu le lundi 15 septembre.

— Anne-Marie et Jean-Pierre Ordacji,
Patrice Ordacji,
M. et Mme René Dagrada, leurs enfants et leurs familles,
M. et Mme Pierre Faugère,
M. et Mme Jeff Faugère,
Laurie et Olivier Faugère,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Anne-Paule DAGRADA,

leur fille, sœur, petite-fille, nièce et cousine, survenu dans sa vingt et unième année.

L'inhumation a eu lieu à Nice dans la plus stricte intimité le 12 septembre dernier.

Priez pour le repos de son âme.

32, avenue Emile-Zola,
94100 Saint-Maur.
75, rue de Passy, 75016 Paris.

— Jean-Pierre et Régine DARMENDRAIL, ses parents,
Gérôme, son frère,
Les familles Darmendrail et Delors, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Catherine,

survenu accidentellement le 10 septembre à l'âge de trois ans.

Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Martin de Biarritz, le lundi 15 septembre 1980, à 16 heures.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

4, allée des Magnolias,
64200 Biarritz.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Robert MINDER,
professeur honoraire
au Collège de France,

survenu le 10 septembre 1980.

De la part de :
Mme Robert Minder, née Irène Durné,
Laurence et Corinne,
M. et Mme Jean-François Minder,
Et leurs proches parents.
(*Le Monde* du 13 septembre.)

— Mme François-Xavier Morin,
M. et Mme Charles-Henry Morin, Thibaud et Aurélien,
M. Dominique Morin, Guillaume,
Mme Marie-Adélaïde Morin,
Mlle Marie-Sophie Morin,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. François-Xavier MORIN,
ingénieur E.S.M.E. et E.S.E.,

survenu le 10 septembre 1980, dans sa soixante-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Sassenay le lundi 15 septembre, à 15 heures.

Une messe sera dite le vendredi 26 septembre, à 19 heures, en l'église Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Place Fernand-Theulot,
71530 Sassenay.
140, route de la Reine,
92100 Boulogne.

— Les Experts réunis S.A. regrettent d'annoncer le décès de leur président,

André PORTE,

survenu le 29 août dernier.

Les obsèques ont été célébrées à Lyon.

48, rue de Londres, 75008 Paris.

Anniversaires

— Le 15 septembre 1965, il y a quinze ans disparaissait

Jean NEPVEU-DEGAS.

Son souvenir fervent est rappelé à tous ceux pour qui sa présence demeure.

— Annemasse, Louveciennes, Villaz. Une pensée toute particulière est demandée à ceux qui gardent vivant le souvenir de

Lisette VINTRAUD

pour le troisième anniversaire de sa mort.

Services religieux

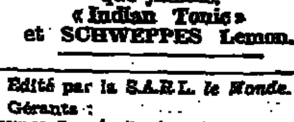
— Un service religieux à la mémoire de

Mme Wilfrid BAUMGARTNER

sera célébré le vendredi 19 septembre, à 9 heures, en l'église réformée de l'Oratoire.

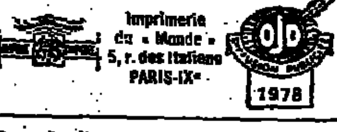
145, rue Saint-Honoré, Paris (1er).
De la part de ses enfants et petits-enfants.

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

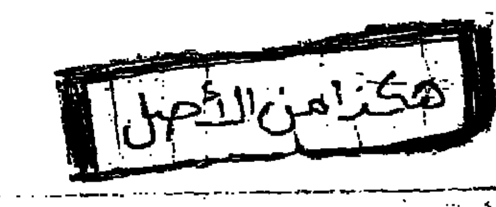


Imprimerie
du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe





Commission paritaire n° 57 437.



Le Monde

culture

Le budget de la culture en dessous du demi-pour-cent

Le budget de la culture pour 1981 est, tel qu'il sera proposé au Parlement, de 2,96 milliards de francs sur les 611,38 milliards que se permet la France. Depuis trois ans, l'augmentation annuelle d'un exercice à l'autre suit une courbe décroissante (17,8 %, 11,95 %, 11 %), soit, de 1980 à 1981, un pourcentage inférieur à la progression générale du budget de la France (17,7 %) et inférieur à l'inflation. On est ainsi retombé sous la barre du demi-pour-cent.

Au ministère, on souligne, à juste titre, mais avec assurément plus de vigueur que lors de périodes plus fastes, que le chiffre de 2,96 milliards de francs (2,158 pour la partie fonctionnement, 0,804 pour l'équipement) ne correspond pas à la marge de manœuvre réelle du ministère. Il faut y ajouter les 6,3 milliards de la radio et de la télévision, les quelque 350 millions du Centre national du cinéma, les 60 millions de la Caisse nationale des monuments historiques, les 100 millions de la Réunion des musées nationaux, etc. Mais on peut aussi ajouter que ces organismes — qui s'alimentent indépendamment par leurs propres taxes ou droits d'entrée — ont leurs propres besoins. S'ils se font les alliés du ministère, ils n'en remplissent pas pour autant les caisses. Quoi qu'il en soit, c'est, sauf pour la télévision et la radio, sur son seul budget que le ministère définit son action. Comme les années précédentes, celle-ci est marquée par trois priorités : la création, la musique, le patrimoine.

La création, c'est d'abord le théâtre, dont les crédits présentent une augmentation globale de 20 %. Cela permettra notamment l'installation de Vitez à Chaillot (9 millions de francs, soit un accroissement de 150 %), l'installation de la compagnie Renaud-Barrault au Théâtre du Rond-Point, l'ancien Palais des glaces (2,5 millions de francs de travaux prévus), une augmentation de 15 % des crédits alloués aux compagnies indépendantes, et un effort accru en faveur de la création de textes (+ 58 %). Dans le domaine audiovisuel, ensuite, la création devrait être également soutenue (+ 20 %). L'augmentation des redevances de la télévision (8 %), mais aussi du nombre des postes en service et des tarifs de la publicité, devrait permettre cet effort. Enfin, les arts plastiques bénéficieront d'un appui sensible puisque, après accord avec douze nouveaux ministères, le « 1 % » devrait être généralisé à toute la commande publique en matière de construction. La commande dévolue aux artistes pourrait ainsi doubler.

Prolongements de l'année du patrimoine

L'effort fait depuis deux ans en faveur de la musique et de la danse sera poursuivi en 1981. Pour les écoles de province, le budget prévu, qui était de 26 millions de francs il y a trois ans, augmentera encore de 28 millions de francs, pour atteindre 100 millions de francs. Angers et Limoges deviendraient des conservatoires nationaux de région, peut-être aussi Amiens et Poitiers. Le nouveau conservatoire de Lyon, dirigé par Pierre Cochereau, voit ses crédits passer de 10 à 18,5 millions de francs, outre les sommes allouées pour l'étude de nouvelles installations. La nouvelle école de Béjart, qui doit s'installer dans une partie du Musée des monuments français, fera ses premiers pas avec 5 premiers millions de francs (équipement) et 2 millions de francs (fonctionnement). L'Opéra, enfin, M. Bernard Lefort ne sera pas abandonné pour sa première année d'exercice : 175 millions de francs, auxquels s'ajouteront, à l'automne, 15 millions de francs de travaux de modernisation.

L'Année du patrimoine trouvera son prolongement en 1981. Dans le cadre de la loi-programme sur les musées, 330 millions de francs de travaux seront entrepris, soit 85 millions de francs pour Orsay, 63 millions de francs pour les musées de province, et 183 millions de francs pour les musées nationaux (essentiellement Versailles et le Louvre). Cinquante nouveaux emplois (de gardiens pour la plupart) seront créés (mais il y en avait eu cent un en 1979). Comme en matière de recherche, plusieurs postes supplémentaires devraient être attribués à l'inventaire et à l'archéologie.

Tout ce qui est archives ou livres devrait en revanche rester stable, ce qui pourrait leur faire mal supporter l'inflation. Les monuments historiques (421 millions de francs, ce qui n'est pas, malgré les apparences, un simple coup de dés) ont un budget qui augmente de 13 %. Juste assez pour que la pierre ne se fissure pas trop visiblement, rongée par l'inflation.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

CINÉMA

« LE CŒUR A L'ENVERS » de Frank Apprederis

Avec son autorité, son port de tête, sa façon de se déplacer, ses expressions et ses gestes très concertés, Annie Girardot rappelle, aujourd'hui, Françoise Rosay. Elle en a le métier mais elle le met au service de films impossibles.

Dans *le Cœur à l'envers* dont la mise en scène est d'une effarante nullité, Annie Girardot interprète le rôle d'une psychologue qui voit resurgir dans sa vie le grand fils dont elle était séparée depuis son divorce. Le garçon a des façons d'aventurier, veut accaparer cette mère qui l'a délaissé malgré elle, et l'entraîne dans un voyage en Espagne au cours duquel il la pousse à un jeu pervers frôlant l'inceste. Elle ne sera, heureusement, que « maman ».

Laurent Mallet est encore plus mauvais que dans *Bobo Jacco* où il était déjà le partenaire d'Annie Girardot. Il faut croire qu'il ne sont pas faits pour jouer ensemble. Ils cohabitent, embarrassés, gesticulants, dans un mélo mal fichu qui, pourtant, semble attirer du monde : des adultes venus sans doute pour Girardot, beaucoup d'adolescents auxquels le petit Mallet doit plaire. L'abattage et l'humour de Stéphane Audran qui apparaît dans deux ou trois courtes scènes mettent un peu de baume au cœur du critique consterné.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

ROCK

LES GLADIATORS A L'HIPPODROME DE PARIS

En route pour la gloire

En descendant Hagley Park Road, à Kingston, on passe par une petite place, Downtown, que rien apparemment ne distingue d'une autre. Elle a une station-service où règne une odeur de pneus brûlés, un vendeur de canne à sucre qui manie la machette avec dextérité auprès de sa charrette, un restaurant chinois au-dessus d'un bazar où l'on peut faire l'acquisition d'une casserole comme d'un costume trois pièces, une station de bus et une minuscule boutique de disques dont l'entrée est à moitié occupée par des enceintes qui crachent du reggae à un volume sonore suffisamment puissant pour animer l'endroit de part et d'autre de la rue. Et si le disque en vaut vraiment la peine, certains laisseront passer le bus pour prendre le prochain.

Il y a trente ans, le père de Lio a quitté la Chine pour s'installer en Jamaïque. Lio n'était encore qu'un gamin, aujourd'hui c'est lui qui dirige le bazar et le restaurant. Avec son argent, il produit des disques pour le marché jamaïquain. Adossés à la vitrine du magasin ou assis sur une barrière mitoyenne, il y a en permanence une vingtaine de musiciens et de chanteurs qui attendent là que le temps passe, tous avec une chanson prête à être enregistrée. Ils ont des voix d'or et ne connaîtront sans doute jamais le succès. Mais ils y croient, à ce succès, et ils en parlent toute la journée. De temps à autre, l'un d'eux monte au restaurant pour boire une bière qu'il fait inscrire sur son ardoise. Il remboursera avec les bénéfices de son prochain « tube ». Lio ne se fait pas trop d'illusions, mais, quand il fronce son honorable sourcil, alors le chanteur remonte au centre de la ville pour faire quelque affaire qui lui rapportera une trentaine de dollars JA.

Lio est l'ami des Gladiators parce qu'ils savent qu'il est honnête. Et c'est sur cette petite place qu'ils passent le plus clair de leur temps lorsqu'ils ne sont pas en studio. Les Gladiators ont signé avec Virgin, une firme anglaise, et ont enregistré plusieurs 33 tours qui ont connu un petit succès. Forts de leur expérience, ils tentent d'aider le mieux qu'ils peuvent tous ces chanteurs en leur prêtant conseil ou en les accompagnant sur les disques que produit Lio. Les Gladiators — Albert Griffiths, Gallimore Sutherland, Clinton Fearon — sont, à la base, un trio vocal dans la tradition jamaïquaine, comme les Wailers des débuts ou Culture. Leur style de vie, le milieu dans lequel ils évoluent, leur musique, sont un exemple d'authenticité. Cette authenticité qui est l'âme du reggae jamaïquain, l'assurance de sa pureté.

Grâce à des groupes comme les Gladiators, le reggae ne deviendra jamais une musique manufacturée pour les besoins d'un marché. C'est ce qui fait leur importance autant que leur création, gaie et puis poignante l'instant d'après, sereine et lourde d'un passé semé d'embûches et de souffrances. Ils ont des voix comme du miel doré à la chaleur du soleil et des mélodies qui glissent lentement sur le temps. Une musique simplement vraie et belle.

A trente-six ans, Albert Griffiths, le leader, a enregistré une multitude de 45 tours en Jamaïque pour le seul profit de producteurs marrons. Il en parle sans désabusement, parfois même en en riant comme d'une farce. Un exemple à ne pas suivre, qui peut servir pour les autres. Aujourd'hui, les disques des Gladiators se vendent gentiment, ils ont même obtenu un « hit » avec Stick A Bush. Ils savent maintenant où passent leurs royalties et ils sont prêts pour la gloire. Ils la méritent. Curieusement sous-estimés, les Gladiators sont pourtant depuis longtemps l'un des meilleurs groupes jamaïquains.

ALAIN WAIS.

★ Ce samedi 13 septembre, à 20 h. 30, à l'Hippodrome de Paris. Discographie chez Virgin.

MUSÉES

La mort de Sir Philip Hendy

ancien directeur de la National Gallery de Londres

Sir Philip Hendy, l'ancien directeur de la National Gallery de Londres, est mort le 6 septembre à l'hôpital d'Oxford. Il était âgé de soixante-dix-neuf ans.

Tout en étant historien d'art, attentif aussi bien aux anciens qu'aux modernes, Philip Hendy fut un des premiers hommes de musées, qui, dès l'après-guerre, s'était consacré à l'étude de la « conservation » des œuvres d'art au sens le plus littéral du mot. C'est à lui que fut confiée la réorganisation de la collection nationale anglaise en 1946, collection qu'il fallut sortir de ses cachettes de guerre et réinstaller dans un musée que les bombes avaient endommagé. Il restaura le bâtiment, y installa un système d'air conditionné, enrichit sa collection par de notables achats (en dépit de crédits d'acquisition relativement limités) et étudia les œuvres pour en faire le catalogue que tout le monde consulte aujourd'hui.

[Né en 1900 à Carlisle, « éduqué », comme on dit en Angleterre, à la Westminster School et au Christ Church College d'Oxford, Philip Hendy avait commencé sa carrière par la collection Wallace, dont il rédigea le catalogue en 1928. Puis il alla aux Etats-Unis, à Boston, où lui fut confiée la préparation du catalogue du musée Isabella-Stewart-Gardner. Il fut ensuite conservateur du musée des beaux-arts de Boston, qu'il réaménagea et enrichit par d'importantes acquisitions et enfin, de retour en Angleterre, directeur du musée de Leeds, où il succéda à Sir Rothenstein.

Tout ce travail dans de plus petits musées semble avoir préparé Philip Hendy à prendre en main les destinées de la National Gallery, où il succédera à Sir Kennet Clark en 1946. Il avait, dans un musée remis plus ou moins à neuf, entrepris de donner un peu d'éclat aux œuvres anciennes qui sortaient de leur longue mise en cave. Avait-il eu la main trop lourde ? Le résultat fut un choc pour les conservateurs traditionalistes, qui avaient pris l'habitude de voir les chefs-d'œuvre de la National Gallery sous leurs sombres lumières. Sa politique de restauration souleva des protestations indignées du « Times ». Il mit un an à répondre, par une exposition, en 1947, qui montrait les tableaux restaurés accompagnés des photographies de leur état initial, et finit par calmer ses détracteurs.

Il connut d'autres tempêtes à la tête du grand musée et alla jusqu'à offrir sa démission en 1961 — lorsque le portrait du duc de Wellington par Goya fut tout simplement volé, démission qui fut refusée. C'est en 1967 que Philip Hendy, anobli par la reine en 1950, prit sa retraite de directeur de la National Gallery. Auteur de plusieurs ouvrages, il fut par la suite conseiller de l'Israel Museum de Jerusalem de 1968 à 1971 et président de l'ICOM, conseil international des musées. — J. M.]

VARIÉTÉS

ZARD' ET NONO au Théâtre de Dix-Heures

Planté en p[illegible]n Pigalle, le Théâtre de Dix-Heures a joué, ces dernières années, un rôle de banc d'essai pour les jeunes auteurs de sketches, les imitateurs et les chanteurs. Thierry le Luron, Patrick Font et Philippe Val ont ainsi fait leurs premières armes au 36, boulevard de Clichy — Font et Val revenant périodiquement avec un nouveau spectacle.

Pour ce début de saison, le Théâtre de Dix-Heures présente un nouveau couple comique, Zard et Nono, dans une série de sketches. Le tandem a de la vivacité, cette liberté de ton que l'on retrouve aujourd'hui sur beaucoup de petites scènes, et fait faire les enchaînements des différents monologues, dialogues et aparté du spectacle. Sans doute manque-t-il pour l'instant de rigueur et ne développe-t-il pas suffisamment les idées, mais quelques séquences — celle de la publicité, celle du générique final — prouvent qu'il n'est dépourvu ni de talent ni de drôlerie. — C.

★ Théâtre de Dix-Heures, 21 h. 30.

PETITES NOUVELLES

■ Le deuxième Festival du film des enfants aura lieu dans cinquante salles du circuit Gaumont-Pathé réparties dans toute la France du 1er octobre au 3 décembre. Dix films (dont « l'Homme araignée », « Pildorak », les « Muppets »...) seront présentés aux enfants qui voteront pour les cinq meilleurs.

■ La Bibliothèque publique d'information du Centre Georges-Pompidou présentera une exposition sur « Les dix ans du cinéma documentaire suisse », du 11 au 19 octobre (avec entre autres des œuvres de Peter Von Gunten, Richard Dindo, Marlies Graf, Henri Brandt...). La Bibliothèque prévoit d'autres manifestations, notamment le quatrième Festival international de France du film pour l'enfance et la jeunesse, du 27 février au 6 mars 1981, et le Festival international du film ethnographique et sociologique, du 4 au 12 avril.

LETTRES

Mort du poète yougoslave Dusan Matic

Le poète yougoslave Dusan Matic est mort, le 12 septembre, à Belgrade, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

[Réfugié en France, en 1915, après la défaite de l'armée serbe, il a fait ses études à la Sorbonne et s'est lié aux surréalistes. Il a regagné la Yougoslavie en 1923 après la brouille Breton-Tzara, mais il est revenu en 1925 à Paris, où il a signé le fameux Manifeste. Il s'est fait le champion du mouvement en Yougoslavie dans les années 30, avec Marko Ristic. Il a été plusieurs fois emprisonné.

Traducteur de Flaubert, Zola, Michaux, Saint-John Perse, il est l'auteur de plusieurs romans — *Alea Jacta*, *la Robe de bal d'Anna* — d'essais sur le surréalisme et de nombreux recueils poétiques, dont *la Rose des vents*, *la Porte de la nuit*, *Bagdala* et *Eveil de la matière* (édités en France par Fata Morgana ou Seghers).

Aux thèmes de la nuit et du sommeil, il opposait les mérites de la vigilance lucide. Cette exigence faisait de lui un surréaliste à part, pour qui « le grand délire se lie sans cesse à la conscience critique » (Alain Jouffroy).]

EXPOSITIONS

Tamara de Lempicka : la belle inconnue

Elle était belle à se pâmer. Le grand charme slave. Le vieux d'Annunzio soi-même aurait tenté sa chance (mais n'aurait pas réussi). Elle était née en 1893, 1898, 1902 ou 1906, à Varsovie, semble-t-il. Elle avait mené la grande vie à Paris, à New-York, à Hollywood. Dans les années 30 elle était à la une des chroniques mondaines pour les réceptions qu'elle organisait dans son appartement de la rue Méchain dessiné par Mallet-Stevens, les soirées au Ritz de la place Vendôme, dans les palaces de Monte-Carlo, et d'ailleurs. Elle peignait, et au fond on ne sait pas grand-chose d'elle.

Tamara de Lempicka a laissé d'étonnants portraits, pour la plupart réalisés entre 1925 et 1935, mais sans doute d'autres œuvres, qu'il faudrait aller chercher dans des collections particulières. Cette femme est une redécouverte récente, un des chevaux de bataille de la galerie du Luxembourg quand elle s'était installée rue Saint-Denis, un des chevaux de la galerie Yves Plantin-François Blondel, qui avaient participé à sa fondation au début des années 70, et qui maintenant sont installés rue de Seine.

Ce sont des portraits mondains, oui, si l'on veut — barons, comtes en habit, smoking, ou uniforme, duchesses gantées en sont souvent les modèles —, mais tellement autre chose aussi, dont l'analyse ne vient pas vraiment à bout. Les conventions qui les régissent sont trop évidentes pour ne pas se charger d'ambiguïté. Tout cela est trop sûr, trop fini, trop poli, trop plein de références et de mélanges détonnants.

Tamara de Lempicka, c'est de la chair lisse ingresque, dans des corps musclés à la Michel-Ange, une folie de drapés à la Pontormo, plus métalliques que le métal chez Fernand Léger, des regards perdus d'ange et des yeux de chat sur des fonds de villes cubistes. En bonne élève, trop disciplinée de Lhote pour ne pas être suspecte, elle a poli ses icônes dans le cube et les carcans géométriques, mais elle avait (paraît-il encore) appris le dessin chez Maurice Denis, à qui elle doit peut-être davantage : le souffle symboliste, l'ambiguïté, le mystère de l'incarnation, cette sensualité travestie, toujours, cette froideur affichée, contredite du bout des ongles rouge sang aux lèvres rouge sang. Il va sans dire que c'est autour de la femme, du corps de la femme, que tout cela se cristallise, de ces jeunes filles côte à côte, vierges sages et folles enlacées, foulard au vent, ou de portraits plus personnalisés, comme celui d'Arlette Boucard, la femme du docteur inventeur du Lactéol

Tamara de Lempicka est morte cette année. L'hommage qui lui est rendu est modeste : douze tableaux. Mais c'est mieux que rien, en ces temps où se précisent et se concrétisent les recherches sur l'art de l'entre-deux-guerres.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ 33, rue de Seine, jusqu'au 10 octobre.

FORMES

Ouvrages de dames ?

« Elles » ouvrent la saison. Dans un musée du Luxembourg remis à neuf, éclairé par la lumière du jour tombant du ciel (1), l'Union des femmes peintres et sculpteurs a installé son 96e Salon, presque un siècle après sa création : 1881. C'est un peu tard pour épiloguer sur le « sexisme » de cette discrimination entre artistes — qui souvent d'ailleurs travaillent par couples, — et la combativité de l'U.F.P.S. a eu longtemps sa raison d'être, lorsque les machistes jaloux cantonnaient leurs compagnes dans les « ouvrages de dames ». Des ouvrages de dames, il s'en trouve certes dans un Salon où, d'autre part, beaucoup d'envois sont imbibés de sensibilité féminine — ce n'est pas un vice, loin de là. Mais la présence de Vera Pagava (*Fontevrault*), grande dame de la peinture, en compagnie par exemple d'une Madeleine Grenier (*Paysage*) ou d'une Geneviève Zondervan (*Devant la ville*), dont j'ai déjà eu l'heur de vanter les mérites, et qui ne sont pas les seules « caution » du rendez-vous de quelque deux cent cinquante exposantes, m'empêcherait de ranger dans une catégorie subalterne des œuvres qu'il serait injuste et injurieux de dire, selon une formule bêtement anachronique, qu'elles sont tombées en quenouille.

Vieira da Silva, Karskaya, Geneviève Asse, Germaine Richier, Maria Blanchard, et la liste n'est pas close, ne craignaient ou ne craignent nulle mâle concurrence. Je les évoque, parce qu'elles (les vivantes) ne figurent pas ici. C'est plus facile que de citer toutes celles qui ont retenu mon attention. Une seule omission et je me fais une ennemie mortelle. J'en parle d'expérience. Alors... j'ai l'impression d'en oublier pas mal, même en me contentant d'aller vers mes préférences personnelles d'une réalité décantée, quasi gommée, propice à une seconde lecture, et en relevant d'une plume cursive les noms de Suzanne Cattan (*Réflexions*), Josette Chatel (*Arantèle*), Marianne Payol (*Elounda*), Françoise Garcin (*l'Eté*), Michèle Grossmann (*Ouverture vers des espaces possibles*), Esti Lévy (*Cantrée*), Denise Lioté (*Espace ailleurs*), Régine Perrin-Sarallier (*Plage aux Antilles*), Anne-Marie Wimmer (*Espace futur*), et aussi Agnès Beuthy, Charlotte Calmis, Aline Gagnaire.

Sans doute y a-t-il un assez gros déchet dans ce Salon — pas davantage que dans les Salons masculins ou mixtes. Dans la sculpture nommément malgré Rosette Bir, Simone Lacour, Suzanne Glynn. Comme partout des épigones des abstraits, des néo-figuratifs, de Ceremonini. Il faut pourtant en reconnaître la tenue, un immense effort de présentation, un sens du décor plaisant à l'œil, et une grande variété dans les genres : dessin, humour poétique, imagerie souvent naïve avec Janique ou Naomi Eggimann-Dill, appel aux artistes provinciales et étrangères, avènement de la photo, que sais-je ?...

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) 19, rue de Vaugirard.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Centre Pompidou (277-12-33) : Cultures juives méditerranéennes et orientales (sam. et dim., 14 h. 30).
Carré Silvia Monfort (531-28-34) : *Cirque Grüss à l'ancienne* (sam. et dim., 14 h. et 16 h. 30).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 22 h. : R. Desnos (sam., 22 h.).
Antoine (208-77-71) : Potiche (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Arts-Hébertot (387-23-23) : les Bons Bourgeois (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Atelier-Théâtre du 19e (202-34-31) : les Bonnes (sam., 20 h. 30).
Essaïon (278-46-42), I : Histoires vraies (sam., 20 h. 30).
Fontaine (874-74-40) : Tupac-Tosco, la raison de la mémoire (sam., 20 h. 45) ; *la Révolte des colombes* (sam., 22 h. 30).
Gaîté - Montparnasse (322-16-18) : Rufus (sam., 20 h. 15) ; V comme Vian (sam., 22 h.).
Huchette (874-76-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h. 15) ; la Leçon (sam., 21 h. 30).
La Bruyère (874-76-99) : Un roi qu'a des malheurs (sam., 21 h.).
Lucernaire (544-57-34). Théâtre rouge : Idée fixe (sam., 18 h. 15) ; la Double Inconstance (sam., 20 h. 30) ; Ficelles (sam., 22 h. 15). — Théâtre noir : En compagnie d'Apollinaire (sam., 18 h. 30) ; Haute surveillance (sam., 20 h. 30) ; Molly Bloom (sam., 22 h. 15). — III : *Parlons français* (sam., 18 h. 15) ; Notre-Dame de l'Informatique (sam., 21 h., dernière).
Montparnasse (320-89-90), I : la Cage aux folles (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.). — Petite salle : Triboulet existe (sam. et dim., 22 h.).
Nouveautés (770-52-76) : Un clochard dans mon jardin (sam., 21 h. ; dim., 16 h.).
Œuvre (874-42-52) : Un habit pour l'hiver (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Palais des glaces (607-49-93) : Le Farré sifflera trois fois (sam., 20 h. 30).
Palais-Royal (297-59-81) : Joyeuses Pâques (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Saint-Georges (878-63-47) : l'Aide-Mémoire (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Studio d'En-Face (238-16-78) : la Traversée (sam., 21 h.).
T.A.I.-Théâtre d'Essai (274-11-51) : Compartiments non-fumeurs (sam. et dim., 20 h. 45).
Terrain-Vague, place des Grès (557-45-17) : Thyeste (sam. et dim., 20 h. 30).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : En plein dans le mille (sam., 20 h. 30).
Théâtre-en-Rond (387-88-14) : Huis clos (sam., 20 h. 30).
Théâtre de Poche (548-92-97) : le Premier (sam., 20 h. 30).
Tristan-Bernard (522-08-40) : Du canard au sang pour Mylord (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Variétés (233-09-92) : Je veux voir Mioussov (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 15).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : la Voix humaine (sam., 20 h. 15) ; la Collection (sam., 21 h. 15) ; la Revanche de Nana (sam., 22 h. 30).
Bistrot Beaubourg (271-33-17) : E. Sarda Generation Hollywood (sam. et dim., 20 h. 30) ; Naphtaline (sam. et dim., 21 h. 45).
Blancs - Manteaux (887-16-70) : Areuh = MC2 (sam., 20 h. 15) ; G. Cuvier (sam., 21 h. 30) ; A. Scoff et J.-P. Sèvres (sam., 22 h. 30).
Café d'Edgar (320-85-11) : Sœurs siamoises cherchent frères siamois (sam., 20 h. 30) ; Couple-moi le souffle (sam., 21 h. 30) ; les Deux Suisses (sam., 22 h. 30) ; Roger Mason (sam., 23 h. 30).
Café de la Gare (278-52-51) : la Transatlantide (sam., 20 h. 30) ; le Bastringue (sam., 22 h. 30).
Cafessaion (278-46-42) : Jacques Charby (sam., 22 h.).
Le Clown (535-00-44) : Caf' conc' (sam. et dim., 22 h. 30).
Le Connétable (227-41-40) : Abadoche (sam., 20 h. 30) ; J. Debronckart (sam., 22 h. 30) ; E. Barret (sam., 23 h. 30).
Coupe-Chou (272-07-23) : le Petit Prince (sam., 20 h. 30) ; Bagdad Connection (sam., 23 h.).
Cour des Miracles (548-85-60) : la Matiouette (sam., 21 h. 30) ; Essayez donc nos pédalos (sam., 22 h. 50).
L'Echaudoir (240-58-27) : M. Boubin, M. Fanon (sam., 21 h. 30).
L'Ecume (542-71-16) : F. Torrente (sam., 20 h. 30) ; F. Delettrez (sam., 22 h.).
Fanal (233-91-17) : L'une mange, l'autre boit (sam., 19 h. 45) ; le Président (sam., 21 h. 15).
Le Petit Casino (278-36-50), I : Racontez-moi votre enfance (sam., 21 h.) ; Du moment qu'on n'est pas sourd (sam., 22 h. 15). — II : Si la concierge savait (sam., 21 h.) ; Suzanne, ouvre-moi (sam., 21 h. 45 ; dim., 22 h.).
Le Point-Virgule (278-67-03) : Tranches de vie (sam., 20 h. 30) ; Cherche homme pour faucher terrain en pente (sam., 21 h. 30) ; Raymond (sam., 22 h. 45).
Splendid (887-33-88) : Elle voit des nains partout (sam., 20 h. 30 et 22 h. 30 ; dim., 21 h. 30).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : Cabaret chaud 7 (sam., 20 h. 30) ; Ma vie est un navet (sam., 21 h. 30).
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69) : Parle à mes oreilles, mes pieds sont en vacances (sam., 20 h. 30) ; Bonjour les monstres (sam., 21 h. 30).

Le music-hall

Galerie 55 (326-63-51) : Requiem (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Olympia (742-25-49) : Peter Gabriel (sam., 21 h.).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Sans le mot « con », monsieur, le dialogue n'est plus possible (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).

Deux-Anes (606-10-26) : Pétrole... Ane (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).

Les comédies musicales

Bouffes-Parisiens (296-60-24) : Ta bouche (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Mogador (285-28-80) : Cent ans d'opérette (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).
Renaissance (208-18-50) : Viva Mexico (sam., 20 h. 45 ; dim., 16 h. 30).

Les concerts

Eglise Saint-Merri : Orchestre de chambre J.-C. Hartmann (sam., 21 h.).
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière : M.-J. Chasseguet (Bach) (dim., 16 h. 30).
Notre-Dame : A. Chorosinski (Bach, Reubke, Surzynski) (dim., 17 h. 45).
Sainte-Chapelle : Agrupacion Musica (Misa Criolla) (dim., 18 h. 30).
Eglise américaine : J. Brahms, A. de Valera (Villa-Lobos, Hindemith...) (dim., 18 h.).
Square Le Gall : Trio Croulebarbe (Schubert, Beethoven, Mozart, Haydn) (dim., 15 h. et 16 h. 30).
Eglise réformée du Saint-Esprit : O. Van Benthem, S. Schaffert... (Frescobaldi, Purcell, Scarlatti...) (dim., 17 h. 30).

Jazz, pop, rock, folk

Café de la Gare (278-52-51) : Irène Aebi Quintet (dim., 21 h.).
Caveau de la Huchette (326-65-05) : François Biensan Septet (sam. et dim., 21 h. 30).
Chapelle des Lombards (236-65-11) : J.-L. Chautemps, D. Humair, F. Jeanneau... (sam., 20 h. 30) ; Los Salseros (sam., 22 h. 45).
Club Saint-Germain (222-51-09) : Robin Kenyatta Quartet (sam., 21 h. 30).
Dreher (233-48-44) : J. Lyons Quartet (sam. et dim., 21 h. 30).
Dunois (584-72-00) : Duo M. Lobko-R. Boni (sam. et dim., 20 h. 30).
Gibus (700-78-88) : The Barracudas (sam., 22 h.).
Golf Drouot (770-47-25) : Xandre (sam., 22 h.).
Lucernaire (544-57-34) : Ensemble Ad Lib (sam., 22 h. 30).
Patio-Méridien (758-12-30) : Stéphane Guerault Quintet (sam. et dim., 22 h.).
Riverbop (325-93-71) : C. Escoudé, D. Lockwood (sam., 21 h. 30).
Slow-Club (233-84-30) : Maxim Saury Jazz Fanfare (sam., 21 h. 30).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 13 - Dimanche 14 septembre

Festival d'automne

(296-12-27)

DANSE
Théâtre des Champs-Elysées : New York City Ballet (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 20 h. 30).

Festival de musique de chambre

Musée Carnavalet : Promenade musicale (dim., 14 h.).

Festival d'art de Montmartre

Théâtre des Jeunes de la Butte (387-65-32) : les Voyageurs de carton (sam., 20 h. 30).

Dans la région parisienne

Breteuil, château (052-05-11) : C. Caumont (Couperin, Rameau, Scarlatti, Bach) (dim., 17 h.).
Royaumont, abbaye (035-40-18) : Hommage à Rameau (sam., 20 h. 30).
Sceaux, orangerie du château (660-07-79) : J.-J. Wallez, J.-P. Brosse (Bach) (sam., 17 h. 30) ; Ensemble 12 (Bach, Telemann, Saint-Georges, Vivaldi) (dim., 17 h. 30).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

Chaillot (704-24-24), sam., 15 h. : Pierre et Paul, de R. Allio ; 17 h. : le Maître de poste, de G. Ucicky ; 19 h. : Un homme qui dort, de B. Queysanne et G. Perec ; 21 h., Le patrimoine cinématographique français : César, de M. Pagnol. — Dim., 15 h. : Clochemerle, de P. Chenal ; 17 h. : Courts métrages de B. Queysanne ; 19 h., Le patrimoine cinématographique français : Topaze, de M. Pagnol ; 21 h. 30 : L'une et l'autre, de R. Allio.
Beaubourg (278-35-57), sam., 15 h., *Le patrimoine cinématographique français* : Madame Bovary, de J. Renoir ; 17 h., Comique américain : Marin malgré lui, de F. Newmeyer ; 19 h., Les explorateurs et ethnographes : Desert People, d'I. Dunlop ; Ishi in two Worlds, de R. Tomkins ; 21 h. : Circles, d'I. Schechory (en sa présence). — Dim., 15 h., Le patrimoine cinématographique français : Zéro de conduite, de J. Vigo ; 17 h., Comique américain : Charlot marin ; Charlot au music-hall, de C. Chaplin ; la Folle Aventure de Charlot et Lolotte, de M. Sennett ; 19 h., Les explorateurs et ethnographes : The Hunters, de J. Marshall ; 21 h. : Leçons d'histoire, de J.-M. Straub et D. Huillet.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.o.) (**) : Broadway, (16e) (527-41-16)
AMERICAN GIGOLO (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount-City, 8e (562-45-76).
ANTHRACITE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Athéna, 12e (343-07-48).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (**) : Denfert, 14e (354-00-11).
ATLANTIC CITY (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) — V.f. : U G C Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75)
LA BANQUIERE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 13e (343-04-67) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-60-74) Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Victor - Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LE BAR DU TELEPHONE (Fr.) (*) : Paramount - Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount - Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Publicis-Elysées, 8e (720-71-23) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)
BIENVENUE M. CHANCE (A., v.o.) : Cluny - Palace, 5e (354-07-88) ; U.G.C Marbeuf, 8e (225-18-45).
CALIGULA (It.-ang., v. ang) (**) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64)
CAN'T STOP THE MUSIC (A., v.o.) : Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; v.f. : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA CARABINE NATIONALE (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38)
LE CHAINON MANQUANT (Fr.-belg.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) ; Haussmann, 9e (770-47-55).
LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98)
LE COMMANDO DE SA MAJESTE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
CONTES PERVERS (Fr.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES DOIGTS DU DIABLE (A.) (*) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).
DON GIOVANNI (Fr.-it., v. it.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
ENQUETE SUR UNE PASSION (Ang., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
EXTASE (Tch., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42). H sp.
LA FEMME INTEGRALE (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LES GUERRIERS DE LA NUIT (A., v.o.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
JE VAIS CRAQUER (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
LOULOU (Fr.) (*) : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)
MAIS QU'EST-CE QUE J'AI FAIT AU BON DIEU... ? (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).
MANHATTAN (A., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES MONSTRES DE LA MER (A., v.o.) (*) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43).
NIMITZ, RETOUR VERS L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32)
LA NUIT, UN RODEUR (Austr., v.o.) (*) : Movies Les Halles, 1er (236-71-72) ; la Clef, 5e (337-90-90) ; Olympic, 14e (542-67-42).
PASTORALE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-26-60) ; 14 Juillet-Bastille, 12e (357-90-81).
LA PETITE SIRENE (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Secrétan, 19e (206-71-33)
PILE OU FACE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Balzac, 8e (561-10-60).
LA ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16)
LES SOUS-DOUES (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
THE ROSE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50) (70 mm) ; Studio de la Harpe, 5e (354-35-40) ; Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
THIRD WORLD (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
LE TONNERRE ROUGE (Can.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
LE TROUPEAU (Turc, v.o.), Studio de la Harpe, 5e (354-35-40) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
UNE SEMAINE DE VACANCES (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Cluny - Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Haussmann, 9e (770-47-55).
YANKS (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

Les grandes reprises

LES AVENTURES DU CAPITAINE BLOOD (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Calypso, 17e (380-30-11).
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE (Fr.) : Forum-Cinéma, 1er (297-53-74).
CHINATOWN (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LES DAMNES (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
DELIVRANCE (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LA DERNIERE FEMME (It., v.o.) : Palace - Croix - Nivert, 15e (374-95-04).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), ven., sam., dim., 20 h.
LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96).
LES ENFANTS DU CAPITAINE GRANT (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Royale, 8e (265-82-66) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
LES FRAISES SAUVAGES (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LE GUEPARD (It., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
HAIR (A., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98).
HISTOIRE D'O (Fr.) : Actua-Champo, 5e (354-51-60) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
L'HOMME QUI VENAIT D'AILLEURS (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (Am., v.o.) : Elysées Point Show 8e (225-67-29) ; v.f : Richelieu, 2e (233-56-70)
JOHNNY GOT HIS GUN (Am., v.o.) La Clef, 5e (337-90-90).
LE JOURNAL D'UNE FEMME DE CHAMBRE (Fr.) Epée de Bois, 5e (337-57-47) Parnassiens, 14e (329-83-11)
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46)
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34)
LOULOU (Pabst) : Marais, 4e (278-47-86).
LA MARGE (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Clichy - Pathé, 18e (522-46-01).
LE MESSAGER (Ang., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04)
MONTY PYTHON, SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
LES OISEAUX (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Action La Fayette, 9e (878-80-50).
LE PARRAIN I et II (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40)
RUE DE LA HONTE (Jap., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
SCARFACE (A., v.o.) : Movies Les Halles, 1er (236-71-72) ; St-Germain-Huchette, 5e (633-79-38) ; Olympic St-Germain, 6e (222-87-23) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
TAXI DRIVER (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
TESS (Fr.-Brit.) v. ang. : A. Bazin, 13e (337-74-39)
LE TIGRE DU BENGALE (A.), **LE TOMBEAU HINDOU** (A.), v.o. : Marais, 4e (278-47-86), en alternance.
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A.) (**), v.o. : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE TRIO INFERNAL (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
UNE NUIT A CASABLANCA (A., v.o. : Studio Logos, 5e (354-26-42).
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A.), v.o. : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
MORT A VENISE (Ang.), v.o. : Espace Gaîté, 14e (320-99-34) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).

Les séances spéciales

BABY CART (Jap., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
DOCTEUR FOLAMOUR (A., v.o.) Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), sam., dim., 16 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) (**) Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18), 0 h. 15
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 10 (sf D.).
JONAS QUI AURA VINGT-CINQ ANS EN L'AN 2000 (Suisse) : le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 15.
JULES ET JIM (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.
LOULOU (Pabst) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
MACADAM COW-BOY (A., v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
MAHLER (A., v.o.) : le Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 25.
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : le Seine, 5e (325-95-99), 20 h. 10.
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : le Seine, 5e (325-95-99), 16 h. 25.
LE TAMBOUR (All., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
TEX AVERY (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), sam. et dim., 18 h. ; sam., 0 h. 20.

Les festivals

LES VIOLENTS D'HOLLYWOOD (v.o.). Olympic, 14e (542-67-42) : *Point de non-retour* (sam.) ; Port de la drogue (dim.).
HOMMAGE A PIALAT, Olympic, 14e (542-67-42) : l'Enfance nue (sam.) ; Passe ton bac d'abord (dim.).
FILM NOIR (v.o.), Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : Shanghai Gesture (sam.) ; Pendez-moi haut et court (dim.).
LA FEMME DANS LE CINEMA AMERICAIN (v.o.). Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Shanghai Express (sam.) ; l'Impératrice rouge (dim.)
MARX BROTHERS (v.o.) Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Plumes de cheval (sam.) ; Chercheurs d'or (dim.).
W.C. FIELDS (v.o.), Action-Christine, 6e (325-85-78) : Si j'avais un million (sam.) ; Une riche affaire (dim.).
GRAND PAVOIS, 15e (554-46-85) (v.o.), I, 20 h. : le Lauréat ; 22 h. 10 : New-York, New-York ; sam., 0 h. 30 : Tommy. — II, 13 h. 45 : L'année dernière à Marienbad ; 15 h. 50 : la Fête sauvage ; 17 h. 10 : Voyage au bout de l'enfer ; 20 h. 10 : Mort sur le Nil ; 22 h. 30 : Jeremiah Johnson ; sam., 0 h. 20 : Course à la mort de l'an 2000.
STUDIO DE L'ETOILE, 17e (380-19-93) (v.o.) : le Locataire ; Sex o'clock U.S.A. ; la Grande Bouffe.
STUDIO GALANDE, 5e (354-72-71) (v.o.), 20 h. 5 : Salo ; 22 h. 15 et 24 h. : Rocky Horror Picture Show.
L'INDE, REVE ET REALITE (v.o.), Action République, 11e (805-51-33) : l'Inde fantôme (sam.) ; Calcutta (dim.).
STUDIO 28, 18e (606-36-07) (v.o.) : le Charme discret de la bourgeoisie (sam.) ; Une semaine de vacances (dim.).
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.), I, 14 h. : A l'est d'Eden ; 16 h. 5 (+ S. 0 h. 15) : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 5 : L'homme qui venait d'ailleurs ; 20 h. 10 : Un tramway nommé Désir ; 22 h. 15 : American Graffiti ; S. 0 h. 15 : les Diables. II, 14 h. 10 : If ; 16 h. 15 : les Hauts de Hurlevent ; 18 h. 15 (+ S. 0 h. 5 : Un après-midi de chien ; 20 h. 15 : Marathon Man ; 22 h. 20 : Love.
CARY GRANT (v.o), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : l'Impossible M. Bébé (sam.) ; Cette sacrée gamine (dim.).
REGARDS SUR L'HOMOSEXUALITE (v.o.), le Seine, 5e (325-95-99) : Myra Breckinridge (sam.) ; Je t'aime, moi non plus (dim.).
CINEMA SUISSE, Templiers, 3e (272-94-56) : *Messidor* (sam.) ; la Salamandre (dim.).

LES FILMS NOUVEAUX

EXTERIEUR NUIT, film français de J. Bral. — U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 - Juillet - Bastille, 11e (357-90-81) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
RETOUR A MARSEILLE, film français de R. Allio. — Forum-Cinéma, 1er (297-53-74) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; 14 - Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE CŒUR A L'ENVERS, film français de F Apprederis. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)
UN ESCARGOT DANS LA TETE, film français de J.-E Siry — Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
FAME, film américain de A. Parker (v.o.). — Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Montparnasse - 83, 6e (544-14-27) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42). — V.f : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
CHAPITRE II, film américain de R. Moore (v.o.) Paramount-Odéon, 6e (325-59-83). Paramount-City, 8e (562-45-76) ; (v.f.) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03)
HEROS OU SALOPARDS, film australien de B. Beresford (v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47), Paramount-City, 8e (542-45-76) ; (v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
BRONCO BILLY, film américain de C Eastwood (v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; (v.f.) : Paramount-Maillot 17e (758-24-24) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montmartre 18e (606-34-25) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28)
LES VAMPIRES DE SALEM film américain de T. Hooper (*) (v.o.) : U.G.C Danton, 6e (329-42-62) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Bienvenüe - Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Secrétan 19e (206-71-33).

SPORTS

AUTOMOBILISME

Ligier au cœur du conflit de la formule 1

De notre envoyé spécial

Imola. — Les pilotes les plus entourés depuis leur arrivée à Imola, où a lieu, dimanche 14 septembre, le Grand Prix d'Italie, ne sont pas, contre toute attente, ceux qui ont encore une chance de remporter le championnat du monde en 1980, Jones, Piquet, Laffitte, Carlos Reutemann et Arnoux. La vedette est Didier Pironi, tout simplement parce qu'il conduira pour Ferrari en 1981. Or, tout ce qui touche Ferrari en Italie est objet de passion.

Les Transalpins attendaient un Français, Alain Prost, ils en ont eu un autre, Didier Pironi. Quelques-uns, au demeurant, se demandent, alors qu'il y a tant de jeunes pilotes de talent dans la Péninsule, pourquoi Enzo Ferrari a choisi un « étranger » qui rejoint ainsi dans la *scuderia* un autre « étranger », le Québécois Gilles Villeneuve ? Ce Ferrari, qui symbolise l'automobile italienne, se moque apparemment de satisfaire les goûts de ses compatriotes. Mais s'il ne s'est jamais officiellement expliqué sur son choix, l'on sait qu'il aime la tranquillité. Un pilote italien chez lui, c'est l'ébullition permanente de la presse, et si, par malheur, l'écurie connaît une mauvaise passe les attaques fusent de toutes parts, tantôt contre le pilote, tantôt contre les voitures.

C'est après une longue réflexion que Pironi a décidé de quitter Ligier. Pour l'instant, il se tait — le contrat n'est pas encore signé, — mais l'on peut deviner les raisons qui l'ont poussé à faire ce choix important. Pour une large part, c'est la querelle qui a opposé toute l'année la Formula One Constructor Association (FOCA) à la Fédération internationale du sport automobile (FISA) qui a fait pencher la balance du côté de Ferrari. Pironi veut rester du côté de la légalité, du côté donc de la FISA. Si deux championnats du monde étaient éventuellement organisés en 1981, l'un par la FISA, l'autre par la FOCA, il voulait être chez un constructeur dont l'appartenance à la FISA soit une certitude. Il en a l'assurance avec Ferrari. Comme Guy Ligier penche plutôt pour la FOCA, les rapports des deux hommes s'étaient dégradés. Et, pour faire bonne mesure, il semble que Pironi ne croie guère aux chances du moteur Matra V 12 qui équipera les Talbot-Ligier l'année prochaine, alors que Ferrari disposera d'un moteur turbo.

A bien y regarder, le transfert de Pironi chez Ferrari constitue une sorte de défaite pour la FOCA. Ce n'est en tout cas pas une question d'argent qui a décidé Pironi. Au contraire, le contrat que lui proposait Talbot (3 300 000 francs) était supérieur à la proposition de Ferrari.

Pour le moment, Guy Ligier a encaissé le coup sans broncher, mais il n'est pas content. Il n'est pas facile, au débotté, de trouver un remplaçant de qualité, et presque tous ont soit des projets fermes, soit des engagements. La meilleure solution serait de négocier avec Tyrrell la venue de Jean-Pierre Jarier ou de faire appel à Patrick Tambay, qui n'a pas couru en formule 1 cette année.

Ce n'est cependant pas la première préoccupation de Guy Ligier. A la suite de plusieurs réunions, les « durs » de la FOCA — Brabham, Williams, Tyrrell, Mac Laren, Lotus — sont tombés d'accord pour présenter une nouvelle définition technique de la formule 1 pour 1981 à M. Jean-Marie Balestre, président de la FISA, et ce, comme convenu, avant le 30 septembre. Ce règlement a été conçu pour ralentir la vitesse des voitures en virage et renforcer la sécurité des pilotes — ce que souhaite la FISA, — notamment par la réduction des pneus, des ailerons et de la longueur des jupes (1). De l'acceptation ou non de ce projet, qui a le mérite, ou l'inconvénient, d'être moins draconien que les décisions de la FISA (la suppression pure et simple des jupes), dépendra sans doute l'organisation ou non de deux championnats.

FRANÇOIS JANIN.

(1) Les constructeurs proposent une réduction d'environ 25 % de la longueur des jupes pour les ramener à 1,50 m de part et d'autre.

TENNIS

Noah-Tulasne : une première en finale du National

Bayonne. — La cour d'honneur de l'Aviron bayonnais, sert de cadre, dimanche 14 septembre, à une grande première du tennis français. Yannick Noah, l'incontestable numéro un, affronte celui qui sera probablement son plus dangereux rival national à l'avenir, le junior Thierry Tulasne. Pour cette première rencontre en compétition, l'enjeu est déjà à la hauteur de l'événement puisque le vainqueur remportera le National 1980.

De notre envoyé spécial

Accéder à la finale du National à dix-sept ans et deux mois, aurait de quoi griser quiconque d'autre que Thierry Tulasne. A quelques mètres de Pascal Portes, qu'il venait de défaire (0-6, 6-3, 6-2, 6-3), le vendredi 12 septembre, le meilleur junior mondial 1980 appréciait sereinement cette nouvelle victoire. Etait-il arrivé sur le court complexé avant de rencontrer pour la première fois le deuxième joueur français ? « *Au contraire,* répond-il. *J'étais un peu trop confiant au début. C'est pourquoi j'ai pris 6-0 dans le premier set.* »

A-t-il conscience d'avoir réussi son meilleur match ? « *Non, j'ai encore eu des trous.* » Ce n'est pas l'avis de Patrice Hagelauer, l'entraîneur national, beaucoup plus enthousiaste : « *Je n'ai vu jouer Thierry aussi bien qu'une fois. A Rome, contre Gerulaitis. Là encore, il était en état de grâce. Il pouvait lâcher tous ses coups. Comme l'Américain, Pascal Portes se demandait quoi faire. S'il acceptait l'échange du fond du court, il ne pouvait pas résister. S'il montait, il se faisait passer.* »

A l'exception du revers qu'il exécute à une main, Thierry Tulasne n'a jamais autant rappelé Bjorn Borg au même âge. Tactiquement, les deux joueurs excellent à balader leur adversaire de gauche à droite en les maintenant au fond des courts par la longueur et la puissance de leurs balles fortement liftées. Pascal Portes, malgré ses belles dispositions actuelles, a soutenu ce surrégime pendant une petite heure avant de capituler faute de solution de rechange.

Comme le Suédois, le jeune Français possède, en effet, l'arme anti-attaquante : un passing-shot presque infaillible, notamment sur le revers. A ce point fort qu'ils ont en commun, il convient d'ajouter des retours de service et la vitesse de replacement. Après avoir amélioré sa volée en préparant sur herbe le tournoi junior de Wimbledon, qu'il a d'ailleurs remporté, il doit encore travailler son service et ses smashes pour être plus compétitif sur les surfaces rapides.

Avec le Suédois, Thierry Tulasne partage encore une énorme capacité de volonté de travail et une étonnante faculté de concentration sur les courts. A cet égard, le contraste fut incessant avec l'autre demi-finale, où Jérôme Potier, le champion de France junior, alterna avec une belle régularité quelques irrésistibles accélérations de coups droits avec des fautes de débutant qui le firent enrager.

Victorieux en quatre sets (7-6, 4-6, 6-1, 7-5), sans avoir été vraiment inquiété, Yannick Noah a jusqu'ici pu aborder ces rencontres du National très décontracté. Seule la qualification de Thierry Tulasne pouvait, en fait, donner du piment à cette finale en Pays basque. Même si cette première doit devenir le grand classique du tennis français dans les années à venir.

GÉRARD ALBOUY.

RESULTATS

SIMPLES MESSIEURS

Demi-finales. — Noah b. Potier, 7-5, 4-6, 6-1, 7-5 ; Tulasne b. Portes, 0-6, 6-3, 6-2, 6-3.

DOUBLE MESSIEURS

Demi-finale. — Dominguez-Naegelen b. Brunet-Hagelauer, 3-6, 7-6, 6-3, 4-6, 13-11.

DOUBLE MIXTE

Demi-finale. — R. Darmon-Hagelauer b. N. Fuchs-Fritz, par forfait.

DOUBLE DAMES

Demi-finales. — D. Bellan-F. Guedy b. S. Amiach-F. Thibault, 7-6, 6-1 ; R. Darmon-G. Lovera b. N. Fuchs-C. Tanvier, 6-4, 3-6, 6-0.

D'UN SPORT A L'AUTRE...

FOOTBALL. — *La dixième journée du championnat de première division n'a pas apporté de modifications substantielles au classement. Saint-Etienne, vainqueur de Valenciennes (4-0), Nantes de Lille (4-1) et Bordeaux de Nancy (2-0), conservent la première place, tandis que Lyon, qui a dû concéder le nul (1-1) à Tours, devient quatrième.*

RESULTATS

Saint-Etienne - Valenciennes	4-0
Bordeaux - Nancy	2-0
Tours - Lyon	1-1
Nantes - Lille	4-1
Nice - Paris-S.G.	1-1
Metz-Monaco	1-1
Lens - Strasbourg	1-2
Sochaux - Angers	2-0
Laval - Auxerre	0-0
Nimes - Bastia	3-2

Classement. — 1. Saint-Etienne, Nantes, Bordeaux, 15 pts ; 4. Lyon, 14 ; 5. Paris-St-Germain, 13 ; 6. Tours et Monaco, 12 ; 8. Nice et Sochaux ; 10. Strasbourg, Lens, Metz, Valenciennes, 9 ; 14. Lille, Nancy, Laval, 8 ; 17. Bastia, 7 ; 8. Angers et Auxerre, 6 ; 20. Nimes, 5.

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 13 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous défendre.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Série : « Frédéric ».
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Numéro un.
Alain Souchon.
21 h 35 Série : « Starsky et Hutch ».
Un cas difficile.
22 h 30 Télé-foot 1.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Variétés : Trente-six bouts de chandelle.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : « Fortunata et Jacinta ».
D'après B. Perez-Galdos, réal. M. Camus. Avec M. Martin, A. Belen, M. Pardo, F.-R. Gendron...

21 h 40 Variétés : Rose d'or de Montreux.
« Dream Weaver », un show télévisé sur glace, dont la vedette est Toller Cranston, a obtenu la Rose d'or en 1980. Une production C.B.C. canadienne.
22 h 40 Document : Les carnets de l'aventure.
L'Alpe souterraine.
Un monde de gouffres, de cascades grondantes et de cavernes ornées de concrétions diverses.
22 h 55 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
La Flèche noire; A vos marques : Comme sur des roulettes.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
L'ours Paddington.
20 h Les jeux.
20 h 30 Téléfilm : « la Fraternité ou la mort ».
De D. Karp et P. Wendkos.
Un « frère » de la société secrète La Fraternité ou la mort va de déboires en déboires pour avoir failli à la loi du secret.
22 h 5 Journal.
22 h 25 Ciné-regards : René Allio.
Par A. Andreu, réal. : C. Lamour.

FRANCE - CULTURE

19 h. 30, Radio Canada présente : Lettres du Québec (5e partie).
20 h., Dramatique : Notre-Dame de l'abus de confiance, de J.-J. Varoujean. Avec M. Rayer, N. Tabaglio, A.-M. Coffinet, etc.
21 h. 33, Musique enregistrée.
21 h. 55, Ad lib., avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 30, XXXIIIe Festival international de musique de Besançon : « Stabat Mater » (Palestrina), « Motets » (Brückner), « Missa Choralis » (Liszt), par les Chœurs de la philharmonie nationale de Varsovie, dir. H. Wojnarowski.
23 h., Les nuits d'été : Comment l'entendez-vous ? Mozart, par A. de Mijolla, psychanalyste ; 1 h., Le dernier concert : musique traditionnelle suédoise (Stockholm, 1978).

Dimanche 14 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h Sports : Moto.
Bol d'or.
9 h 15 Source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée en l'abbaye de Limon (Essonne). Prédicateur : P. Stan Rougier.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1-TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h Variétés : Les nouveaux rendez-vous.
De E. Ruggieri et R. Grumbach.
15 h 30 Sports première.
16 h 20 Un si long défi.
Ou l'histoire de la Coupe de l'America.
19 h 25 Les animaux du monde.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : « l'Evadé ».
Film américain de T. Gries (1975), avec C. Bronson, R. Duvall, J. Ireland, J. Huston, R. Quaid, S. North, A. Rey.
Un baroudeur cherche, en avion et en hélicoptère, à faire évader d'une prison mexicaine un homme victime d'une machination de son père, et que son épouse veut sauver à tout prix.
La routine du film d'aventures. Mise en scène tape à l'œil, suspense étiré. Bien décevant malgré la forte présence de Charles Bronson.
22 h Portrait : Bernard Lefort.
Ou l'amateur d'imprudences.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : « Shérif, fais-moi peur ».
Une bonne œuvre.
14 h 15 Jeu : Les descendants.
15 h Variétés : Soleil à la clé.
15 h 55 Feuilleton : « César Birotteau ».
D'H. de Balzac, mise en scène R. Lucot. Avec A. Ferjac, M. Trevières, D. Jemma, S. Moreau... (rediffusion).
17 h 10 Dessin animé : « Shazzan ».
17 h 30 Les Muppets.
18 h La course autour du monde.
18 h 55 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Jeux sans frontière.
A Namur en Belgique.
22 h Documentaire : Les détenus permissionnaires.
De G. Arnaud et R. Kahane.
Des magistrats, des prisonniers (et leurs proches) ont le courage de prendre la parole sur un sujet qui dérange autant l'opinion que les pouvoirs publics. Une émission restée dans les fonds de tiroir pendant deux ans. A ne pas manquer malgré l'heure tardive.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h 45 Aspect du court-métrage français.
« Paris boulevard périphérique », de J.-P. Dekiss.
16 h Jeu : Tous contre trois.
Avignon.
17 h Prélude à l'après-midi.
Le violoncelliste P. Tortelier interprète : « Pichnetto », de Tortelier et « Troisième Suite pour violoncelle », de J.-S. Bach.
17 h 35 Théâtre de toujours : « le Malade imaginaire ».
Comédie de Molière, avec M. Bouquet ; réal. : C. Santelli (Redif.).
Distribution de premier ordre et réalisation signée Santelli. Qualité assurée donc.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Série : Benny Hill.
Diffusée dans le monde entier excepté en Europe continentale la série comique favorite des Britanniques a été traduite en français. L'humour passe.
20 h 30 Série : Télétests.
De J. Frapat, Cl. Villiers et M. Huillard.
Les joueurs d'aujourd'hui sont des frères et sœurs et deux jumelles. Comment regardent-ils la télévision à travers quatre épreuves : « Le vrai du faux », « L'image en silence » (en deux épreuves) et « Tout à l'envers ».
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3 : B. Cendrars.
Par J.-M. Royer ; réal. : R. Mugnerot.
Un portrait de l'auteur de cette prose d'un Transsibérien imaginaire — et de « L'Or » — avec des enregistrements d'époque.
22 h 30 Cinéma de minuit (cycle J. Gabin) : « Chacun sa chance ».
Film français de H. Steinhoff et R. Pujol (1930), avec R. Héribel, A. Urban, J. Gabin, G. Basset, J. Sablon, R. Cordy (N. Redif.).
Un vendeur de vêtements de confection pour hommes prend, pour une soirée, l'habit et la personnalité d'un baron en goguette.
Le premier film de Jean Gabin, alors « jeune premier » fantaisiste d'opérette et de music-hall. Un vaudeville à couplets, avec mise en scène théâtrale, qu'il faut voir pour l'acteur.

FRANCE - CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son : variétés franco-suisses.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la libre pensée française.
10 h., Messe au Carmel de Saint-Germain-en-Laye.
11 h., Regards sur la musique.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 40, Inédits du disque.
14 h., Sons : métro-musique (Montparnasse...).
14 h. 5, Coups défendus, de T. Stoppard. Traduit et adapté par F. Walter et J. Floran. Avec : J. Topart, A. Bedouet, J. Berger, P. Constant, etc.
15 h. 42, Musique enregistrée.
16 h. 5, Musiques actuelles : Nice - Côte d'Azur 1980.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
19 h. 30, Festival de Bayreuth : « Parsifal », de R. Wagner (actes II et III).

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 2, Réveil-matin : œuvres de Stravinsky, Brahms, Poulenc, Debussy, Bartok et anonymes des seizième et dix-septième siècles ; 8 h. 30, Musique religieuse traditionnelle ; 9 h. 30, Concert du passé : œuvres de Mozart, Mendelssohn, Chabrier, Pierné, Haydn (reconstitution d'un concert donné le 10 février 1923 au Théâtre du Châtelet par l'Orchestre des Concerts Colonne, dir. G. Pierné).
11 h., Concert : « Missa Solemnis pour soli, chœur et orchestre en ré mineur », de Cherubini, par l'Orchestre symphonique de l'O.R.F., dir. A. Quadri, et les chœurs de l'O.R.F., dir. G. Preinfalk, avec J. Conwell, soprano, O. Wulkopf, alto... 13 h. 5, Jazz : concert du 18 janvier 1944 au Metropolitan Opera de New-York (Armstrong, Eldridge, Teagarden, Bigard, Hawkins, Pettiford, Catlett...).
14 h., Grands interprètes : L'école de piano russe (Liadov, Chopin, Glazounov, Ravel, Debussy) ; 15 h. 30, Salons parisiens au dix-neuvième siècle.
17 h. 30, Concert de musique de chambre : « Sonate pour violon et piano » (Szymanowski), « Sonate pour violon n° 3 » (Ysaye), « Tzigane » (Ravel), « Quintette à cordes n° 3 » (Milhaud), « Quintette à cordes en sol majeur » (Brahms), par le Quatuor Via Nova, avec K. Kulka, violon, J. Marchwinski, piano, et J. Dupouy, deuxième alto.
20 h. Festival de Berlin 1980 (en direct de la Philharmonie de Berlin) : « Sinfonietta » (Hindemith) ; « Capriccio pour piano et orchestre » (Stravinski) ; « Lear », extraits (Reimann), par l'Orchestre symphonique de Paris dir. G. Albrecht, avec O. Fischer-Dieskau, baryton.
23 h., Les nuits d'été : Equivalences (Messiaen) ; 23 h. 30, Saturnales (Janacek, Vladigerov, Karlowicz, Suk, Christoff, Moniusko).

TRIBUNES ET DEBATS

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE

— *M. François Ceyrac,* président du C.N.P.F., est l'invité du Club de la presse d'Europe 1, à 19 heures.

PRESSE

LE RACHAT DU « JOURNAL DU DIMANCHE »

M. Jean-Charles Lignel assigne la Société Hachette devant le tribunal de commerce de Paris

De notre correspondant régional

Lyon. — M. Jean-Charles Lignel, P.-D.G. de la société Delaroche, éditrice du « Progrès de Lyon », a rendu publique, vendredi 12 septembre, l'assignation qu'il a lancée une semaine plus tôt contre le groupe Hachette en vue de « le contraindre à exécuter les accords intervenus le 29 juillet (relatifs) à la cession des actions de la société SOGIDE, propriétaire du « Journal du dimanche » (« le Monde » du 12 août 1980). L'affaire sera plaidée le 26 septembre prochain devant le tribunal de commerce de Paris. Le texte de l'assignation a été communiqué par M. Lignel à tous les actionnaires de la société Hachette ainsi qu'à « certaines personnalités » à qui le groupe serait susceptible de proposer à la vente « le Journal du dimanche ».

Une nouvelle bataille juridique d'envergure va s'ouvrir à l'initiative du patron du *Progrès*, M. Jean-Charles Lignel nous a affirmé qu'il ne tenait pas, par son action contre le puissant groupe Hachette, obtenir une indemnisation : « *Ce que je souhaite, c'est acheter effectivement* le Journal du dimanche. *Pour trois raisons essentielles : je crois à la presse dominicale ; il est intéressant de faire un produit nouveau ; nous pourrions créer avec* le Progrès-Dimanche *un support hebdomadaire exceptionnel de huit cent mille exemplaires.* »

La polémique de presse est relayée par une action judiciaire dont on peut prévoir les grands thèmes : Hachette s'appuiera sans aucun doute sur le titre de l'accord cosigné par MM. Jean-Charles Lignel et Gérard Worms, son directeur général. L'accord intervenu porte en effet le titre de « Protocole d'intention ». Ce pourrait être une issue honorable pour Hachette, qui présenterait dans ces conditions la signature de son directeur général comme l'aval donné à un simple projet. Cette position permettrait de cimenter l'unité de la direction du groupe autour de M. Jacques Marchandise, président.

En réponse à cette défense probable, M. Lignel fait essentiellement valoir trois arguments :

● Le protocole « *renferme un accord sur la chose et sur le prix suffisant à l'effet de constituer une vente parfaite* ». La référence à l'article 1583 du code civil renvoie à l'accord établi sur les conditions de la cession par la SOGIDE de 60 % de ses titres à la société Delaroche pour 6 millions de francs payables en trois échéances.

● La société Hachette contrôle bien ses quatre filiales (Edimonde, Presse et Information, Société de gérance et d'intérêt de presse S.G.I.P., — France Editions et Publications — FEP), comme le prouve l'annexe du protocole dans laquelle « *la société Hachette a pris (...) l'engagement irrévocable de céder à la société Delaroche le solde du capital (40 %) de la SOGIDE* ».

● La société Delaroche plaidera enfin que, « *en fonction de la responsabilité qui devait être la sienne dans la gestion de la SOGIDE à partir du 1er septembre 1980* », elle avait conclu un accord de régie publicitaire du *Journal du dimanche* avec la société Régie-Presse. Ce point important pourrait marquer l'intervention ultérieure d'un tiers dans le litige apposant *le Progrès* à Hachette.

Notons enfin que le P.D.G. du *Progrès* ne retient pas l'hypothèse d'une hostilité des pouvoirs publics à son égard ayant entraîné la volte-face de Hachette. M. Lignel penche plutôt pour l'hypothèse d'un règlement de comptes interne : « *Comment peut-on imaginer que les pouvoirs publics — qui devaient être informés de mes contacts, qui se sont déroulés pendant un mois, — auraient, dans un premier temps, laissé faire avant de bloquer brutalement le processus d'achat ?* »

L'action judiciaire de M. Lignel complique sensiblement les tractations pour la vente du *Journal du dimanche*, tractations qui n'ont, semble-t-il, pas cessé. Au groupe Filipacchi, à M. Jean-Luc Lagardère (Europe 1), acheteurs présumés, s'ajoute aujourd'hui le nom de M. Alain Ayache (*le Meilleur*).

CLAUDE RÉGENT.

Le Monde

économie

ÉNERGIE

DEVANT LA MENACE DE PÉNURIE

Il faudra investir des sommes énormes pour assurer le relais du pétrole par le charbon et l'énergie nucléaire

De notre envoyé spécial

Munich. — *« Je ne comprends pas que le Japon et plusieurs pays européens continuent de tabler sur une augmentation de leur consommation pétrolière. »* M. Boiteux, président d'Electricité de France, qui présidait, le 11 septembre à Munich, la commission *« conservation »* de la Conférence mondiale de l'énergie s'est dit persuadé que le pétrole manquerait dès 1990.

La mise à jour du rapport Desprairies sur les limites de l'approvisionnement pétrolier mondial est d'ailleurs claire : *« Les meilleurs hypothèses qu'on puisse faire actuellement conduisent à envisager comme la plus probable une courbe des capacités techniques de production qui plafonnerait vers 1990 aux alentours de 4 milliards de tonnes par an, pour décroître ensuite lentement (...). La consolidation des espérances du Mexique, l'apparition possible de nouvelles zones pétrolières prolifiques en Chine ou dans les zones polaires, ne modifieraient pas sensiblement ce schéma, ces découvertes servant à compenser le ralentissement des mises en production nouvelles au Proche-Orient. »* M. Desprairies rappelle que son étude *« vise à évaluer la capacité technique de production : la capacité effectivement disponible dépendra de la décision politique des gouvernements des pays producteurs ».*

Or, M. René Ortiz, secrétaire général de l'OPEP, n'a laissé aucun espoir aux trois mille experts réunis à Munich : s'il y a mouvement dans les niveaux de production des pays membres, ce sera plus certainement à la baisse qu'à la hausse.

Ainsi le *« message »* de la conférence de 1980 n'est-il guère différent de celui d'Istanbul en 1977 : il n'y a pas crise de l'énergie, mais crise des hydrocarbures.

« Seul le charbon peut compenser le déclin du pétrole », a commenté le président de la délégation canadienne, M. John Foster. Ses réserves potentielles sont les plus importantes de toutes les sources d'énergie avec 11 000 milliards de tonnes et sa production pourrait passer de 2,7 milliards de tonnes en 1978 à 7 milliards en 2020.

Tous les experts ne sont cependant pas d'accord sur le rythme de pénétration du charbon (4,5 % par an) étant donnée la faiblesse du commerce mondial (actuellement moins de 7 % de la production). De plus, trois pays — les trois Grands — disposent des deux tiers des réserves récupérables, une dépendance bien grande pour le reste du monde. Enfin, et le chancelier Schmidt l'avait indiqué dans son discours d'ouverture, les dégagements de gaz carbonique lors de la combustion du charbon sont néfastes pour le climat de la planète, et le développement de la carbochimie amènera peut-être à s'inquiéter du gaspillage d'une ressource non renouvelable. Ainsi apparaît pour le charbon — malgré ses énormes réserves — le même raisonnement qui est intervenu pour le pétrole dans les années 70.

Rien d'étonnant donc à ce que M. Chevrier, le directeur général d'E.D.F., ait soutenu que *« dans le cas de pays industrialisés disposant de peu de charbon à bas coût d'extraction, il est économiquement nettement plus intéressant de développer un parc de production nucléaire plutôt que d'importer massivement du charbon ».* Le passé ne décourage pas les *« nucléaristes »* : en 1972, on prévoyait que la puissance nucléaire installée en 1980 serait de 270 gigawatts électriques dans les pays de l'O.C.D.E. ; elle n'est en fait que de 125 GWe. De la même façon, les prévisions d'équipement pour 1985 ont globalement été divisées par deux entre 1974 et 1979. Et pourtant l'on continue d'estimer que la puissance installée en 1990 sera plus que triplée d'ici à 1990 (348 à 404 GWe).

Mais qu'il s'agisse du nucléaire, du charbon ou des économies d'énergie — puisque le taux d'élasticité entre consommation d'énergie et croissance pourrait descendre au-dessous de 0,6, selon M. Lantzke, le directeur général de l'Agence internationale d'énergie — le monde va se trouver confronté à un gigantesque problème financier (1). Pour tripler la production de charbon des Etats-Unis, il faudra, dans les dix ans, ouvrir sept cents nouveaux puits, construire sept mille trains, engager trois cent quarante-cinq mille mineurs...

A en croire un organisme allemand, près de 10 000 milliards de dollars seront nécessaires pour adapter offre et demande d'énergie d'ici à l'an 2000 (dont 4 700 milliards de dollars pour le nucléaire et 3 200 milliards de dollars pour les hydrocarbures).

M. de Wissocq, directeur général de l'énergie au ministère de l'industrie, montre, dans un rapport présenté à Munich, que les nouveaux investissements pétroliers sont de plus en plus élevés (de 500 dollars à 3 000 dollars au Moyen-Orient pour la production d'un baril par jour, mais de 6 000 dollars à 18 000 dollars en mer du Nord où en Alaska).

Parce que *« dans le contexte de crise économique actuelle, les moyens de financement exceptionnels qu'exige le développement du secteur de l'énergie ne sont mobilisés qu'avec difficulté ».* M. de Wissocq préconise notamment, à l'échelon international, outre le recyclage des excédents de l'OPEP dans les investissements énergétiques, la création d'institutions financières spécialisées et, au sein de chaque pays, le développement de nouveaux mécanismes de financement (prêts participatifs, voire emprunts forcés).

Il reste désormais aux politiques à tenter de tenir mieux compte dans les années à venir des risques dénoncés par les experts réunis à Munich qu'ils ne l'avaient fait il y a trois ans, après la conférence d'Istanbul.

BRUNO DETHOMAS.

(1) *La Revue de l'énergie* consacre un double numéro spécial (août-septembre 1980) au problème crucial du financement des investissements énergétiques. (Les Editions techniques et économiques, 3, rue Soufflot, 75005 Paris.)

● *Baisse de la consommation de carburants en France.* — Au cours des huit premiers mois de l'année — par rapport à la même période de l'an passé — la consommation de carburants a baissé de 0,1 %. Cette tendance résulte de la réduction des immatriculations d'automobiles (— 6 % au premier semestre), de l'augmentation des prix (+ 12 % depuis le 1er janvier) et des économies d'énergie. Les consommations de fuel domestique (— 12,3 %) et de fuel lourd (— 14 %) ont diminué beaucoup plus nettement, tandis qu'à l'inverse celle de gazole augmentait de 3,6 %. Il est vrai que son prix reste largement inférieur à celui de l'essence.

UN VOYAGE DE M. GIRAUD A SYDNEY

La France et l'Australie rapprochent leurs points de vue sur l'uranium

De notre correspondant

Sydney. — La France a l'intention d'acheter de grandes quantités de charbon et d'uranium à l'Australie. Elle investira sur place dans ces secteurs, a *déclaré à Sydney* M. André Giraud. Le ministre de l'Industrie, qui conduisait une délégation d'industriels, a également déclaré que le gouvernement français ne gênerait pas la sortie des capitaux nécessaires pour acquérir des terrains et exploiter des matières premières en Australie.

La visite de M. Giraud coïncidait avec une nouvelle offensive lancée par le premier ministre adjoint, M. Anthony, contre la C.E.E. L'Australie menace une *fois de plus de prendre des mesures* contre les importations *d'une valeur de plus de 1 milliard* de dollars australiens (1) si la C.E.E. ne révise pas sa politique agricole, et en particulier ses restrictions à l'importation de viande de mouton.

Tout en refusant de se laisser entraîner dans un tel débat, M. Giraud a affirmé que la balance des paiements entre la France et l'Australie était favorable à cette dernière et a fait remarquer que la France était le plus gros acheteur de peaux de mouton d'Australie et le quatrième client pour la laine.

« Je ne pense pas que les relations futures entre deux pays industrialisés, qui ont tant de facteurs communs dans leur passé, puissent être troublées par 10 000 tonnes de viande de mouton », a déclaré M. Giraud.

Les Australiens menacent à nouveau de prendre des mesures contre certains projets, comme l'achat d'Airbus (représentant quelque 250 millions de dollars *australiens), mais si M. Anthony* affirme qu'il ne bluffe pas et que *l'Australie « se montrera dure »* avec l'Europe, personne ne le croit, d'autant plus qu'on est à la veille d'élections. On considère qu'une grande partie de son attitude vise à soigner sa réputation dans les milieux agricoles ; son action n'est pas soutenue par les parlementaires de base de son parti et assez peu au sein du cabinet. Au contraire, l'annulation de la *commande* de l'Airbus coûterait cher à l'Australie, qui perdrait *ses arrhes, ainsi qu'une* soixantaine de millions de dollars *australiens de contrats de compensation d'origine européenne qui doivent être passés avec les industries aérospatiales locales.*

Pendant leur visite, les industriels français ont manifesté un intérêt très net pour l'achat d'une plus grande quantité de charbon, de minerai d'uranium *(yellowcake)* australien et aussi pour des programmes d'investissements qui permettraient à des intérêts français d'être propriétaires de ces ressources.

Des propositions sont également avancées pour la construction et le financement par la France d'une usine d'enrichissement de l'uranium. Les sites les plus probables semblent être le Queensland et l'Australie occidentale, car les gouvernements locaux soutiendraient une telle entreprise.

Lors d'une réunion privée à Sydney, les membres de la délégation ont démenti avoir présenté des *propositions fermes* au gouvernement du Queensland pour une usine d'enrichissement. Mais on sait que les Français avaient déjà proposé la construction d'une telle usine à l'Australie.

MICHAEL SOUTHERN.

(1) 1 dollar australien = 4,83 F.

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

LE COUT DE LA VIE N'A AUGMENTÉ QUE DE 0,2 % EN AOUT

(De notre correspondant.)

Londres. — L'indice des prix à la consommation n'a *augmenté que de* 0,2 % en août, en Grande-Bretagne. C'est la plus faible hausse depuis trois ans. En un an, le taux d'inflation a été de 16,3 %, en légère baisse par rapport aux 16,9 % enregistrés en juillet. Ces statistiques renforcent les milieux gouvernementaux dans leur conviction que la hausse du coût de la vie continuera à s'atténuer pour atteindre, selon les prévisions, 13,5 % en mai 1981.

Dans les milieux de l'industrie, on pense que le gouvernement pourrait envisager dès maintenant une réduction du taux de l'intérêt, réclamée par le patronat, et dont l'annonce pourrait coïncider avec le congrès du parti conservateur en *octobre. Néanmoins,* l'augmentation des prix dans les secteurs nationalisés (électricité, gaz, *téléphone,* transports ferroviaires et routiers), sans parler de la hausse attendue du prix du charbon, devrait, au cours des mois prochains, peser à nouveau sur le taux d'inflation. Malgré tout, le gouvernement se félicite de la tendance à la baisse confirmée par les dernières statistiques. En tout cas, Mme Thatcher a, pour la seconde fois, rejeté la demande réitérée de M. Callaghan, leader de l'opposition, d'une convocation anticipée du Parlement. — H.P.

BRITISH LEYLAND VA LICENCIER DIX MILLE SALARIÉS D'ICI A DÉCEMBRE

Avec une perte de 150 millions de livres enregistrée au cours du premier semestre de cette année, supérieure de 33 millions de livres à celle de l'année 1979 dans son ensemble, British Leyland va accélérer son *« programme de sauvetage »* : 10 000 salariés seront licenciés d'ici *à la fin de l'année.*

La firme nationalisée de construction *automobile envisage également* de demander une nouvelle aide financière au gouvernement, nécessaire à la production du nouveau modèle LC 10, qui, selon Sir *Michaël* Edwardes, P.-D.G. de British Leyland, est particulièrement important pour l'avenir de la compagnie.

R.F.A.

● *La croissance réelle de l'économie ouest-allemande* s'est nettement ralentie au cours du second trimestre de 1980, se situant à 1,5 % (par rapport à la même *période de 1979) contre* 5,8 % durant les trois premiers mois. Ainsi le P.N.B. a augmenté de 3,6 % de janvier à juillet, alors que la croissance s'était chiffrée respectivement à 4,7 % et à 4,4 % durant le premier et le second semestre de 1979.

FISCALITÉ

LA DATE LIMITE DU PAIEMENT DES IMPOTS EST REPORTÉE AU 16 SEPTEMBRE

La date limite pour le paiement de l'impôt sur les revenus est reportée au mardi 16 septembre à minuit, a annoncé le 12 septembre le ministère du budget. Ainsi, les contribuables qui n'ont pas demandé la *mensualisation de leur impôt* bénéficient-ils d'un jour de grâce.

La conférence des Nations unies sur le développement

L'intransigeance américaine fait ajourner la reprise du dialogue Nord-Sud

De notre envoyé spécial

La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le développement devait s'achever ce week-end sans être parvenue à convoquer une conférence économique internationale en vue de « négociations globales et universelles » sur plusieurs sujets interdépendants : matières premières, énergie, commerce, aide, monnaie et finances. La porte sera cependant vraisemblablement laissée ouverte à la poursuite de pourparlers à ce sujet.

New-York. — *Les Etats-Unis,* mais aussi l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne refusaient encore, le vendredi soir 12 septembre, d'endosser le texte de compromis ayant reçu l'aval des sept autres membres de la C.E.E. et du groupe du tiers-monde, dit des « 77 » (*le Monde* du 12 septembre). On ne s'attendait pas que leur position évolue d'ici à la séance de clôture de la session, les samedi 13 ou dimanche 14 septembre.

L'espèce de valse-hésitation à *laquelle se sont* livrés les Américains pendant les discussions et les nombreux *amendements* qu'ils ont demandés au document sur la procédure des *négociations* globales réclamées par le tiers-monde, n'étaient donc destinés, tous comptes faits, qu'à en obtenir l'ajournement. Ils ont laissé jusqu'au dernier moment l'impression qu'ils voulaient bien discuter, en ce qui les concerne, de l'énergie, de l'assistance aux pays les plus démunis et de la lutte contre la faim, mais qu'ils n'étaient pas pressés de le faire, en particulier en période électorale.

La solidarité des riches

Ils se sont opposés aussi, pour des raisons politiques de fond, à la convocation, au début de l'année prochaine, d'une nouvelle conférence sur la coopération internationale (ouverte à tous les pays et traitant de tous les sujets). *« Si nous voulons lancer des négociations globales, il n'est pas désastreux que nous ne le fassions pas ce mois-ci. Aucun groupe ne doit dicter la procédure et l'ordre du jour. Il doit y avoir dialogue à ce propos »,* a déclaré clairement, vendredi au cours d'une conférence de presse, M. D.-F. McHenry, représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'O.N.U.

Malgré d'ultimes démarches auprès de Bonn et de Londres *de la part de certains* de leurs partenaires, la République fédérale et *la Grande-Bretagne sont* demeurées plus sensibles à l'attitude et aux arguments de Washington. Le réflexe atlantique et la solidarité des riches ont été chez eux apparemment plus forts que les dispositions à l'ouverture vers le tiers-monde. C'est moins étonnant de la part de la Grande-Bretagne, repliée sur elle-même, comptant sur ses propres ressources énergétiques et limitant son effort en faveur des pays en développement, que de celle de l'Allemagne fédérale, dont l'effort d'assistance est en augmentation.

L'échec relatif des discussions sur l'organisation de la conférence mondiale sur la coopération économique peut-il être *imputé aussi... à* l'insuffisante préparation des pays en voie de *développement ? Ceux-ci ont vu* surgir, au cours des conversations, des *difficultés* qu'ils n'avaient peut-être pas envisagées. N'ont-ils pas surestimé leur force — celle de l'OPEP principalement — et sous-estimé la capacité de résistance de leurs interlocuteurs du monde occidental, et en particulier des Etats-Unis ? Les « 77 » étaient d'ailleurs divisés sur l'attitude à adopter pour clore la session; ils devaient en débattre *encore ce samedi matin. Une* partie des membres du groupe — les plus intransigeants — se demandent s'il est opportun d'adopter le texte de la stratégie de développement pour les années 80, finalement mis au point dans la nuit de jeudi à vendredi, mais comportant de nombreuses réserves de la part des pays industriels. D'autres — les plus modérés et peut-être les plus nombreux — préféreraient que ce *texte soit entériné* par l'Assemblée générale afin que le sentiment d'insatisfaction laissé par l'impasse des pourparlers sur les négociations globales ne prévale pas.

Dans ce cas, ces pourparlers pourraient reprendre plus facilement — et les pays industriels ne pourraient pas s'y dérober. — soit dans le cadre de la prochaine Assemblée ordinaire, soit à l'occasion d'une nouvelle session extraordinaire, l'année prochaine. *D'ici là,* les *données de la situation* et des relations économiques internationales *auront sans doute* changé.

GÉRARD VIRATELLE.

MARCHÉ COMMUN

PESSIMISME POUR LE SECOND SEMESTRE

La production d'acier des Neuf pourrait être inférieure de 11 à 30 % selon les cas à celle de l'an dernier

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — *Selon les prévisions de* la plupart des producteurs, les perspectives du marché européen de l'acier sont encore plus défavorables que prévu. Les sidérurgistes de la Communauté avaient accepté, le 26 juillet dernier, de réduire d'environ 10 % leur production au cours *du second semestre par rapport aux* six derniers mois de 1979. Au début septembre, la Commission européenne prévoyait, afin d'atteindre cet objectif, une diminution de 13 % pendant *le quatrième trimestre* de l'année (toujours par rapport à la période correspondante de 1979).

Les chiffres sont maintenant beaucoup plus pessimistes : les baisses demandées pour le second semestre seraient (par rapport à 1979) de l'ordre de 30 % pour le Royaume-Uni, 11 % *pour l'Allemagne,* 17 % pour la Belgique, 13 % pour le Luxembourg et 16 % pour la France (ce qui impliquerait que la production française soit, au quatrième trimestre, *inférieure* de 25 % à celle des trois derniers mois de 1979).

Face à un marché de plus en plus *déprimé,* les *entrepreneurs européens* préfèrent apparemment jouer la carte de la concertation, plutôt que de se lancer dans une *politique de concurrence* sauvage (seule la firme allemande Klöckner ne respecte pas la discipline communautaire).

Les sidérurgistes des Neuf sont décidés, semble-t-il, à poursuivre une politique de limitation volontaire de leur production. C'est, en tout cas, l'impression qui se dégage de la réunion qui s'est tenue, le 11 septembre, à Bruxelles, entre M. Davignon, le commissaire européen chargé des affaires industrielles, et Eurofer, l'organisation regroupant les aciéries de la C.E.E.

Reste le cas des Italiens, qui contestent le quota de production que la *Commission envisage pour* eux pour les trois derniers mois de cette année. Les représentants de la sidérurgie italienne font valoir que le dernier trimestre 1979 a été marqué, *chez eux, par* de nombreuses grèves, qui ont entraîné une chute des quantités d'acier produites. Actuellement, ajoutent-ils, les importations couvrent 30 % de la consommation. Aussi faut-il, selon eux, que les services de M. Davignon revoient à la hausse leurs prévisions pour l'Italie.

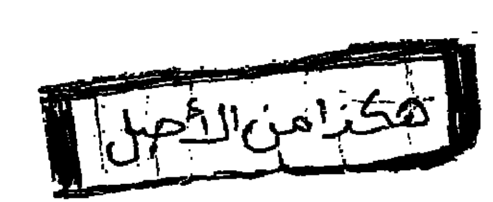
Des pourparlers avec l'Est ?

Le commissaire européen ne s'est pas encore prononcé sur cette demande, d'autant que Belges, Britanniques et surtout Français y sont opposés. Mais Bruxelles pourrait prendre l'initiative d'engager des pourparlers avec les pays de l'Est afin que ces derniers réduisent leurs ventes sur le marché italien. Celles-ci seraient supérieures de 15 % au contingent accordés par la C.E.E. aux pays socialistes.

Avant d'arrêter ses décisions, la Commission va achever ses consultations et procéder à un certain *nombre de vérifications. Elle* formulerait probablement à la fin du mois ses propositions sur les quotas de production au quatrième trimestre par chacun des Neuf.

MARCEL SCOTTO.





هكذا من الأصل

AFFAIRES

L'AVENIR INCERTAIN DE MANUFRANCE

Pour M. Barre l'« entreprise n'existe plus »

Interrogé vendredi 12 septembre à Lyon sur la situation de Manufrance, M. Barre a déclaré : « *Le ministre de l'économie a dit tout ce qu'il y avait à dire sur une entreprise qui n'existe plus* », se refusant, dans un premier temps, à tout autre commentaire.

Questionné une seconde fois dans la journée, il a précisé : « *Ce n'était pas l'affaire du gouvernement et pourtant le gouvernement a déjà donné beaucoup.* » Pour M. Barre, le gouvernement ne pouvait plus prendre d'engagement financier dans la mesure où « *les actionnaires de Manufrance, dont la MACIF et Equitas, sont partis quand ils ont senti que notre proposition de 150 millions était solide* ».

M. Georges Marchais a immédiatement réagi au premier propos du premier ministre, qui n'est pas sans rappeler la petite phrase d'un de ses prédécesseurs, M. Messmer, qui avait déclaré : « *Lip, c'est fini.* » Dans un télégramme adressé au président de la République, le secrétaire général du parti communiste estime que « *les propos de M. Barre sont totalement inacceptables. Le premier ministre ne dispose pas, que je sache, du droit de vie ou de mort sur les entreprises françaises* », a-t-il ajouté. M. Marchais demande encore au chef de l'Etat « *de confirmer de toute urgence les engagements pris* ».

En fait, il est prévisible que, après la nomination, vendredi, d'un administrateur provisoire, Mᵉ Dutilleul, l'étude de la requête du dépôt de bilan sera rapidement menée : alors qu'aucun groupe ne semble intéressé pour la reprise de l'affaire (du moins avant que le dépôt de bilan n'ait été décidé), alors que la société n'a plus d'administrateur, chaque jour qui passe ajoute au passif de la société une perte de 400 000 francs.

De leur côté, les syndicats sont désabusés, quoique le représentant de la C.G.T. ait déclaré mettre quelque espoir en la nomination de Mᵉ Dutilleul. « *C'est pour nous encore une période de recherches et une possibilité de trouver des interlocuteurs valables.* » L'intersyndicale de Manufrance s'élève pour sa part contre « *la connivence des hauts responsables hiérarchiques de Manufrance avec des personnes étrangères à la société à la suite de la disparition de la clé d'un coffre contenant les documents les plus importants pour la marche de l'entreprise* ». Selon l'intersyndicale, ce coffre, qui ne peut plus être ouvert, contient les fichiers clients et les listes d'abonnés du *Chasseur français*. Et cette clé aurait été remise au syndic de l'ancienne société Manufrance, Mᵉ Rossignol.

Le gâchis

La dépôt de bilan, désormais probable, de Manufrance ne pourra réjouir que ceux qui ne sont pas fâchés « *de voir ainsi donner une bonne leçon à la C.G.T. et à la municipalité communiste* » et ceux qui espèrent en tirer profit tant il est vrai que les liquidations d'entreprises permettent souvent de réaliser quelques bonnes affaires.

Les autres, tous les autres, ne pourront que ressentir une impression de gâchis. Gâchis économique d'abord. Etienne Mimard, le génial fondateur de la société stéphanoise, ne méritait pas que celle-ci finisse ainsi. N'avait-il pas eu, lui, assurer deux monopoles, *le catalogue* et *le Chasseur français* et une place prépondérante dans la fabrication des armes de chasse ? Cet acquis considérable a été dilapidé par ses successeurs immédiats. Tout a été dit sur cette période. L'absence d'investissement, d'organisation, de prévisions ; la faiblesse des directions successives ne songeant qu'à tondre la bête ; la toute-puissance des syndicats, avec toutes ses conséquences tant au niveau des salaires que de l'embauche ou de la productivité. Bref, la mise en coupe réglée d'une entreprise dont on pensait, à tort, qu'elle résisterait à tout, même à l'incurie. Tout ceci est vrai, et bien d'autres choses encore, qui font serrer les poings de ceux qui se souviennent que, en 1963, Manufrance était la première affaire française de vente par correspondance.

Gâchir humain ensuite. La firme stéphanoise employa un temps plus de quatre mille personnes. Ils ne sont plus que mille huit cent soixante-quinze aujourd'hui. Nul doute que le dépôt de bilan n'entraîne des suppressions d'emplois supplémentaires chez Manufrance, bien sûr, mais aussi chez ses nombreux sous-traitants. Un rude coup pour une région déjà sévèrement touchée par le chômage.

Manufrance déjà bien malade en 1976, et on a vu pourquoi, a agonisé cinq ans. A qui la faute ? A la municipalité de gauche qui, élue en 1977 sur le slogan « *Pas de licenciement, pas de démantèlement !* », a rendu impossible toute négociation sérieuse et fait fuir les éventuels investisseurs, affirment les uns. Aux pouvoirs publics, qui, non contents d'aider l'entreprise au compte-gouttes, n'ont eu de cesse de la dénigrer et de lui mettre des bâtons dans les roues lors des tentatives de redressement, rétorquent les autres.

Il y a une part de vérité dans ces affirmations respectives. Il est vrai que l'attitude de la municipalité mais plus encore celle du parti communiste et de la C.G.T., cherchant manifestement l'épreuve de force avec un gouvernement dont ils pouvaient penser qu'il n'oserait pas prendre le risque politique d'un effondrement de Manufrance, n'étaient pas de nature à faciliter des négociations en toute hypothèse difficiles. Il est non moins certain que les pouvoirs publics — par parenthèse peu soucieux d'éviter l'épreuve de force — ont eu dans cette affaire une position pour le moins ambiguë. N'ont-ils pas donné longtemps l'impression de ne pas croire à un possible redressement de la firme pour finalement annoncer, lorsque tout était perdu ou presque, — et avec quelle publicité, — qu'ils étaient prêts à consacrer 150 millions de francs à son sauvetage ? Que n'ont-ils fait preuve d'une telle volonté avant, lors de la création de la Société nouvelle Manufrance, par exemple ?

Le résultat de ce « *dialogue de sourds - bras de fer* » est aujourd'hui connu. Il est pitoyable. Manufrance pouvait-elle être sauvée ? Peut-être. Il eût suffit pour cela que, d'entrée de jeu, syndicats et municipalité — qui ont finalement accepté plus de six cents suppressions d'emplois lors de la création de la Société nouvelle — adoptent une position plus réaliste et que les pouvoirs publics marquent clairement leur volonté de sauver l'entreprise. Ces conditions auraient-elles été réunies qu'on eût sans aucun doute trouvé les hommes et les capitaux nécessaires à la relance.

Propos naïfs, diront certains. Mais il arrive parfois que la naïveté aille de pair avec le réalisme. Aujourd'hui le gouvernement, c'est le moins qu'il puisse faire, affirme qu'il se fait fort de créer dans la région des emplois compensant les effets du dépôt de bilan de Manufrance. Est-on bien sûr que les salariés de l'entreprise stéphanoise, les collectivités locales de la région et les contribuables y trouveront leur compte ?

PHILIPPE LABARDE.

Maglum (Haute-Saône) licencie 857 salariés

Les 857 salariés de Maglum, entreprise de sous-traitance automobile, ont reçu le 13 septembre leur lettre de licenciement. Depuis le début de septembre, les salariés occupaient les trois usines de Ronchamp, Conflans-sur-Lanterne (Haute-Saône) et Giromagny (Territoire de Belfort), pour s'opposer au plan de 265 licenciements mis en place par l'administrateur provisoire de la société.

Il semble que la société Seim-Rotin a retiré sa proposition d'achat ; elle avait lancé un ultimatum aux grévistes pour qu'ils cessent leur occupation.

D'autre part, à Saint-Etienne, la fabrique de velours Giron frères va licencier 294 personnes. C'est aussi le sort de 102 salariés à la manufacture de chaussures du Viaduc, à Nontron et Mareuil (Dordogne).

A Mulhouse, la direction de D.M.C.-Arts graphiques annonce qu'elle pourra redresser sa situation en 1981, à condition de ramener les effectifs de 245 à 172 personnes. Ce serait aussi le cas pour la Société de construction mécanique de Bourgogne, à Montbard (Côte-d'Or), qui renverrait 77 salariés sur 218.

M. Monory suivant en partie la commission de la concurrence

M. J.-C. Decaux devra être moins « exclusif » dans ses contrats de publicité avec les municipalités

C'est la deuxième fois que la Commission de la concurrence s'intéresse à M. Jean-Claude Decaux et aux quatre sociétés qu'il a créées pour exploiter publicitairement son matériel urbain (abribus, planimètres...). Le « Bulletin officiel de la concurrence et de la consommation » publie dans son numéro du 12 septembre un avis de la commission ainsi que la lettre de M. Monory, ministre de l'économie, signifiant ses décisions à l'intéressé. Cet avis et ces décisions font suite à un précédent avis, publié le 1ᵉʳ avril 1978 par le « Bulletin officiel du service des prix » (le Monde *du 4 avril 1978*).

Cet intérêt renouvelé tient au fait que M. Decaux et ses sociétés n'ont pas entièrement obtempéré aux injonctions du premier avis. S'il a bien, en effet, dénoncé les accords d'entente conclus avec d'autres sociétés d'affichage, s'il a bien proposé à certaines communes de supprimer dans les contrats qui les lient à lui les clauses qui lui donnaient la préférence lors du renouvellement des conventions, il a, en revanche, argué de la discussion de la loi sur l'affichage (votée le 29 décembre 1979) pour ne pas obéir à deux des injonctions du premier avis : la suppression du report de la durée des contrats au fur et à mesure que des avenants étaient signés et l'obligation pour certaines communes de dénoncer les contrats qui les liaient à d'autres afficheurs.

Dans sa lettre, M. Monory enjoint à M. Decaux de faire connaître aux communes leur liberté de passer contrat avec d'autres sociétés pour des équipements différents et de dénoncer explicitement la clause imposant à une ville de renoncer à des contrats existants. Le ministre limite à douze ans la durée des clauses d'exclusivité ou de préférence (sauf dans le cas où le coût d'équipements non publicitaires est particulièrement important, ce qui permet d'allonger à quinze ans la durée de l'exclusivité) : « *Ces durées*, écrit M. Monory, *me paraissent tenir compte aussi largement que possible des contraintes de votre gestion.* » Il ne sera donc plus question d'avenants servant de date de départ à une nouvelle durée de contrat. En revanche, le ministre de l'économie n'a pas infligé à M. Decaux l'amende de 1 million de francs que souhaitait la commission.

M. Decaux a six mois pour justifier auprès du directeur général de la concurrence et de la consommation du « *respect de ces injonctions* » : au-delà, la sanction pécuniaire quotidienne sera de 10 000 F pour la plus importante des sociétés et de 1 000 F pour chacune des trois autres.

Le « groupe » de M. Jean-Claude Decaux a réalisé en 1979 un chiffre d'affaires de 260 millions de francs. Son matériel urbain est présent dans cinq cent vingt-trois villes.

PÊCHE

Les deux vocations d'Antifer : pétrole... et homards

Creusé dans les blanches falaises normandes de la côte d'Albâtre, non loin d'Etretat, le port pétrolier d'Antifer est protégé par une digue artificielle de quelque 3 500 mètres de long. Cette construction artificielle paraît, pour une fois dans le bon sens, avoir modifié l'équilibre biologique sous-marin. Ces dernières années, on ne trouvait que quelques homards dans ces parages. Les pêcheurs locaux reconnaissent que, depuis un certain temps, ils en pêchent bien davantage.

Le phénomène intéresse maintenant les pouvoirs publics. Le port autonome du Havre, concessionnaire du port pétrolier d'Antifer, ainsi que les conseils généraux de Seine-Maritime et de l'Eure vont financer, dès l'hiver prochain, une étude destinée à rechercher les possibilités d'élever homards et langoustes à Antifer.

L'université de Haute-Normandie a été chargée de cette étude. Des scientifiques vont, pendant deux ans, recenser le nombre actuel des homards et surtout essayer de déterminer les raisons de leur présence aux abords de la digue. Selon les spécialistes de l'université de Mont-Saint-Aignan près de Rouen, « *Il est possible de déterminer s'il s'agit d'une population immigrée ou d'une population jeune née sur la digue* ».

Sans attendre le résultat de ces études, l'Association pour le développement économique et la promotion de la région havraise (ADEPRHA) a obtenu l'accord du port autonome du Havre pour un projet privé d'installation à Antifer d'un vivier à homards de 1 000 mètres carrés. Ce vivier sera destiné à la conservation et à l'élevage des homards.

Faits et chiffres

Conjoncture

● *Les prix internationaux des matières premières importées par la France* ont augmenté de 1.7 % en août, l'indice se situant à 260,4 contre 256,1 en juillet (266,1 en août 1979). Les prix des matières premières alimentaires ont diminué de 0,5 % en un mois, mais ceux des matières premières industrielles augmenté de 3,4 %. En août l'indice général se situait à 261,3.

Environnement

● *Parcs nationaux : grève des gardes.* — Les gardes de plusieurs parcs nationaux, mécontents de leur statut, ont déposé des préavis de grève. Dans le parc des Cévennes, cette action, d'une durée de vingt-quatre heures, était prévue pour le dimanche 14 septembre ; en Vanoise entre le 14 et le 28 septembre, et dans les Pyrénées durant la première quinzaine d'octobre. C'est la première fois que le personnel des parcs nationaux déclenche une action durant la période de chasse.

Etranger

ETATS-UNIS

● *Le programme économique de M. Reagan* entraînerait, s'il était appliqué, un déficit budgétaire de 232 milliards de dollars en 1985, indique une étude de la Maison Blanche rendue publique le 9 septembre. Pour compenser la diminution des recettes (285 milliards) due à la réduction des impôts de 30 % sur trois ans proposée par le candidat républicain, il faudrait que le P.N.B. augmente de 7,5 % par an entre 1980 et 1985, souligne l'étude.

● *La récession a atteint son point le plus bas*, estime le secrétaire américains au Trésor, qui a annoncé, vendredi 12 septembre, la reprise pour les prochains mois, au cours d'une réunion d'hommes d'affaires à Cleveland. « *Nous allons voir la tendance remonter* », a affirmé M. Miller.

● *Le taux de croissance du revenu moyen des Américains* a sensiblement dépassé celui de l'inflation au cours des années 1970. Selon une étude du département du commerce, les prix ont augmenté de 84,5 % au cours de la dernière décennie, tandis que le revenu moyen par habitant croissait de 139,2 %. — *(A.F.P.)*

Pêche

● *Boulogne-sur-Mer : poursuite du conflit de la pêche.* — L'assemblée générale des grévistes de la pêche industrielle de Boulogne-sur-Mer réunie vendredi 12 septembre, ne s'est pas prononcée sur les nouvelles propositions des armateurs. Une nouvelle assemblée est prévue le mercredi 17 septembre.

● *Entretiens entre MM. Le Theule et Walker.* — L'organisation des travaux du conseil des ministres européens chargés de la pêche a été au centre des entretiens qu'ont eus, le 12 septembre, à Paris, M. Joël Le Theule, ministre des transports, et le ministre britannique de l'agriculture et des pêches, M. Peter Walker. Dans la perspective des travaux, qui se tiendront à Bruxelles entre le 29 septembre et la fin de l'année, les deux ministres ont également étudié les améliorations à apporter à l'organisation communautaire du marché des produits de la pêche.

SOCIAL

AU MEETING-KERMESSE DE F.O.

M. Bergeron : les syndicats ne peuvent à la fois commander et revendiquer

Des tonnerres d'applaudissements ont secoué à deux reprises les dix à douze mille personnes qui participaient au meeting-kermesse organisé par Force ouvrière, le 12 septembre à Paris, porte Champerret : quand M. Edmond Baluka, l'un des leaders des grèves de Pologne en 1970, prit la parole, et quand M. André Bergeron termina son discours en proclamant : « Honneur et gloire à la classe ouvrière polonaise, extraordinaire exemple » pour les idéaux défendus par F.O.

La foi dans le syndicalisme réformiste et indépendant, et la poursuite des revendications par la négociation (diminution de la durée du travail, lutte contre le chômage par la répartition du travail disponible, défense de la sécurité sociale) on été les thèmes essentiels du discours du secrétaire général de F.O. « *Le syndicalisme doit conserver son efficacité* », réaffirma-t-il. Les droits qu'il a acquis doivent être élargis, mais « *les militants syndicaux ne peuvent cumuler le droit de décider et de commander et le devoir de revendiquer* ». Il a rejeté à la fois l'autogestion et l'association capital-travail.

Après une vigoureuse défense des fonctionnaires, répondant aux déclarations de M. Barre sur les « *nantis* », M. Bergeron a critiqué la politique des prix du gouvernement. (Le matin même, une délégation F.O. avait été reçue, à ce sujet, par le ministre des finances.) D'une façon plus générale, après avoir rappelé la complexité des problèmes économiques et sociaux dans le monde, M. Bergeron a exhorté les militants à une « *action résolue* ». Il les a invités à poser partout la revendication de la cinquième semaine de congé payé, « *car nous n'acceptons pas d'être lanternés* ».

M. Bergeron avait commencé par écarter les querelles politico-syndicales. Rejetant brièvement le P.C.F. et la C.G.T., il s'est contenté, au sujet de la C.F.D.T., de « *constater que Maire découvre ce que nous disons depuis trente-trois ans* ». Il avait indiqué, d'autre part, que le comité confédéral de F.O. examinerait l'évolution de la C.F.D.T. et une éventuelle modification des rapports entre les deux organisations, à fin 1980 ou au début de 1981.

Le conseil municipal de Sèvres proteste contre le licenciement de M. Certano

Le conseil municipal d'union de la gauche de Sèvres (Hauts-de-Seine) a adopté, mercredi 10 septembre, au cours d'une séance extraordinaire, une délibération protestant contre le démantèlement de l'usine Renault de Billancourt et réprouvant le licenciement de M. Michel Certano, secrétaire général du syndicat C.G.T. de cette usine. Le maire, M. Roger Fajnzylberg (P.C.), a indiqué que plus de sept cents familles d'ouvriers travaillant dans cette usine habitent à Sèvres. D'autre part, Renault dispose, sur le territoire de cette commune, d'une gare, qu'elle devait moderniser. Le permis de construire ayant été annulé par le tribunal administratif à la suite d'une plainte déposée par des associations de défense de l'environnement, la commune risque de perdre des emplois et une partie de la taxe professionnelle qu'elle perçoit.

L'intérêt de cette délibération du conseil municipal de Sèvres réside dans le fait que M. Fajnzylberg, signataire de la pétition « pour l'union dans les luttes », est en butte, depuis qu'il avait publié, dans *le Monde* du 27 juin dernier, un article interpellant M. Georges Marchais, aux critiques des responsables de sa fédération. Ceux-ci ont diffusé largement, parmi les militants, une lettre qu'ils lui avaient adressée et dans laquelle ils lui reprochent son indiscipline. La réunion de mercredi, convoquée par le bureau municipal, s'est conclue par l'adoption à l'unanimité (socialistes, communistes, P.S.U. et sans étiquette) du projet de délibération proposé par le bureau.

M. Roger Sylvain, membre de la C.G.T., secrétaire du comité central d'entreprise de la régie Renault, et M. Certano assistaient à la réunion. M. Sylvain a dénoncé, dans le démantèlement de l'usine de Billancourt, l'application de « *décisions prises à Bruxelles, le plan Davignon visant à liquider cent mille emplois dans l'industrie de l'automobile en France* ». M. Certano, membre du P.C.F. comme M. Sylvain, s'est félicité de l'« *unité* » dont a fait preuve le conseil municipal.

Le conflit des O.S. du rail

M. LE THEULE ADRESSE UNE RÉPONSE AIGRE-DOUCE A L'ÉVÊQUE DU MANS

M. Joël Le Theule, ministre des transports, maire R.P.R. de Sablé (Sarthe), a adressé le 8 septembre une lettre à l'évêque du Mans, Mgr Alix, pour lui apporter, en termes parfois aigre-doux, « les précisions nécessaires pour qui désire apporter un jugement qui, tout en étant inspiré par l'amour du prochain, reste éclairé par la vérité des faits ».

Le prélat, deux jours plus tôt, s'était élevé contre l'abandon où étaient laissés les travailleurs immigrés de Noyen, « les O.S. du rail » de la société Desquenne et Giral (« le Monde » du 9 septembre).

Le ministre rappelle les procès-verbaux dressés par l'inspecteur du travail et le programme pluriannuel de construction des centres d'hébergement qui, pour 1980, comptera sept implantations.

URBANISME

CONFIÉS A L'ARCHITECTE ADRIEN FAINSILBER

Les travaux du musée de La Villette pourraient commencer dans un an

L'architecte de La Villette est maintenant connu. L'Elysée a annoncé que M. Adrien Fainsilber transformera la salle des ventes des abattoirs mort-nés en musée national des sciences et de l'industrie (nos dernières éditions du 13 septembre). Une consultation auprès de vingt-quatre architectes avait été lancée en février dernier. Une première sélection a permis de retenir sept projets (1). Leurs maquettes ont été présentées, jeudi 11 septembre, par M. Paul Delouvrier, président du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement du parc de La Villette, à M. Giscard d'Estaing.

M. Adrien Fainsilber, architecte de quarante-sept ans, a déjà réalisé dans la région parisienne l'hôpital d'Ivry et l'université de Villetaneuse.

Pour La Villette, il propose d'habiller la façade du bâtiment, pour l'heure sévère et sans grâce, de serres bio-climatiques. Surtout, il utilisera l'eau. L'ancienne salle des ventes sera entourée de douves, ce qui aura l'intérêt, en augmentant la hauteur des façades, de rendre le bâtiment plus harmonieux. Le hall d'accès du futur musée donnera sur un canal qui ira rejoindre le canal de l'Ourq, mariant ainsi l'eau et le béton.

D'ici au mois d'avril, les plans de M. Fainsilber vont être développés, ce qui devrait permettre le début des travaux à l'automne 1981. Il faudra trois ans pour les mener à bien. Dans le même temps, la démolition du bâtiment de stabulation (l'« hôtel à vaches »), du bâtiment d'abattage, des entrepôts frigorifiques et des deux petites halles des anciens abattoirs va se poursuivre pour être achevée en avril 1981. Mais les responsables de l'aménagement du parc de La Villette vont faire en sorte que les spectacles qui y sont pour l'instant organisés puissent continuer pendant les travaux. « Nous voulons montrer le chantier au public, ne pas en faire un espace mort », dit M. Quatre, le directeur général de l'établissement public.

Les Parisiens doivent garder l'habitude de fréquenter un espace qui devrait devenir un des grands centres de culture et de loisirs de la capitale dans cinq ou six ans, avant d'être un des points d'accrochage de l'exposition universelle de l'an 2000 voulue par le président de la République.

Th. B.

(1) Les maquettes des projets des vingt-quatre architectes consultés seront exposées en novembre prochain au Conservatoire national des arts et métiers.

CONSTRUCTION NAVALE

LA C.E.E. VEUT RENFORCER SON CONTROLE SUR LES AIDES ACCORDÉES POUR CHAQUE ÉTAT MEMBRE

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — La Commission européenne vient de demander aux gouvernements des Neuf que les aides nationales aux chantiers navals continuent d'être soumises à un contrôle communautaire pendant les années 1981 et 1982.

Depuis deux ans, les subventions des États membres à leurs entreprises de ce secteur sont examinées par les autorités de Bruxelles afin de vérifier qu'elles sont compatibles avec les règles de concurrence de Marché commun. Le nouveau projet de la Commission reprend les dispositions antérieures, c'est-à-dire qu'il porte sur le contrôle des aides à la production et au sauvetage des chantiers en difficulté. Il est complété par un examen des subventions versées aux armateurs par les pouvoirs publics.

Le renforcement du contrôle des aides nationales, souligne la Commission, permettra d'accélérer la modernisation et la rationalisation des entreprises européennes, donc d'améliorer leur compétitivité sur le marché international.

Malgré une légère amélioration l'année dernière (les nouvelles commandes engrangées ont augmenté de 27 % dans la C.E.E.), la production globale est toujours en baisse (— 15 % en 1979 et — 46 % depuis 1976), et s'est accompagnée d'une réduction très sensible du nombre des postes de travail (22 000 en 1979 et 70 000 depuis 1975). Mais les perspectives jusqu'en 1985, ajoute la Commission, restent médiocres. — M. S.

TRANSPORTS

A Orly

BEAUCOUP DE BRUIT POUR QUELQUES TONNES DE KÉROSÈNE

Depuis le 3 septembre, l'aéroport de Paris utilise une piste supplémentaire à Orly. Celle-ci, la piste numéro 2 (orientée nord-sud, alors que les autres sont orientées est-ouest), ne sert habituellement qu'en cas d'accident ou pendant la réfection des deux autres pistes. Mais ces dernières se révèlent insuffisantes, particulièrement le soir. Aussi, pour éviter de laisser attendre des avions en l'air et donc faire des économies de carburant, les responsables de l'aéroport souhaitent utiliser cette piste supplémentaire.

Les riverains, bien entendu, ne l'entendent pas ainsi. Une première expérience avait été prévue en juillet, mais les élus communistes de la région avaient réussi à la faire reporter en affirmant qu'ils n'avaient pas été informés (le Monde du 12 juillet).

Le projet a été maintenu et l'expérience a donc commencé début septembre. La piste numéro 2 est utilisée les mercredis et vendredis, de 18 heures à 21 heures, simplement pour des atterrissages (quelque quarante-cinq par jour, disent les responsables de l'aéroport) et si la météo le permet.

Une délégation d'élus communistes menée par M. Pierre Juquin, député, et M. Robert Lakota, président du conseil général de l'Essonne, vient de réaffirmer devant le préfet du département son opposition à cette expérience : « Les avions survolent une douzaine de communes (1) où vivent près de deux cent mille personnes », ont-ils rappelé.

(1) Particulièrement celle d'Athis-Mons.

● *Icelandair abandonne ses vols transatlantiques à partir du Luxembourg.* — La compagnie aérienne islandaise Icelandair a annoncé, jeudi 11 septembre, par la voix de son directeur général, M. Helgason, qu'elle abandonnera le 1er novembre ses liaisons transatlantiques entre Luxembourg et le continent américain. Née après la deuxième guerre mondiale sous le nom de Lofteidir, la compagnie islandaise avait été la première dans les années 50 à « casser » les prix sur l'Atlantique nord en offrant des tarifs inférieurs de 30 % à ceux que pratiquaient alors les autres compagnies.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

SUR LE MARCHÉ DES CHANGES

Accès de fièvre sur l'or

Les marchés mondiaux de l'or ont été affectés par un nouvel accès de fièvre qui a poussé le cours de l'once de 31,1 grammes au voisinage de 700 dollars, pour la première fois depuis le début de février 1980. Sur les marchés des changes, le dollar n'a, finalement, guère varié, tandis que la livre sterling, après avoir fléchi sur la perspective d'une réduction du taux d'escompte britannique, se redressait en raison du maintien de ce taux au niveau très élevé de 16 %.

La fièvre a donc gagné à nouveau le marché du métal jaune, qui, aux yeux de nombreux observateurs, était « mûr » pour une nouvelle campagne de hausse. Après une pointe à 688 dollars, en juillet, on pensait que le mois d'août serait « chaud », mais, à la surprise générale, ce ne fut pas le cas, le cours de l'once fléchissant aux alentours de 630-640 dollars. Le réveil se produisit la semaine dernière, sur la rumeur d'une offensive générale de l'armée soviétique en Afghanistan, qui porta l'once à 650 dollars.

Au début de cette semaine, la reprise se poursuit pour s'accentuer les jours suivants, une pointe à près de 694 dollars étant même poussée vendredi matin. A la veille du week-end, des ventes bénéficiaires ramenaient le cours de l'once dans la fourchette 681-685 dollars.

Les raisons ? Elles sont multiples. La première est l'approche de la conférence de l'OPEP à Vienne le 15 septembre, au cours de laquelle les producteurs de pétrole pourraient discuter d'un plan de hausse graduelle des prix, qui seraient indexés sur l'inflation (laquelle ?), tandis qu'un « panier » de monnaies serait susceptible de remplacer le dollar comme monnaie de compte pour le règlement du brut. Ajoutons-y les rumeurs d'une réduction de la production de l'Arabie Saoudite, d'un relèvement de ses tarifs par le même pays en vue d'obtenir un réalignement général, l'inflation américaine et les tensions internationales, toujours vives de par le monde : tous les éléments d'un cocktail détonant sont réunis. D'autre part, au retour des vacances estivales, la spéculation internationale se trouvait tout à fait disposée à faire flamber les cours, d'autant qu'à Wall Street la reprise de l'été paraît avoir tourné court. Le retour des spéculateurs a été bien net sur les marchés à terme de New-York, Chicago et Hongkong, tandis que des achats nourris provenaient des pays arabes.

Sur le marché des changes, on attendait à nouveau un repli de la LIVRE STERLING en cas de réduction du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre (16%) : une communication du Trésor britannique révélant un ralentissement de l'accroissement de la masse monétaire laissait entendre qu'une telle réduction était possible. Mais Mme Thatcher ayant réaffirmé, mercredi soir, sa volonté de poursuivre sa politique « monétariste », on estime que cette réduction ne se produira pas avant un mois. En attendant, le patronat britannique la réclame ardemment pour alléger les charges financières des entreprises et rétablir leur compétitivité largement entamée. Ailleurs, on relève une certaine faiblesse du FRANC BELGE, tandis que la LIRE ITALIENNE souffre du conflit entre Fiat et les syndicats sur les licenciements annoncés. — F. R.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse	Mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres ..	—	2,4120	9,9836	3,9327	4,2957	68,9229	4,6696	2043,44
	—	2,4165	10,0103	3,9497	4,3025	68,8219	4,6843	2048,95
New-York .	2,4120	—	24,1545	61,3308	56,1452	3,4985	51,6528	0,1180
	2,4165	—	24,1400	61,1807	56,1639	3,5112	51,3862	0,1179
Paris	9,9858	4,1400	—	253,90	232,45	14,4881	213,84	4,8866
	10,0103	4,1425	—	253,44	232,65	14,5452	213,69	4,8855
Zurich ...	3,9327	163,05	39,3840	—	91,5496	5,7060	84,2200	1,9245
	3,9497	163,45	39,4568	—	91,8090	5,7391	84,3177	1,9277
Francfort .	4,2957	178,10	43,0193	109,2302	—	6,2327	91,9838	2,1022
	4,3025	178,05	42,9812	108,9323	—	6,2517	91,8493	2,0998
Bruxelles .	68,9229	28,5750	6,9021	17,5252	16,0443	—	14,7590	3,3728
	68,8219	28,4800	6,8750	17,4242	15,9955	—	14,6917	3,3588
Amsterdam	4,6696	193,60	46,7632	118,7365	108,7029	6,7751	—	2,2851
	4,6843	193,85	46,7954	118,5989	108,8739	6,8065	—	2,2862
Milan	2043,44	847,20	204,6376	519,5952	475,6878	29,6482	437,60	—
	2048,95	847,90	204,6831	518,7519	476,2745	29,7717	437,40	—

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

Nouvelle hausse aux États-Unis

Si les taux sont restés stables en Europe, même en Grande-Bretagne, où on attendait une réduction du taux d'escompte, ils ont continué à monter aux Etats-Unis, où plusieurs grands établissements (Citibank, Manufactures Hanover et Chemical Bank) ont relevé à nouveau leurs taux de base, porté de 12 à 12,25 %. En quinze jours, la hausse a atteint 1 %, à l'initiative des autorités monétaires. Ces dernières, constatant que la masse monétaire augmente trop vite à leur gré, que les crédits bancaires continuent à se gonfler et que l'inflation reste très forte, sont décidées à appuyer sur la pédale de frein, d'autant que, selon les experts, notamment M. Kaufmann, chef économiste bien connu de la firme de courtage Salomon Brothers, la récession américaine serait virtuellement terminée, « la plus courte depuis la seconde guerre mondiale ».

Le raffermissement des taux intérieurs américains s'est étendu au marché des euro-dollars, ce qui a permis au dollar de maintenir ses positions sur le marché des changes malgré quelques baisses de régime passagères.

En Europe, c'est la stabilité, une légère tension se faisant jour, toutefois, en Allemagne fédérale à l'approche des échéances fiscales.

Légère tension également en France sur le marché à court terme (+ 1/8 %) pour les échéances supérieures à deux mois (11 3/4 % à 11 7/8 % à trois mois) et sur le marché hypothécaire (12 3/8 % à 12 5/8 % de trois ans à sept ans). Pour le marché à long terme, les émissions se suivent à cadence accélérée. Après les emprunts C.C.F. de 250 millions de francs (et non 150 millions comme il était indiqué par erreur la semaine dernière) et S.D.R. de l'Est à 14 % nominal et 14,13 % en rendement actuariel brut, sont sortis, comme prévu, un emprunt Gaz de France de 1 milliard de francs à 14 % nominal et 13,98 % brut, et un emprunt R.A.T.P. de 770 millions de francs à 14 % nominal et brut.

Sur le marché secondaire, très calme, les indices Paribas reflètent une grande stabilité : 13,04 % contre 12,92 % pour les emprunts d'Etat, 13,47 % (inchangé) pour les emprunts de première catégorie et 14,10 % contre 14,08 % pour les emprunts industriels.

F. R.

SENSIBLE HAUSSE DE L'ARGENT, DU PLATINE ET DU SUCRE

MÉTAUX. — *Vive progression des cours de l'argent à Londres qui retrouvent leur niveau élevé de mars dernier. La hausse dépasse 25 %. La flambée des prix de l'or, le coup d'Etat en Turquie, des craintes de relèvement du prix du pétrole laissant prévoir une relance des tensions inflationnistes, ont provoqué ce regain d'intérêt spéculatif porté aux métaux précieux. D'ailleurs ce métal épouse les fluctuations du marché de l'or.*

Sur le marché de Londres les prix du platine ont progressé de 10 %.

Reprise des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres. Il faut pourtant s'attendre à la reprise prochaine d'un rythme normal de l'activité chez un important producteur de métal raffiné américain. Les négociations, pour mettre fin à la grève commencée le 1er juillet, se poursuivent entre les représentants des syndicats et des grandes compagnies. La perte de production est évaluée à 300 000 tonnes. D'ailleurs, une société invoque la clause de force majeure pour réduire des trois quarts ses expéditions de métal. Plusieurs producteurs américains de métal raffiné ont majoré de 3 cents par livre le prix de leur métal.

Amélioration des cours de l'étain sur les places commerciales. Nouveau rejet par la General Services Administration de toutes les soumissions de métal. Depuis le 1er juillet, les ventes de métal excédentaire américain ont rencontré peu de succès. Il n'a été écoulé que 5 tonnes.

TEXTILES. — *Avance des cours du coton à New-York. La récolte mondiale 1980-81 est évaluée par le comité consultatif international à 65 millions de balles, inférieure de un million de balles au chiffre record de 1979-80. Au 1er août, les stocks mondiaux s'élèvent à 22 millions de balles. Les exportations américaines se sont accrues de 50 % au cours de la dernière saison. A destination de la Chine, elles sont passées de 606 000 balles à 2 200 000 balles.*

DENRÉES. — *Sensible hausse des cours du sucre sur l'ensemble des marchés. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce réveil spéculatif du marché : récolte de betteraves en U.R.S.S. affectée par de mauvaises conditions atmosphériques, importants achats effectués par le Venezuela, la Chine et la Pologne sur le marché libre.*

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 5/9	COURS 12/9
Or fin (kilo en barre).	8850	90440
— (kilo en lingot)	88340	91010
Pièce française (20 fr.).	777	792 90
Pièce française (10 fr.).	485	439 50
Pièce suisse (20 fr.)...	633	845 10
Union latine (20 fr.)...	623 50	631
● Pièce tunis. (20 fr.).	584	565
Souverain ..	182	851
● Souverain Elizabeth II	82	896 70
● Demi-souverain ...	477	477
Pièce de 20 dollars ...	3196	321. 40
— 10 dollars ..	1560	1658 80
— 5 dollars ...	875	887 60
— 50 pesos ...	3600	3880 ..
● — 20 marks ..	718	710
— 10 florins ...	623	622 10
● — 5 roubles ..	400	388 80

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

du 12 septembre

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

MÉTAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 870 (842) ; à trois mois, 898 (862) ; étain comptant, 7 380 (7 105) ; à trois mois, 7 365 (7 140) ; plomb, 382 (360) ; zinc, 330,50 (326) ; argent (en pence par once troy), 895 (716).

— New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 95,90 (89,50) ; argent, 20,90 (17,18) ; aluminium (lingots), inch. (75) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch. (84,50) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), inch. (390-400).

— Penang (en dollars des Détroits par picul de 22 lbs) : 2 222 (2 175).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, oct., 97,77 (93,25) ; déc., 98,35 (92,05).

— Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), oct., 364 (366) ; jute (en dollars par tonne), Pakistan, White grade C, inch. (187).

— Roubaix (en francs par kilo) : laine, 28,80 (28).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S comptant, 65,10-65,70 (64-64,50).

— Penang (en cents des Détroits par kilo) : 313-313,50 (312-312,50).

DENRÉES. — New-York (en cents par lb) : cacao déc., 2,335 (2,160) ; mars, 2,395 (2,338) ; sucre oct., 38,40 (32,55) ; janv., 37,60 (33,60) ; café déc. (133,25) ; mars (142,50).

— Londres (en livres par tonnes) : sucre oct., 376 (321,75) ; janv., 394 (336) ; café nov., 1 110 (1 103) ; janv., 1 130 (1 144) ; cacao déc., 1 033 (978) ; mars, 1 089 (1 017).

— Paris (en francs par quintal) : cacao déc., 999 (935) ; mars, 1 035 (989) ; café nov., 1 110 (1 088) ; janv., 1 165 (1 130) ; sucre (en francs par tonne) oct., 3 500 (3 085) ; déc., 3 655 (3 190).

CÉRÉALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé déc., 490 (486 1/2) ; mars, 507 1/2 (509 1/2) ; maïs déc., 354 3/4 (356 3/4) ; mars, 365 3/4 (367 3/4).

Indices. — Reuter : 1 707,30 (1 727) ; Moody's, 1 283,20 (1 246,20).



LA REVUE DES VALEURS

Valeurs à revenu fixe ou indexées

A la suite de la hausse du cours de l'or, les emprunts 4,5 % 1973 et 7 % 1973 ont battu tous

	Ven. 12	Diff.
4 1/2 1973	2645	+ 30
7 % 1973	8820	+ 230
10,30 % 1975	88,80	— 0,15
10 % 1976	88,20	=
P.M.E. 10,6 % 1976	89,40	+ 0,10
P.M.E. 11 % 1977	90,60	— 0,20
8,80 % 1977	99,80	+ 0,70
10 % 1978	86,40	— 0,62
9,80 % 1978	85,20	— 0,80
9,45 % 1978	83,60	+ 0,20
8,80 % 1978	83	— 0,10
9 % 1979	80,40	— 1,10
10 % 1979	85,30	— 0,50
10,80 % 1979	88,40	— 0,10
12 % 1980	95,85	— 0,15
C.N.E. 3 %	3700	=

leurs records antérieurs, atteignant, respectivement, 2 679 F et 8 840 F pour terminer légèrement en dessous.

Filatures, textiles, magasins

Bonne tenue des magasins, notamment du « Printemps » : la rumeur d'un accroissement sensi-

	Ven. 12	Diff.
Agache-Willot	380	— 5
B.H.V.	99,50	=
C.F.A.O.	423	+ 6
Darty	523	— 14
Dollfus-Mieg	56,30	+ 0,30
Gal. Lafayette	140	— 2,50
La Redoute	454	+ 6
Lainière Roubaix	39	=
Omnium Part. Int.	30,40	+ 2,35
Printemps	123	+ 7,80
Roudière	220	— 5
S.C.O.A.	46,50	— 0,90

ble de la participation de cette société dans « Viniprix » (20 % environ) se fait de plus en plus insistante.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	Ven. 12	Diff.
Bail Equipement	286	— 8
B.C.T.	119,30	= 0,5
Banq. Rothschild	158	+ 4
Cetelem	190	+ 1
Chargeurs Réunis	285	— 4
Cie Bancaire	375	+ 5,4
C.C.F.	190	— 1,80
C.F.F.	440	+ 1,5
C.F.I.	252,80	+ 1,80
Crédit du Nord	68	+ 3
Eurafrance	371	— 1
Financ. Paris	262	+ 0,30
La Hénin	422	+ 4
Locafrance	216,30	— 5,6
Locindus	400	— 18
Midi	985	+ 26
Prétabail	504	+ 11
Pricel	208,10	+ 6,1
Schneider	168	+ 2
Suez	317	+ 24
U.C.B.	177,50	6

Métallurgie, contructions mécaniques

A.N.F. — Le dividende sera maintenu à son niveau antérieur,

	Ven. 12	Diff.
Alspi	109	+ 9
Av. Dassault-Breg.	843	+ 4
Fives-Lille	136	+ 1
Chiers-Châtillon	14,35	+ 0,25
Creusot-Loire	81,30	+ 2,80
De Dietrich	679	— 1
FACOM	469	+ 3
Valeo	373	— 3
Gén. de Fonderie	289,50	+
Marine-Wendel	42,30	— 5,50
Métal.-Normandie	50,50	inch.
Penhoët	257	+ 2
Peugeot-Citroën	286	— 3
Poclain	249	+ 13
Pompey	102	— 4,90
Sacilor	19,10	— 0,40
Sagem	986	— 9
Saulnes	67,30	+ 4,50
Saunier-Duval	136,50	— 3
Usinor	11,20	— 0,30
Vallourec	74,50	— 0,50

soit 12 F, sur un capital augmenté de 14 % par attribution d'actions gratuites.

Alimentation

Nestlé. — Premier semestre modeste pour le groupe : le chiffre d'affaires ne progresse que de 10 %. Cette progression reflète en grande partie la hausse des prix. La situation de la conjonc-

	Ven. 12	Diff.
Beghin-Say	212	+ 3,50
B.S.N.-G.-Danone	1021	— 19
Carrefour	1744	+ 18
Casino	1376	+ 17
Gén. Occidentale	345	— 2,50
Guyenne et Gasc.	388	— 5,50
Martell	598	— 2
Moët-Hennessy	551	+ 11
Mumm	458	+ 1
Olida-Caby	215,50	+ 3,40
Pernod-Ricard	345	+ 5,20
Perrier	219,20	+ 6,20
Radar	548	+ 16
St-Louis-Bouchon	280	+ 24
Saupiquet	339	+ 34
Veuve Piquet	932	— 3
Viniprix	468	— 15
Nestlé	8800	— 50

ture restant difficile dans de nombreux pays, il ne faut guère s'attendre, pendant le second semestre de l'année, à une évolution différente des ventes. Les résultats de l'exercice devraient être en recul sur l'année précédente.

Bâtiment et travaux publics

Saunier-Duval. — Le bénéfice semestriel se monte à 7,3 millions de francs (+ 21,3 %). Ce résultat s'entend après dotation de 11,6 millions de francs aux amor-

	Ven. 12	Diff.
Auxil. d'Entrep.	526	— 11
Bouygues	731	+ 25
Chim. et Routière	149	+ 3,50
Ciments Français	157,80	— 0,20
Dumez	890	+ 4
Ent. J. Lefebvre	278	— 35
Gén. d'Entrep.	206	inch.
Gds Trv. Marseille	509	— 8
Lafarge	301	+ 14
Maisons Phénix	731	+ 14
Poliet et Chausson	414,80	+ 14,80

tissements (contre 8,3 millions de francs en 1979) et une provision pour impôts de 2,9 millions de francs (contre 1,5 million de francs en 1979).

Matériel électrique, services publics

La « Compagnie des Machines Bull », pour l'exercice clos le 30 juin 1980, enregistre un bénéfice net de 40,9 millions de francs contre 26,9 millions de francs précédemment (hors plus-value de cession de 22,2 millions de francs). Le dividende global est porté de 2,25 F à 2,55 F. Par ailleurs, « Saint-Gobain - Pont-à-Mousson » porte, comme prévu, sa participation dans les « Machines Bull » de 20 % à 51 % en leur

	Ven. 12	Diff.
Alsthom-Atlant.	79,50	+ 3,50
C.E.M.	51,90	+ 2
CIT-Alcatel	980	— 20
C.G.E.	404	+ 14,20
Crouzet	349	— 5
C.S.F.	527	+ 22
Gén. des Eaux	480	— 6
Legrand	1680	— 18
Lyonn. des Eaux	412,80	+ 7,80
Machines Bull	55,65	— 0,10
Matra	9310	+ 120
Mot. Leroy-Somer	847	— 3
Moulinex	70	— 3
P.M. Labinal	314,50	+ 3,50
Radiotechnique	527	— 3
S.E.B.	171,50	+ 5,50
Signaux	710	— 15
Télémec. Electr.	1016	+ 4
Thomson-Brandt	250,10	+ 3,10
I.B.M.	271,90	— 6,60
I.T.T.	128	inch
Schlumberger	606	+ 25
Siemens	632	— 15

apportant sa filiale à près de 80 %, « Cadamas », qui détient 23,3 % d' « Olivetti » (au lieu de 20 % initialement), 9,7 % de la « Financière de Suez » et 4,9 % de « Saint-Gobain - Pont-à-Mousson ». Le bénéfice de « Cadamas » a été de 25 millions de francs pour l'exercice de six mois clos le 30 juin 1980, et son actif net est de 232 F par action, de sorte que la valeur des actions « Machines Bull », créées pour rémunérer l'apport (4 pour une action « Cadamas »), ressort à 58 F, niveau très voisin du cours de bourse (56,70 F). La « Compagnie des Machines Bull » envisage soit d'émettre des obligations ordinaires pour 300 millions de francs, soit d'augmenter le capital en espèces à hauteur de 400 millions de francs, mais « pour l'instant, elle ne le fera que partiellement, et en fonction des possibilités des marchés financiers ».

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 8 AU 12 SEPTEMBRE

Merci, M. BARRE...

LA semaine a été faste, à nouveau, pour la Bourse de Paris, où les valeurs françaises ont gagné un peu plus de 1 %, avec une nette accélération jeudi et vendredi après l'annonce officielle d'un projet de déduction fiscale pour les investissements des sociétés, jugé très favorable par les milieux financiers. Merci, M. Barre, ont pu dire les boursiers...

Les mesures prises voilà deux ans par le ministre des finances en faveur des valeurs mobilières agissent toujours, mais elles avaient besoin d'un relais pour les prochaines années. La Bourse semble maintenant l'avoir trouvé dans les incitations retenues par la loi de finances 1981 en faveur des investissements. L' « effet Barre » est en train de compléter l' « effet Monory ». Le budget, salué jeudi par un « coup de chapeau » (+ 1,30 %) souligne en effet la priorité accordée par le premier ministre à la santé financière des entreprises. Et les avantages fiscaux prévus en leur faveur se traduiront dans les cinq prochains exercices des sociétés françaises. De quoi atténuer sensiblement les effets négatifs du tassement conjoncturel attendu pour les prochains mois.

L'horizon international s'assombrit certes. La réunion des pays de l'OPEP, qui se tiendra en début de semaine à Vienne, devrait déboucher sur une indexation généralisée du brut. Mais une telle perspective n'inquiète pas trop le marché : tout ce qui peut permettre une prévision à long terme, éviter les à-coups et les dramatisations trouve un écho favorable chez les boursiers. La bonne tenue de Wall Street, par ailleurs, semble indiquer une reprise de l'économie américaine, et repousse le spectre d'une récession simultanée des économies occidentales.

Rien ne paralyse plus les investisseurs que l'état de doute : une nouvelle preuve de cette loi a été donnée avec le redressement, jeudi, des valeurs pétrolières. Depuis quinze jours, les analystes pesaient les conséquences de l'alourdissement de la fiscalité prévu par le budget. Les pétrolières, Elf-Aquitaine en tête, se repliaient. Du jour où le détail des mesures a été connu, elles se sont redressées.

Confiants, les boursiers sont néanmoins restés sélectifs dans leurs achats. Les valeurs de consommation sont toujours bien disposées. Dans ce secteur les Raffineries de Saint-Louis, Docks de France, Perrier, le Printemps (avec Viniprix en filigrane) se sont mis en évidence.

Au-delà des péripéties quotidiennes, la tendance haussière du marché de Paris se confirme. A la satisfaction de certains analystes qui depuis des mois répètent sans être beaucoup écoutés que les valeurs françaises ne sont pas chères. Les coefficients de capitalisation sont à un niveau historiquement bas : de l'ordre de sept en moyenne.

Le marché de l'or continue de briller de tous ses feux. Le lingot a franchi la barre des 90 000 francs, le napoléon a gagné 21 francs (798,90 francs) et les mines d'or repartent de l'avant à un rythme accéléré.

JEAN-MARC BIAIS.

Produits chimiques

	Ven. 12	Diff.
C.M.-Industries	517	— 8
Institut Mérieux	866	+ 7
Laboratoire-Bellon	446,10	— 1,90
Nobel-Bozel	48,90	+ 5,75
Pierrefitte-Auby	160	— 1
Rhône-Poulenc	118	— 0,60
Roussel-Uclaf	255,50	— 4,50
B.A.S.F.	300	— 12,50
Bayer	282	— 6
Hoechst	263	— 2,50
I.C.I.	36	+ 0,40
Norsk-Hydro	485	inch.

Mines d'or, diamants

Les mines d'or ont accentué leur avance, en liaison avec la reprise du cours du métal. Selon la banque Louis-Dreyfus, leurs résultats, tout au moins en Afrique du Sud, devraient être supé-

	Ven. 12	Diff.
Amgold	517	+ 41
Anglo-American	78,20	+ 9,20
Buffelsfontein	220,50	+ 15,50
De Beers	49	+ 4,90
Free State	351,60	+ 45,70
Goldfields	56,50	+ 3,30
Harmony	117,10	+ 5,10
President Brand	273	+ 35,50
Randfontein	389	+ 59
Saint-Helena	236	+ 18,10
Gencor	97	+ 4
West Driefontein	419,80	+ 32,30
Western Deep	266	+ 19
Western Holding	381	+ 25

rieurs au troisième trimestre 1980, à ceux du deuxième trimestre, qui étaient en baisse de 20 % sur le précédent, il est vrai, en raison d'un repli du métal et d'un très fort gonflement des coûts d'exploitation et d'investissement.

Pétroles

« Elf - Gabon ». — Le titre casse son plus haut de l'année après l'annonce d'importantes

	Ven. 12	Diff.
Elf-Aquitaine	1188	+ 28
Esso	268	+ 3,20
Franç. des Pétroles	244,70	+ 11,30
Pétroles BP	126,10	+ 2,50
Primagaz	348	+ 12
Raffinage	156,50	+ 5,40
Sogerap	202,20	+ 1,20
Exxon	289	— 9
Petrofina	699	+ 33
Royal Dutch	371	+ 5

découvertes faites au large des côtes gabonaises.

« Norsk Hydro » fait état d'un quadruplement de ses bénéfices pour l'exercice clos le 30 juin 1980 (1 milliard de couronnes contre 250 millions de couronnes), avec un chiffre d'affaires en progression de 55 %. L'essentiel de l'amélioration des résultats provient de l'exploitation pétrolière. Les impôts pour l'exercice sous revue ne sont que de 400 millions de couronnes, mais augmenteront de façon très sensible en 1981. En raison du blocage des prix instauré en Norvège, le dividende est maintenu à 12 % du nominal du titre, mais, comme ce nominal a été porté de 80 à 100 couronnes l'an dernier, la distribution augmente de 25 % en réalité. C'est peu, sans doute, mais les acheteurs de « Norsk Hydro » n'ont guère pris en considération le montant du coupon, jusqu'à maintenant du moins.

Valeurs diverses

« Liquid Air Corporation », filiale américaine de « l'Air liquide », vient d'acquérir de la société sidérurgique « Allegheny Ludlum » la totalité des activités « Gaz industriel » que cette

	Ven. 12	Diff.
A.D.G.	255	+ 5,50
L'Air Liquide	471	+ 6,50
Arjomari	163	+ 1,20
Bic	593	+ 5
Club Méditerranée	430,20	+ 5,20
Essilor	1009	+ 49
Europe 1	1016	+ 13
Gle Ind. Part.	151,50	+ 4,50
Hachette	259,90	+ 3,90
J. Borel Int.	143	— 1,60
L'Oréal	718	— 1
Navigation Mixte	194	inch.
Nord-Est	38,20	+ 1,25
Presses de la Cité	370	+ 1,90
P.U.K.	108,90	+ 6,90
St-G.-Pt-à-Mouss.	126	— 0,10
Skis Rossignol	877	— 3
U.T.A.	178	— 1

société exerçait au Venezuela, en Colombie et aux Antilles néerlandaises. Déjà présent au Brésil, en Argentine et au Paraguay, le groupe étend ainsi son implantation en Amérique latine.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	Ven. 12	Diff.
Imetal	103,80	+ 6,30
Kléber	53,30	— 0,20
Michelin	910	+ 3
Penarroya	92	+ 12,20
Charter	24,95	+ 1,50
INCO	108,70	+ 9,20
R.T.Z.	47,15	+ 1,55
Union Minière	105,70	+ 0,30
Z.C.I.	4,50	+ 0,03

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nombre de titres	Valeur en cap. (F)
4 1/2 % 1973	33 400	78 626 000
P.U.K.	244 900	36 870 000
C.S.F.	54 525	28 132 000
Franç. des Pétroles	117 725	27 881 000
Elf-Aquitaine	22 675	26 797 000
Thomson-Brandt	72 175	18 433 000

Bourses étrangères

NEW-YORK

Incertitude

Après un début de semaine négatif, Wall Street s'est repris par la suite pour terminer vendredi sur une note incertaine. Et, d'une semaine à l'autre, l'indice Dow Jones ne perd que quelques points, s'inscrivant à 936,51 contre 940,95.

Les investisseurs institutionnels, qui détiennent toujours d'importantes liquidités, sont revenus en force sur le marché. Mais leurs initiatives ont été finalement contrecarrées du fait du nouveau relèvement du taux de base des grandes banques, qui passe à 12,25 %. Les avis restent par ailleurs partagés quant à la durée de la crise actuelle. Les statistiques officielles indiquent une reprise des nouveaux crédits à la consommation. Mais, parallèlement, les investissements industriels sont toujours en recul.

Les valeurs vedettes ont été un peu délaissées au profit des valeurs de second plan, jugées sous-évaluées. Les pétrolières, toutefois, ont bénéficié de la perspective d'un relèvement du prix du pétrole.

Les mines d'or, enfin, ont été très suivies en raison de la nouvelle hausse des cours de l'or.

Du 8 au 12 septembre, 229,8 millions de titres ont changé de mains (contre 177,6 millions du 1er au 5 septembre).

	Cours 5 sept.	Cours 12 sep.
Alcoa	68	
A.T.T.	55 5/8	53 3/4
Boeing	38 1/2	38 5/8
Chase Man. Bank	44 3/8	43 3/4
Du P. de Nemours	44 5/8	
Eastman Kodak	64 1/2	63 1/8
Exxon	71 3/4	70 1/4
Ford	29 3/8	30 1/8
General Electric	54 1/8	53 5/8
General Foods	30 3/4	30 1/8
General Motors	53 7/8	55 5/8
Goodyear	1- 1/4	
I.B.M.	66 1/2	65 7/8
I.T.T.	30 7/8	30 7/8
Kennecott	30 1/8	33 3/8
Mobil Oil	67	68 3/8
Pfizer	43	43 1/8
Schlumberger	140	147 1/4
Texaco	37 1/2	36 5/8
U.A.L. Inc.	21 1/4	20 3/8
Union Carbide	46	44 5/8
U.S. Steel	22 7/8	22 5/8
Westinghouse	26 1/4	27 1/8
Xerox Corp.	60 1/2	61

LONDRES

Soutenu

Bonne semaine pour la Bourse de Londres, qui atteint ses plus hauts niveaux depuis juin 1979.

Mardi, notamment, les valeurs ont enregistré de fortes hausses dans la perspective d'une réduction du taux de l'escompte. Bien que ces espoirs aient été déçus par la suite et que Mme Thatcher ait affirmé son intention de poursuivre sa politique de restriction monétaire, le ton est resté optimiste grâce à l'annonce d'une baisse sensible du taux de l'inflation en août (— 0,2 %).

Les mines d'or ont poursuivi leur essor dans le sillage du lingot, entraînant les platines, les diamantifères et les cuprifères.

	Cours 5 sept.	Cours 12 sept.
Bowater	168	173
Brit. Petroleum	360	362
Charter	240	250
Courtaulds	61	61
De Beers (*)	10,62	11,81
Free State Geduld (*)	75,25	82,50
Gt Univ. Stores	466	470
Imp. Chemical	364	370
Shell	412	414
Vickers	129	136
War Loan	32	33

(*) En dollars.

TOKYO

Niveau record

Pour la première fois de son histoire, l'indice Dow Jones a franchi la barre des 7 000 yens à la Bourse de Tokyo. Une vague d'achats provenant d'investisseurs étrangers explique cette performance. Les plus fortes hausses sont enregistrées dans le matériel électrique et électronique, la construction et l'industrie pharmaceutique.

	Cours 5 sept.	Cours 12 sept.
Canon	637	635
Fuji Bank	418	419
Honda Motors	531	523
Matsushita Electric	209	
Mitsubishi Heavy	188	208
Sony Corp.	2680	2900
Toyota Motors	779	777

La Bourse à deux vitesses

La réforme de la Bourse de Paris, annoncée depuis des années, et perpétuellement ajournée, va s'engager enfin. Une première étape va être franchie avec la suppression de ce que l'on appelle « le comptant du terme », c'est-à-dire la cotation au comptant des 267 valeurs cotées à terme à la criée. Longtemps on s'est plaint de l'écart de cours relevé entre les deux cotations, qui peut atteindre 2 % en plus ou en moins et s'élève, en moyenne, à 1,18 %. Désormais, c'est-à-dire d'ici six mois environ, les valeurs inscrites à la cote du terme, c'est-à-dire les plus grandes et les plus échangées, ne seront plus traitées que sur un seul marché, où les règlements et les livraisons s'effectueront en fin de mois, tandis que les autres valeurs demeureront négociables sur le marché du comptant seulement (règlements et livraisons immédiats). Mais, pour ne pas pénaliser les petits actionnaires qui achètent ou vendent « au détail », le montant minimal (quotité) d'une transaction à terme sera abaissé d'une moyenne de 10 000 francs à 4 000 francs.

Le deuxième point est l'instauration d'un tarif de courtage à deux niveaux et à deux vitesses, réclamé depuis longtemps par les agents de change pour comparer le coût de traitement des « petits ordres ». En dessous du montant unitaire de 4 000 francs, les achats et les ventes de titres cotées à terme pourront comme par le passé, donner lieu à règlements et livraisons immédiats, mais seront frappés d'un courtage supplémentaire de 0,6 %, qui s'ajoutera au courtage normal de 0,65 %, soit 1,25 % au total. De leur côté, les donneurs d'ordres pour les négociations égales ou supérieurs aux 4 000 F fatidiques pourront se faire livrer leurs titres ou obtenir leurs règlements immédiatement, mais au prix d'un courtage supplémentaire de 1 %, soit 1,65 % au total, sans compter le droit de timbre (0,3 %). Par ailleurs, les quotités minimales pour les reports et les opérations à prime seront dissociées des quotités de négociation, et relevées à un niveau compris entre 30 000 F et 40 000 F. Enfin, il est prévu la mise en place d'un marché d'options négociables comme à Amsterdam et aux Etats-Unis.

En annonçant ces mesures, M. Yves Flornoy, syndic de la Compagnie des agents de change, les a définies comme un « point de passage » obligé vers l'instauration d'un marché continu, à l'initiative de la Chambre syndicale desdits agents de change, approuvée par la commission Pérouse et avalisée par le ministre de l'économie. En fait, il s'agit sans doute de l'abandon définitif de la formule du « marché unique », envisagée en 1976. Cette formule pouvait être du type « tout au comptant », sur le modèle américain, avec compensation hebdomadaire, les opérateurs à découvert contractant immédiatement un emprunt d'argent ou de titres, ou « tout à terme », ce qui paraissait difficile pour les « petites valeurs ». La préférence initiale allait donc au « tout au comptant », mais elle achoppa sur des questions d'intérêt (bénéfices de trésorerie pour les intermédiaires, banques et agents de change). C'est donc une sorte de « tout à terme » qui est retenu, avec un gonflement du terme (300 valeurs au lieu de 267), un abaissement des quotités et une distinction des tarifs de courtage entre « gros » et « détail », ce qui paraît justifiable étant donné qu'un achat boursier de moins de 4 000 francs sur un titre n'est plus guère rationnel.

Ajoutons enfin, et ce n'est pas le moins piquant, qu'il n'y aura plus de « marché à terme », mais un « marché à règlement fin de mois », ce qui revient strictement au même mais n'a pas ce relent de spéculation honteuse et vicieuse, susceptible de ruiner les familles...

FRANÇOIS RENARD.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	8 septembre	9 septembre	10 septembre	11 septembre	12 septembre
Terme	177 576 610	199 563 034	156 837 437	180 738 408	202 510 507
Compt.					
R. et obl.	133 000 919	195 541 621	189 881 056	254 952 167	220 566 453
Actions	73 159 663	73 576 148	140 723 510	78 479 958	87 583 388
Total	383 737 192	468 680 803	487 442 053	514 170 533	510 660 348

INDICES QUOTIDIENS INSEE (base 100, 28 décembre 1979)

Franç.	111,3	110,8	111	112,1	—
Etrang.	114,9	115,3	115,8	115,4	—

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 28 décembre 1979)

Tendance	117,9	117	117,2	118,9	119,2

(base 100, 29 décembre 1961)

Ind. gén.	112	111,2	111,5	112,2	112,9

« Coup de froid » sur Rhône-Poulenc

« Après sa longue maladie, Rhône-Poulenc est aujourd'hui guéri et, menant une vie normale, peut même supporter un coup de froid », avait déclaré son président, M. Jean Gandois, en annonçant, il y a un an à peine, la première augmentation de capital du groupe depuis quinze ans. Eh bien, le « coup de froid » est venu, et il a, une fois de plus, touché le secteur sensible des fibres chimiques, qui a coûté si cher au groupe après avoir fait sa fortune. Pour le premier semestre de 1980, avec une progression du chiffre d'affaires de 8,3 % à 18 455 millions de francs, la marge brute d'exploitation revient de 1 989 millions de francs à 1 519 millions, et le résultat net, hors plus-values de cession, à environ 42 millions de francs contre 366 millions de francs au 30 juin 1979. Cette chute est imputable, à hauteur de 280 millions de francs, au secteur textile, qui perd 410 millions de francs contre 210 millions de francs en 1979, à la pétrochimie et aux matières plastiques (100 millions de francs) et aux grèves du mois de juin dernier, qui ont touché des activités très rentables (produits pour l'alimentation animale et traitement des terres rares).

La réorganisation du secteur textile s'est bien poursuivie selon le plan prévu, c'est-à-dire une marge de 80 millions de francs avant amortissements financiers et amortissements au milieu de 1980, 250 millions de francs milieu 1981 et 350 millions de francs, soit l'équilibre au début de 1982. Mais le formidable dumping exercé par les grands groupes chimiques américains (30 % au-dessous des prix européens), et sanctionné par les autorités de Bruxelles, qui ont imposé une taxe à l'importation de 9 % à 15 % au 1er septembre, a fait baisser de 6 % le prix de vente de Rhône-Poulenc, sans compter la dégradation du marché. Il faut y ajouter la baisse brutale des commandes et des prix en pétrochimie au second trimestre. C'est donc un « glissement conjoncturel » plus important que prévu, qui contraste avec l'« optimisme prudent » nourri par le président Gandois en avril dernier, et qui a affecté les cours de l'action Rhône-Poulenc, retombés à 116,118 F, après avoir bondi à près de 140 F en juillet dernier lors de l'annonce de la cession de la chimie lourde aux grands pétroliers d'Etat.

Il semble, toutefois, que ce « coup de froid » soit moins dangereux que les précédents. Il est plus conjoncturel que structurel : la restructuration du secteur textile a, enfin, été vigoureusement engagée en 1978, et la chimie lourde est d'ores et déjà entrée dans le giron du pétrolier, ce qui va économiser au moins 800 millions de frais financiers pour le groupe en 1980, sans compter la plus-value de cession. Par ailleurs, la chimie minérale, la pharmacie, les engrais et les filiales étrangères se portent bien, de sorte que 70 % du chiffre d'affaires secrètent un bénéfice de 6 % après impôt, ce qui est fort honorable. Coup de froid ? Plutôt accident de parcours, mais qui montre combien le groupe est vulnérable pour encore quelque temps. — F. R.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Un militaire assassiné en Espagne.* — Le lieutenant-colonel José-Maria Urquizu Sustataeta a été tué dans un attentat samedi 13 septembre à Durango (province basque de Biscaye), *apprend-on de source policière.* — *(A.F.P.)*

Le numéro du « Monde » daté 13 septembre 1980 a été tiré à 547 187 exemplaires.

A B C D E F G

A LA FÊTE DE « L'HUMANITÉ »

M. Marchais : le socialisme doit être la démocratie au plein sens du terme

M. Marchais a inauguré, samedi 13 septembre, la « cité internationale » qui réunit, à la fête de *l'Humanité*, les représentants de soixante-quatorze journaux de partis communistes ou affiliés.

Le secrétaire général du P.C.F. a déclaré : « *Naturellement, les événements de Pologne — après d'autres — servent de prétexte à une nouvelle campagne de l'adversaire de classe dans notre pays concernant un prétendu échec du socialisme. Nous refusons fermement cette grossière déformation de la réalité du monde socialiste. Nous le faisons en pleine conscience, sans chercher à nier ou à cacher les difficultés réelles auxquelles il se heurte.*

» *Nous savons que le socialisme ne se développe pas sans contradictions. La situation internationale a des répercussions dans ces pays. Le fardeau de la course aux armements imposé par l'impérialisme ainsi que les retombées de la crise des pays capitalistes pèsent sur leur économie.*

» *En même temps, ont surgi des problèmes nouveaux liés au développement intense de ces pays dans tous les domaines, des problèmes qui demandent à être abordés sans retard.*

» *Nous avons la conviction que les progrès de la société socialiste, l'épanouissement de toutes les potentialités que cette société porte en elle, passent par la mise en œuvre de réformes hardies, de réformes économiques, sociales et démocratiques, les trois aspects étant intimement liés entre eux. Le socialisme, c'est — et ce doit être toujours mieux — le progrès social, l'efficacité économique, la participation des travailleurs aux affaires publiques, autrement dit la démocratie au plein sens du terme.* »

M. Marchais a souligné qu'« *il appartient à chaque peuple, à chaque pays d'aborder et de résoudre à sa manière* » le problème que pose « *la composante universelle du socialisme* » qu'est la démocratie. « *Dans ce domaine, comme dans les autres*, a-t-il dit, *il ne saurait y avoir de modèle.* » Le secrétaire général du P.C.F. a conclu : « *Il revient au peuple polonais, à son gouvernement, au parti ouvrier unifié polonais et à eux seuls de mener à bien les réformes annoncées qui vont permettre — nous en sommes persuadés — de surmonter les difficultés et de contribuer au renforcement de la Pologne socialiste. Nous sommes confiants et souhaitons au parti ouvrier unifié polonais plein succès dans cette tâche.* »

AU COURS DE SON VOYAGE DANS L'OCÉAN INDIEN

M. Dijoud interpelle les élus de Mayotte

De notre correspondant

Saint-Denis-de-la-Réunion. — Tout au long de son voyage à Mayotte, les 10 et 11 septembre, M. Paul Dijoud n'a cessé de donner aux habitants de l'île, de village en village, sur les antennes de FR 3, devant les conseillers généraux, de vigoureuses leçons de démocratie, offrant le spectacle — assez inhabituel outre-mer — d'un secrétaire d'Etat se faisant le chantre du pluralisme.

« *Il faut qu'à la radio tous les partis politiques puissent s'exprimer*, a-t-il notamment déclaré. *Il faut qu'on leur organise des débats publics avec tous les représentants de la vie politique. Les Mahorais ne doivent pas avoir peur de parler entre eux de leur avenir.* »

Ces propos ont été assez mal reçus par les maires et les conseillers généraux, tous membres du Mouvement populaire mahorais (M.P.M.) dirigé par MM. Marcel Henry, sénateur centriste, et Younoussa Bamana, député U.D.F., qui n'ont pas renoncé à l'idée d'un renforcement des liens avec la France et même à l'espoir de voir la collectivité territoriale bénéficier un jour du statut départemental. Or, sur ce point, M. Dijoud a été très clair. *Mayotte doit progresser « dans la raison »*, c'est-à-dire se convaincre que le statut « *irréversible* » de département n'est pas adapté à la situation de l'île et qu'il convient pour elle de rechercher une amélioration de ses rapports avec le reste de l'archipel des Comores ayant accédé à l'indépendance en 1976.

Bien que le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM ait souligné le rôle majoritaire de leur formation, les dirigeants du M.P.M. ont vu dans ses déclarations une tentative de remise en cause de leur situation sur l'échiquier politique, une déstabilisation en quelque sorte. D'autant plus que M. Dijoud n'a pas été plus tendre pour ce qui concerne les perspectives de développement. Dans l'île c'est, en effet, la même poignée d'hommes qui détiennent simultanément les postes-clés de la politique et le pouvoir économique. Au cours d'une séance de travail le secrétaire d'Etat a interpellé les élus de l'île : « *Ce que nous voulons, c'est élever un peu le niveau de vie de toute la population et non pas élever beaucoup celui de quelques-uns (...). Etes-vous capables de mobiliser l'énergie de vos compatriotes pour développer des initiatives en matière de productions agricoles ?* »

Une mission du FORMA (Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles) doit se rendre prochainement sur place.

A l'occasion de son séjour en Guadeloupe et à la Martinique

M. Charretier annonce des mesures particulières pour les commerçants et artisans des Antilles

De notre correspondant

Fort-de-France. — Au cours de son voyage de quatre jours en Guadeloupe et à la Martinique, M. Maurice Charretier, ministre du commerce et de l'artisanat, s'est employé à séduire tous ses interlocuteurs et à multiplier les promesses. Il a notamment insisté sur les modalités particulières qui caractériseront l'extension aux deux départements antillais des dispositions nationales visant à favoriser le développement de l'artisanat. Le montant de la prime d'aide à l'installation des artisans y sera majoré, et le seuil de déclenchement de celle-ci abaissé à 50 000 F d'investissements.

M. Charretier a également indiqué qu'il présentera prochainement au conseil des ministres un projet de loi proposant que les entreprises artisanales puissent bénéficier des avantages consentis aux S.A.R.L. Le ministre a précisé, d'autre part, que l'aide au financement des entreprises atteindrait cette année 2 600 millions de francs en Guadeloupe. Il a promis de débloquer une aide supplémentaire pour la formation continue.

A l'issue d'une séance de travail à laquelle la presse n'avait pas été conviée — ce qui, ici, est inhabituel au cours de ce genre de visite, — le président de la chambre de commerce et d'industrie de la Martinique, M. Raymond Cottrel, a conclu : « *Je suis très satisfait de cette visite. Le ministre nous a accordé tout ce que nous lui avons demandé. Il nous a donné toutes sortes d'apaisements.* »

Avant de prendre l'avion pour la Guyane, le ministre s'est déclaré touché par la « *gentillesse* » de l'accueil qu'il avait reçu aux Antilles.

FIRMIN RENEVILLE.

Pékin est prêt à garantir l'intégrité territoriale du Cambodge avec le Vietnam et les pays de l'ASEAN

a déclaré M. Zhao Ziyang au premier ministre néo-zélandais

La Chine a renouvelé, vendredi 12 septembre, son exigence du retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge — qu'elles occupent depuis janvier 1979 — mais a indiqué qu'elle *ne faisait pas* de ce retrait une condition préalable à l'ouverture de négociations avec Hanoï sur la question cambodgienne. Cette position a été exprimée par le nouveau premier ministre chinois, M. Zhao Ziyang, à son homologue néo-zélandais, M. Robert Muldoon, actuellement en visite officielle à Pékin. La Chine considère néanmoins le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge comme « *un point important de l'ordre du jour* » d'éventuelles négociations qui, en l'absence d'un tel retrait, ne sauraient aboutir. Enfin, M. Zhao a indiqué que, en cas de solution politique, son pays était prêt « *à se joindre au Vietnam et aux pays de l'ASEAN pour garantir l'intégrité territoriale du Cambodge* ».

Cette déclaration du premier ministre chinois intervient à la veille de la session annuelle de l'Assemblée générale des Nations unies, qui doit examiner la question du siège du Cambodge, actuellement occupé par le Kampuchéa démocratique (Khmers rouges) et revendiqué par le régime pro-vietnamien de Phnom-Penh. Les Etats-Unis n'ont pas encore pris position sur cette question, mais il semble possible que les Khmers rouges conservent leur siège.

D'autre part, le ministère vietnamien des *affaires étrangères* a annoncé, vendredi 12 septembre, qu'il allait restituer à la Chine, le 17 septembre, dix-sept ressortissants chinois arrêtés « *pour s'être infiltrés illégalement en territoire vietnamien* ».

Enfin, le ministre vietnamien des affaires étrangères, M. Nguyen Co Thach, a terminé une *visite* d'une semaine à Moscou. Un communiqué commun a été publié, vendredi 12 septembre, faisant état d'une complète identité de vues entre les deux pays. Rien n'a filtré pour le moment sur le thème des conversations de M. Thach avec ses interlocuteurs soviétiques ; *mais, estiment* les observateurs à Moscou, les Soviétiques auraient profité de cette visite pour réitérer leur demande d'ouvrir des bases maritimes permanentes au Vietnam, où ils ne disposent que de facilités temporaires. — *(A.F.P., Reuter.)*

EN GRANDE-BRETAGNE

Le parti libéral réaffirme sa fidélité à l'alliance atlantique

De notre correspondant

Londres. — Le congrès du parti libéral, réuni depuis lundi 8 septembre à Blackpool, s'est achevé vendredi avec un discours de M. David Steel. Le leader de la *formation modérée* a à nouveau évoqué les projets de constitution d'un nouveau parti centriste, probablement autour de M. Roy Jenkins, ancien responsable travailliste et président de la Commission de Bruxelles. Pour M. Steel, une telle opération ne pourrait aboutir sans le concours des libéraux. Mais il n'a pas précisé quelle forme pourrait prendre ce concours. « *Je connais beaucoup de mécontents, dans les autres partis, qui seraient prêts à s'allier à nous le jour venu* », a-t-il simplement déclaré.

Si M. Steel a pu revenir ainsi sur un projet qui avait d'abord suscité de fortes réserves dans les rangs de sa propre formation (*le Monde* du 11 septembre), et, sans prendre d'engagements précis à cet égard, ne pas lui opposer de refus de principe, c'est peut-être, notamment, parce que la direction du parti avait enregistré jeudi des succès importants face à ses adversaires divisés.

Au grand soulagement des dirigeants libéraux, en effet, l'ensemble du parti a réaffirmé sa politique de soutien à l'alliance atlantique, tout en maintenant son opposition à une arme de dissuasion indépendante. Etant donné le fort courant favorable au désarmement unilatéral (très perceptible aussi au sein du mouvement syndical et du parti travailliste), l'état-major libéral craignait un succès des *pacifistes* « unilatéralistes », de nature à détourner l'électorat des classes moyennes qu'il voudrait capter. Or, au terme d'un débat fort animé et de bonne qualité, la motion recommandant le désarmement unilatéral n'a guère réuni qu'un tiers des mandats.

Un autre texte, prônant la création d'une force européenne de défense intégrée, excluant les armes nucléaires et recommandant le départ des forces non européennes — donc des Américains — devait réunir quatre cent vingt-cinq voix, cinq cent trente-trois délégués approuvant la motion officielle qui confirmait le *soutien du parti à l'organisation atlantique*, « *meilleur moyen, dans l'immédiat, de protéger les démocraties européennes face à la menace des pays du Pacte de Varsovie* ».

HENRI PIERRE.

UN EXPLOIT DANS LE PACIFIQUE

Arnaud de Rosnay a parcouru neuf cents kilomètres en planche à voile

Arnaud de Rosnay est sain et sauf. Le véliplanchiste, qui avait quitté l'île de Nuku-Hiva dans l'archipel des Marquises le 31 août, a touché le 11 septembre l'atoll de Ahe, qui est situé à 450 kilomètres au nord-est de Tahiti.

Arnaud de Rosnay appartient sans *conteste* à la petite caste des aventuriers. Aristocrate, originaire de l'île Maurice, il allie non-conformisme, sens des affaires et goût de l'exploit, avec la vie d'un play-boy qui défraie souvent les chroniques mondaines.

Après des traversées de la Manche, il s'est attaqué, l'an dernier, au détroit de Béring, de l'Alaska à la Sibérie, huit heures de navigation dans des eaux glaciales. Un autre ayant avant lui doublé le cap Horn, il conçut le projet de faire mieux encore : franchir les quelque 4 000 *kilomètres qui séparent les îles Marquises* d'Hawaï.

Bien que bénéficiant du soutien financier important d'une chaîne de télévision américaine et tout en ayant très soigneusement préparé *son affaire*, il dut renoncer à sa tentative, à la mi-août, après une journée de navigation. Il envisage alors *de rallier Tahiti, soit 1 500 km* sans escorte. La marine nationale considérant que ses qualités de navigateur *sont insuffisantes ne lui donne* pas l'autorisation de partir. Il écrit une lettre dégageant les autorités de *toutes responsabilités* et part en catimini dans la nuit du 30 au 31 août.

Les recherches entreprises par *bateaux* et avions sur sa route supposée vers Tahiti n'avaient donné aucun résultat. Aussi les autorités *maritimes* n'avaient-elles plus beaucoup d'espoir de le retrouver vivant. Mais si Arnaud de Rosnay n'a pas, encore une fois, réussi son pari — l'atoll de Ahe est à 450 kilomètres de Tahiti — il n'en a pas moins réalisé un *exceptionnel* exploit en posant le pied sur la terre ferme avec en tête l'idée de repartir bientôt.

Le procès de M. Kim Dae-Jung en Corée du Sud

TOKYO SE DIT « PRÉOCCUPÉ » PAR LE SORT DU CHEF DE L'OPPOSITION

(De notre correspondant.)

Tokyo. — Attendue, la peine de mort requise par l'accusation contre M. Kim Dae-jung, jeudi 11 septembre, a provoqué des réactions au Japon, où les mouvements en *faveur de l'homme* qui demeure le symbole de la lutte démocratique en Corée du Sud sont nombreux et actifs. Le gouvernement, quant à lui, est embarrassé : le premier ministre, M. Suzuki, a déclaré qu'il suivait attentivement le déroulement du procès et qu'il avait fait part à *plusieurs* reprises aux autorités coréennes de sa « *préoccupation* ». *Recevant, mardi*, le nouvel ambassadeur coréen à Tokyo, M. Ito, ministre des affaires étrangères, a précisé une nouvelle fois que l'issue du procès de M. Kim pourrait avoir des conséquences défavorables sur les relations entre les deux pays. Les autorités japonaises sont surtout mécontentes de constater que sont mentionnées dans l'acte d'accusation les activités qu'a *menées*, ou est supposé avoir menées, M. Kim au Japon. *Le « règlement politique »* de l'affaire de l'enlèvement de M. Kim à Tokyo en août 1973 par les services secrets du régime Park, intervenu à l'époque entre la Corée et le Japon, précisait que le chef de l'opposition coréenne ne *pourrait* être poursuivi pour ses activités au Japon. L'acte d'accusation *viole donc l'accord entre* Séoul et Tokyo. Dans le cas, font remarquer les Japonais, où les relations de M. Kim avec le mouvement de Coréens résidant au Japon favorables à la démocratie au Sud (le Hanmintong) seraient retenues comme l'un des éléments conduisant à la condamnation à *mort, cela créerait* une tension entre les deux pays. Tous les partis japonais d'opposition ont protesté, jeudi, contre la peine de mort requise par l'accusation. « *Le régime militaire de Chon Too-hwan entend construire son régime sur la liquidation de M. Kim et des autres opposants* », *affirme* le P.S. Le premier parti d'opposition nippon demande en outre l'intervention du gouvernement japonais dans une affaire qui, à ses yeux, compte tenu de l'enlèvement, concerne directement Tokyo.

PHILIPPE PONS.

DES PRÉVENUS AFFIRMENT AVOIR ÉTÉ TORTURÉS

Séoul *(A.F.P.)*. — Des prévenus au procès de M. Kim Dae-jung, contre lequel a été requise la peine capitale, se sont plaints d'avoir été contraints par la torture *à accabler* l'accusé, *ont* affirmé des diplomates présents à l'audience de vendredi 12 septembre au tribunal militaire de Séoul.

« *J'ai été battu, et les enquêteurs m'ont forcé à déclarer que j'ai tenté de provoquer des soulèvements à la demande de Kim Dae-jung* », a affirmé Kim Chong-wan, un adjoint de l'ancien leader de l'opposition et l'une des vingt-trois personnes qui, appelées à comparaître devant le tribunal, *risquent* jusqu'à vingt ans de prison pour « violation de la loi martiale ».

Selon les mêmes sources, Lee Hae-chan, un étudiant de vingt-sept ans, a déclaré : « *C'est une chose douloureuse d'avoir été, comme je l'ai été, forcé de participer à un complot visant à assassiner un politicien en faisant de fausses déclarations sous la torture dans une procédure travestie en procès légal.* »

Plusieurs autres prévenus ont également exprimé leur honte d'avoir été amenés par la violence à signer des *accusations* fallacieuses.

Le Monde *publiera lundi (journal daté du 16)*

- ● LE CANADA ENTRE DEUX ÉPREUVES, par Philippe de Saint-Robert
- ● LA RENTRÉE SCOLAIRE, en page Idées
- ● LE GROUPE FIAT SE PORTE MIEUX QUE SES VOITURES, par Véronique Maurus
- ● COMMENT AIDER L'AFRIQUE, par Nicolas Sarkis et Anne de Lattre